



HAL
open science

Architecture et social-démocratie : un projet urbain idéal typique

Ginette Baty-Tornikian

► **To cite this version:**

Ginette Baty-Tornikian. Architecture et social-démocratie : un projet urbain idéal typique : agglomération parisienne 1919-1939. [Rapport de recherche] 0107/80, Institut d'études et de recherches architecturales et urbaines (IERAU); Comité de la recherche et du développement en architecture (CORDA). 1977. hal-03089268

HAL Id: hal-03089268

<https://hal.science/hal-03089268>

Submitted on 28 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ARCHITECTURE et SOCIAL DEMOCRATIE



Gonnott et Albenque, Cité-Jardins de Stains, 1921-1933

UN PROJET URBAIN IDEAL TYPIQUE AGGLOMERATION PARISIENNE 1919-1933

Ginette BATY-TORNIKIAN

Institut d'Etudes et de Recherches Architecturales et Urbaines
(I.E.R.A.U.) 69 rue du Chevaleret - 75013 Paris

Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie
Direction de l'Architecture

Comité de la Recherche et du Développement en Architecture (C.O.R.D.A.)

Contrat n° 77 73 028 00 202 75 01



Gonnot et Albenque, Cité-Jardins de Stains, 1921-1933

UN PROJET URBAIN IDEAL TYPIQUE AGGLOMERATION PARISIENNE 1919-1939

Ginette BATY-TORNIKIAN

Institut d'Etudes et de Recherches Architecturales et Urbaines
(I.E.R.A.U.) 69 rue du Chevaleret - 75013 Paris

Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie
Direction de l'Architecture

Comité de la Recherche et du Développement en Architecture (C.O.R.D.A.)

Contrat n° 77 73 028 00 202 75 01

Ginette BATY-TORNIKIAN

UN PROJET URBAIN IDEAL-TYPIQUE

UN SOCIAL-DEMOCRATE : Henri SELIER

"Le présent document constitue le rapport de fin d'étude d'une recherche remise au Secrétariat du Comité de la Recherche et du Développement en Architecture (CORDA) en exécution du programme général de recherche architecturale mené par le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie avec la DGRST depuis 1972. Les jugements et opinions émis par les responsables de la recherche n'engagent que leurs auteurs."

Contrat n° 77 73 028 00 202 75 01

I ERAU, 69 rue du Chevaleret - 75013 Paris



AVANT-PROPOS

"La ville ne devait pas être uniquement un immense agrégat de familles groupées avec un plan méthodique et défini autrement que dans le chaos qui caractérisait l'anarchie réglementaire antérieure. Elle constituait en même temps... un laboratoire fécond de solidarité sociale"

"En mémoire d'Albert Thomas"

discours prononcé par le citoyen Henri Sellier à l'inauguration du Centre de Loisirs de Champigny, 1937

L'étude de la Région Parisienne a mis en évidence, pour l'instant, l'absence de débat, ce n'y a été jamais le pourquoi d'une certaine qualité de la commande qui exige le travail-faire de l'architecte. Nous commençons à cerner le personnage politique Henri Sellier, dont le municipalisme, c'est-à-dire l'écologie urbaine socialiste, engage dans la lutte pour donner une vie sociale urbaine moderne à différentes catégories de travailleurs salariés.

En essayant de comprendre le rôle social que veulent jouer les cités-jardins sur la pratique quotidienne de ces salariés, qui comprennent ouvriers, employés, travailleurs de la pensée, nous avons eu à nous affronter à la conception de l'habitation comme logement et du logement comme équipement, un de ces équipements de la vie moderne dont nous avons commencé à faire le décryptage.

Le projet social-démocrate de rassembler les classes sociales dans leur rapport à tout ce qui n'est pas le travail a abouti à des solutions de gestion de la consommation, de la vie quotidienne

AVANT - PROPOS

La rupture programmée de la ville traditionnelle par une production quantitative de logements sociaux, accompagnée d'une nouvelle problématique architecturale due à une politique de commande publique qualitative, municipale ou départementale, nous apparaissait au début de cette recherche comme le dernier paradis des architectes.

Ces années vingt-quarante où Mouvement moderne et Constructivisme liaient leur discours aux luttes entre minimalistes et maximalistes, aux progrès des techniques, au degré d'industrialisation ou d'espérance d'industrialisation, nous plongeait dans une béatitude fin de siècle avec le goût amer du "peut-être plus jamais".

L'étude de la Région Parisienne a minimalisé, pour l'instant, l'étendue du débat, on n'y aborde jamais le pourquoi d'une certaine qualité de la commande qui exige le savoir-faire de l'architecte. Nous commençons à cerner le personnage politique Henri Sellier, dont le municipalisme, c'est-à-dire l'idéologie urbaine socialiste, engage dans la lutte pour donner une vie sociale urbaine moderne à différentes catégories de travailleurs salariés.

En essayant de comprendre le rôle social que veulent jouer les cités-jardins sur la pratique quotidienne de ces salariés, qui comprennent ouvriers, employés, travailleurs de la pensée, nous avons eu à nous affronter à la conception de l'habitation comme logement et du logement comme équipement, un de ces équipements de la vie moderne dont nous avons commencé à faire le décryptage.

Le projet social-démocrate de saisir les classes sociales dans leur rapport à tout ce qui n'est pas le travail a abouti à des solutions de gestion de la consommation, de la vie quotidienne

et de la ville (les communistes avaient la volonté de saisir les classes sociales dans leur rapport au capital et au travail).

Henri Sellier a proposé plus qu'une solution à la gestion, il a projeté une structuration urbaine qui permette à de nouveaux modes de vie de se développer. Neuf cités-jardins exemplaires et reproductibles, composées par un système d'équipements créant de nouveaux besoins, tournant résolument le dos aux modes de vie traditionnels de la classe ouvrière et de la bourgeoisie traditionnelle, sont les témoins de ce projet. L'exemplarité et la reproductibilité de cette forme d'aménagement d'une agglomération urbaine dirigée vers un but social, nous permet de définir le projet comme idéal-typique.

Cette étude, non terminée, nous a permis dans dégager quelques caractéristiques.

Chapitre I

NAISSANCE D'UN PROJET IDEAL-TYPIQUE

"La crise du logement et l'intervention publique en matière d'habitations populaires dans l'agglomération parisienne" sont composées d'une documentation critique concernant la situation de l'hygiène et de l'habitation dans le Département de la Seine, d'exemples étrangers proposant des solutions à ces problèmes et des premières études concrètes faites dans le cadre de l'Office Public d'Habitations à Bon Marché du Département. Ces travaux proposent des mesures d'intervention publique susceptibles d'atténuer cette crise.

Nous avons particulièrement étudié ce document dont nous donnons un résumé dans ce premier chapitre car il nous permet de saisir les fondements aux propositions de politique urbaine et sociale qui sous-tendent l'action de H. Sellier, hygiénisme et urbanisme, dont nous analysons les contenus dans la suite de cette étude.

ETAT DE LA CRISE DU LOGEMENT A PARIS ET DANS LE DEPARTEMENT DE LA SEINE

La guerre a marqué une coupure dans l'évolution de la société actuelle, les lois économiques nouvelles qui sont apparues laissent peu de possibilités pour résoudre l'acuité des problèmes posés par la question du logement. Une politique rationnelle de l'extension de l'urbanisation dans les régions de la périphérie, qui aboutirait à de bonnes conditions hygiéniques et esthétiques de vie quotidienne par la création de "homes" ouvriers sous forme d'habitations individuelles, apparaît être la bonne solution de rechange au développement de maisons à étages dans les centres surencombrés.

Législation caduque

Deux lois ont permis à l'intervention publique de peser sur les prix et de mesurer le taux normal des loyers.

- La loi de 1892-1906 (législation de la petite propriété) a essayé de résoudre le problème du logement par l'initiative subsidiée ou par l'intervention publique en posant le droit social au logement (service public de l'habitation).
- La loi de 1912 a été une transaction entre l'effort privé et la régie administrative, elle a organisé les Offices Publics Autonomes.

Ces lois appartiennent à une situation historique tellement dépassée qu'elles sont devenues inopérantes pour résoudre les problèmes actuels de quantité posés par le rapport logements - population.

Conception de la ville insuffisante

L'intervention publique se doit, pour intervenir de façon positive, d'avoir plus qu'une série de lois adaptées pour appliquer les solutions choisies. Elle doit pouvoir déterminer sa politique en fonction d'une certaine conception de l'urbanisation. C'est pourquoi H. Sellier détermine les trois grands caractères socio-économiques des villes actuelles :

"Les villes sont des foyers inouis d'activité sociale"

la transformation profonde de l'ordre politique et les bouleversements économiques ont modifié de fond en comble les bases de l'ordre social.

"La ville moderne est le produit de la concentration industrielle et de la substitution progressive du régime de grande exploitation à celui de la petite industrie sapée de ses bases depuis quelques 75 ans".

Le fait social en découlant est que les classes riches séjournent en ville (convenances, relations) ; le marché des capitaux ayant un caractère essentiellement urbain, le régime capitaliste, l'argent, appellent

à la création de ces centres de vie économique active que sont les villes, celles-ci sont de plus en plus des pôles attractifs des industries de transformation.

"La ville est devenue le grand marché du travail"

Pour les populations travailleuses il existe une telle dichotomie entre la ville et la campagne que le processus d'immigration des populations ne peut s'inverser.

urbain

rural

- vie attrayante
- travail plus régulier : services d'assistance et de solidarité sociale.
- dures conditions d'existence
- travail aléatoire

La conscience des différentes causes de l'urbanisation permet de voir que celles-ci s'accumulent dans le même sens. Il n'est donc pas question face aux lois économiques qui créent des villes tentaculaires d'essayer de freiner ce phénomène mais d'aménager pour les plus défavorisés, les ouvriers et les employés, des conditions de vie quotidienne correspondant à leur appartenance à une société en développement.

Seule la conception de Paris et de sa banlieue en tant qu'agglomération urbaine peut apporter une solution réaliste.

Cette conception socio-économique de la ville permet de saisir les facteurs de peuplement des banlieues comme conséquence directe de l'extension de la ville vers la périphérie et non pas tels que le montrent les découpages administratifs.

Toute la population urbaine de l'agglomération, concernée par les transformations économiques dues au régime capitaliste, est analysée puisque le problème de la banlieue n'est pas distingué de celui de Paris mais est considéré comme étant de même nature avec un "seul secret de création si rapide de l'extension des villes vers la périphérie" qu'est la rente foncière de situation.

32

Quelques dates et chiffres donnent une idée de cette "rapidité" de peuplement :

- En 1869, seule une catégorie de privilégiés prenait le train (classes moyennes, négociants, fonctionnaires, employés de bureau) alors qu'à partir des années 1900, entreprises et ouvriers jouent un rôle de plus en plus prépondérant dans le peuplement des banlieues.
- De 1896 à 1911, le peuplement de la banlieue fut de 36 000 habitants par an.

		<u>Paris</u>	<u>Banlieue</u>
Extension de la population	1861-1896	58 %	200 %
Proportion de la population	1861	87 %	13 %
	1911	68 %	32 %

Carence des services publics

Bien que le peuplement des banlieues soit dû aux mêmes causes que celui des villes intra-muro - (développement de la société industrielle) - on aurait pu avoir une forme d'urbanisation différente mais contrairement à Berlin, Londres (cf. le Great London)... le problème de la banlieue est le même qu'à Paris. Les constructions d'habitations ont été faites avec les mêmes conditions d'insalubrité et la même densité par endroits. Il est de plus doublé par la situation actuelle des transports : à défaut d'une théorie des transports conçus comme service public, d'intérêt général, élément de richesse collective, le privé s'y est installé dès qu'il avait une possibilité de rentabilisation.

La comparaison avec les exemples étrangers permet de saisir la carence des services publics qui n'ont résolu aucun des problèmes dus à l'extension urbaine obligatoire pour les raisons économiques dues au système capitaliste. Les industries, entraînées par un courant centrifuge provoqué par les terrains à bas prix, choisissent les banlieues, tandis qu'un courant centripète tend à leur installation au plus près

du centre urbain commercial pour écouler les produits et du marché du travail pour la main-d'oeuvre.

Coût social et coût urbain

L'analyse de la crise du logement dans l'Agglomération Parisienne depuis 1911 permet à H. Sellier d'introduire les notions de coût social (analyse hygiéniste et morale) de coût urbain (frein au développement de l'agglomération), qui lui permettront de développer sa définition de l'utilité publique, du rôle que doit avoir le service public de rationalisation des secteurs que ne peuvent dominer les transformations économiques. Le logement pour la population travaillante vu dans l'ensemble urbain dont elle est une des composantes fondamentales doit être un des secteurs privilégiés d'intervention.

Lors du recensement de 1911 une lecture statistique traditionnelle n'a pas permis de déceler l'étendue réelle de la crise :

On ne doit pas rechercher de corrélation densité-mortalité pour calculer l'influence des conditions d'habitat fâcheuses sur les maladies sociales que sont la natalité et la moralité, car cette corrélation n'explique en rien les taux de mortalité générale ou tuberculeuse, plus importants en banlieue qu'à Paris. La seule cause directe de ces maladies sociales dont on peut faire la corrélation est le surpeuplement :

Taux de mortalité (pour 1000)

France	17
Paris	17,1
Banlieue parisienne	21
Grande-Bretagne	15,5
Great London	13,1

(Nous pouvons faire remarquer ici que des études récentes des mêmes chiffres de mortalité analysée en distinguant les hommes et les femmes permettent de saisir le rôle beaucoup plus fondamental des conditions de travail que de celui des conditions de logement. Dans ces flots insalubres les hommes travaillant proportionnellement plus que les femmes et

dans des conditions plus "délicates" mouraient dans les mêmes proportions).

C'est pour remédier à un surpeuplement chronique qu'Henri Sellier propose "la multiplication d'habitations saines, aérées à un prix abordable avec locaux rationnellement établis selon le nombre d'habitants et la surveillance des locaux affectés aux domestiques respectant les règlements sanitaires".

Le surpeuplement concerne 46 286 familles pour Paris intra-muros. Entre 1896-1911, la population augmentait de 3 % pour Paris par rapport au nombre de logements et de 9 % pour la banlieue. L'augmentation de la population était de 16 % tandis que les logements n'augmentaient que de 12 % pour le département.

Bien qu'il y ait une insuffisance de logements pour les familles nombreuses ouvrières et d'employés et une surabondance de logements vastes pour une clientèle riche (plus de 4 pièces) dans le centre du 11e au 16e arrondissement et les quartiers de la périphérie 16e, 17e arrondissement, on constate une population à peu près stabilisée à Paris tandis que la banlieue, en voie de peuplement, a une population très instable. De plus, on ne peut y constater aucun caractère d'ensemble ; les localités industrielles surpeuplées avec des logements misérables cotoient des localités aux habitations vastes et aérées (Neuilly, Puteaux, Levallois).

En grande banlieue on assiste au développement qu'a connu Paris : il y a actuellement un accroissement localisé des ménages de célibataires ou des ménages de familles nombreuses ou des ménages de 3 à 4 personnes. La construction des logements est donc dans chaque localité "spécialisée" spécifiquement adaptée aux besoins de chaque population.

Dans les villes de la ceinture les plus denses, on constate une baisse des célibataires et un accroissement des ménages de 3 à 4 personnes, la construction est nettement inférieure aux besoins, les logements de 6 pièces sont hors de proportion avec les besoins, plus que suffisants. De façon encore plus frappante qu'à Paris, il n'y a

aucune corrélation densité-mortalité par contre la corrélation population mal logée-mortalité générale et tuberculose est frappante.

Une enquête sur les conditions de la vie ouvrière et rurale en France en 1913-1914, notait : "alors qu'il y a un progrès, une amélioration pour les vêtements et la nourriture, on assiste à une nette dégradation des conditions de logement, la construction est inadaptée pour les ouvriers".

C'est avec la conscience du coût social, mortalité, destruction de la vie familiale, conditions de l'habitation pesant directement sur l'hygiène générale, qu'Henri Sellier rassemble ces informations et fait des propositions :

- Si l'on réduisait de 622 à 192 %. le nombre de mal-logés, la mortalité tuberculose descendrait de 540 à 92.
- Si 78 communes de la banlieue et 18 arrondissements de Paris amélioreraient leur habitat, il y aurait moins de la moitié des 16 000 personnes qui meurent de la tuberculose chaque année.

A Paris, en 1912, on comptait 11 754 chambres ou réduits sans jour, ni air, dont le tiers est considéré comme inhabitable et non normalisable. En 1920, 81 rues, 1 553 maisons occupées par 60 000 êtres humains constituent six foyers d'infection dans Paris ; la mortalité tuberculose à elle seule circonscrit ces flots.

<u>Ilôts</u>	<u>Mortalité tuberculeuse</u>	
	<u>Maisons</u>	<u>Garnis</u>
près tour St-Jacques (St-Merry, vieux quartier des Lombards) (1)	21,74 %	42,63 %
Eglise Saint-Paul (2)	8,6 %	
Place Maubert (3)	14,10 %	21,27 %
Place Maubert (4)		28,43 %
Faubourg Saint-Antoine (5)	15,67 %	27,61 %
Quartier du Combat (6)	6,12 %	

Afin de réduire le coût social il faut chercher le nombre et l'importance des logements qui auraient été nécessaires pour abriter la population dans des conditions normales de salubrité.

H. Sellier ne prend pas dans cette analyse la base des hygiénistes (1 pièce par personne) où l'insuffisance du parc de logements pour l'agglomération parisienne monterait à plus de cent mille, mais avec la notion d'habitat rationnel, la base minimum que l'on pourrait appeler médicaliste, celle qui donne les conditions normales de salubrité, soit 1 pièce pour 2 personnes. En 1911, 1 716 625 personnes (dont 68 986 en garnis) n'ont pas cet habitat conforme aux "besoins minimum de la civilisation moderne" dans l'agglomération parisienne. Pour résoudre cette situation il eut fallu construire 32 247 logements en 1911.

Bien qu'il n'y ait pas d'études exhaustives des mutations de population par l'administration, contrairement aux habitudes des pays étrangers, H. Sellier en utilisant les chiffres obtenus par les cartes de charbon en 1920 pense atteindre à peu près les taux de population réels.

Un double phénomène se dégage de cette étude, celui de la pénurie de logements et de la hausse des prix. Pour Paris, il y a eu 200 000 morts à la guerre, mais la transformation du département pendant la guerre en véritable arsenal avec développement des industries et la loi Mourier qui autorisait le travail 24 heures sur 24 a créé un afflux de population rurale et étrangère qui a rééquilibré le taux de population; celui-ci apparaît en 1920 comme stagnant. Par contre, les besoins en logements se sont accrus. En effet, l'industrialisation a développé l'extension au centre de bureaux des services publics, de locaux commerciaux, industriels, bancaires, et aussi des établissements de plaisir, concerts, dancings, cinémas... Ce développement s'est fait conjointement à l'arrêt de la construction de logements (2 413 immeubles en 1913, 411 en 1919 avec 126 démolitions).

En 1920 il y a donc une raréfaction des logements et une hausse des loyers freinée par une législation spéciale en attendant que la construction neuve publique puisse l'enrayer.

La diminution des logements, la hausse des prix, l'augmentation des services a provoqué un pullulement des garnis, hôtels meublés... (un habitant sur treize).

<u>Paris-Banlieue</u>	<u>1911</u>	<u>1920</u>
Garnis	19 000	27 000
Pièces louées	260 000	314 000
Habitants	295 000	390 000

La tradition foncière française (contrairement à l'anglaise où il y a séparation du sol, (baux amphythéotiques) et propriété de la construction) ne permet pas par ses propres règles de résoudre le problème des îlots insalubres ; l'augmentation des garnis due à la transformation de Paris en centre d'une très grande activité industrielle permet de constater qu'actuellement toutes les causes sont réunies pour que les taux de mortalité restent anormalement élevés, avec un nouveau danger social : celui de la destruction du foyer familial.

La construction des 32 447 logements, soit 103 130 pièces dont le besoin existait dès 1911 résoudrait le problème des garnis mais il faudrait prendre d'autres mesures pour résoudre le problème de l'insalubrité (démolitions, réhabilitations...).

PROPOSITIONS POUR RESOUDRE LA CRISE DU LOGEMENT

H. Sellier fait remarquer qu'en 1920 le problème s'est déplacé par rapport à 1911. Alors qu'avant-guerre il fallait seulement avoir une politique du logement dissuasive dont le rôle était d'enrayer les hausses abusives des loyers, il faut actuellement fournir à chaque famille le moyen, pour exister, de se procurer une habitation suffisante et hygiénique. Il avait pourtant, dès 1913, fait une proposition au Conseil Général pour organiser l'intervention du Département de la Seine en matière d'Habitation, bien que la législation ne s'y soit encore guère prêtée.

L'effort privé

Les conditions économiques de l'après-guerre rendent impossible l'effort privé pour l'Habitation à Bon Marché. La construction privée est presque complètement arrêtée depuis 1917. Elle ne pourra reprendre que le jour où le prix de revient des immeubles sera tel que des capitaux investis puissent y être rémunérés et amortis et les charges du capital ainsi envisagées ne pourront être couvertes que le jour où il sera possible d'exiger du locataire un prix de loyer correspondant.

L'augmentation des prix des constructions ayant dépassé les prévisions les plus pessimistes, nous sommes loin de cette situation : de 1914 à 1920, les coûts des matériaux de construction ont en moyenne quintuplé, les coûts de la main-d'oeuvre ont triplé, le coût de l'érection et de l'aménagement d'un immeuble à Paris est à peu près 4 fois plus élevé.

Un capitaliste ne construira une maison ouvrière collective à Paris que s'il est assuré de tirer d'un logement de trois pièces par exemple, et d'une cuisine, de 40 m², 3 450 F par an. Le salaire moyen d'un ouvrier ou employé oscille entre 6 000 et 9 000 F par an. Sur ce budget (cf. études de consommation) 1/6e ou 1/7e peut être consacré au loyer. C'est une clientèle de location dont les taux ne peuvent être supérieurs de 850 à 1 500 F par an.

L'effort privé subventionné dans le cadre de la législation actuelle sur les Habitations à Bon Marché n'est pas plus efficace : celle-ci confère deux avantages, les immunités fiscales et l'obtention de capitaux à taux réduits, ainsi les loyers seraient de 2 416 F par an au prix de revient.

La construction dans ce secteur est donc doublement bloquée, elle n'aurait pas de clientèle, et ne pourrait construire puisque la loi interdit que ces locations soient à un prix supérieur à 1 092 F.

Cette législation avait donné des résultats encourageants mais ce mouvement a été totalement paralysé par la guerre et les circonstances économiques qu'elle a entraînées.

L'évolution de la législation concernant le domaine de l'intervention privée

La loi Siegfried du 30 novembre 1894

- définition de l'Habitation à Bon Marché : elle dicte les règles de salubrité, les règles d'attributions (les locataires ou propriétaires ne doivent, pour en bénéficier, n'être propriétaires d'aucune maison).
- création de coopératives.
- création de comités locaux des H.B.M. dont le rôle se réduit à la propagande.
- création d'un conseil supérieur des H.B.M. dont le rôle est consultatif.

La loi Strauss du 12 avril 1906

- révisé et complète la loi Siegfried.
- l'attribution aux locataires ou propriétaires est élargie aux "peu fortunés" à la place "d'aucune propriété".
- modification de la composition des comités de patronage et de leurs attributions.

La loi Ribot du 10 avril 1908

- modifiée par la loi du 26 février 1912.
- développe l'accession à la petite propriété.
- création de sociétés de crédit immobilier pour prêts individuels à taux réduits qui font transiter les prêts de l'Etat ; l'emprunteur est propriétaire 20 ans avant le coopérateur !

La loi Bonnevey-Strauss du 23 décembre 1912

- précise et corrige la loi de 1906.
- organise l'intervention de l'Etat, des départements et des communes (art. 25).
- assimile, en ce qui concerne les prêts de l'Etat, avec quelques réserves, les sociétés coopératives d'habitations et les sociétés de crédit immobilier (art. 28).

L'intervention publique

H. Sellier développe sa notion de service public pour l'intérêt général, celui du corps social tout entier, en opposition aux intérêts particuliers privés dans une première définition, puis aux intérêts particuliers communaux quand il défendra le rôle que doit avoir le département par rapport aux communes :

"Du jour où l'on a reconnu que l'initiative privée ne pouvait, même aidée par des subventions des collectivités publiques, donner une satisfaction suffisante au besoin d'intérêt général qu'est l'habitation saine et hygiénique des personnes peu fortunées, il a fallu et cela était l'oeuvre du législateur de 1912 permettre à ces collectivités publiques d'agir concurremment avec les particuliers. De ce jour, et dans cette mesure, le service public a été créé".

Cette définition lui permet de faire appel concrètement aux institutions de l'Etat :

"L'effort de construction immobilière qui, dans un intérêt social dominant, s'impose dans l'agglomération parisienne, ne peut être assuré que par une large intervention financière du département et des communes".

Evolution de la législation dans le domaine de l'intervention publique

Rappelons qu'avant 1912 le problème théorique de l'intervention publique a été le sujet de longs débats, c'est la loi de 1912 qui les a rendu caducs en permettant la création des Offices d'Habitation à Bon Marché.

Il a fallu pour faire voter la loi Strauss et Bonnefoy du 23 décembre 1912, reprendre des exemples de pays étrangers et de villes étrangères allemandes, italiennes, etc... et trouver une organisation des Offices qui dépasse les adversaires et partisans du municipalisme. Les Offices sont, en effet, des institutions qui existent à l'initiative et selon les besoins des communes tout en étant à l'abri des immixtions politiques possibles.

Pour faciliter son champ d'action, l'Office Départemental de la Seine (qui fut le premier à fonctionner effectivement) a obtenu deux décisions de principe des pouvoirs publics qui n'étaient pas prévues dans la loi.

- l'application aux offices des règles de la comptabilité administrative,
- l'utilisation du droit d'expropriation (les actions de l'Office étant "d'utilité publique").

Mais l'intervention publique d'après la législation de 1912 ne devait comporter pratiquement aucune charge pour les budgets municipaux et départementaux.

A partir de 1918, les Offices ne peuvent agir, fonctionner que dans la mesure où l'Etat, les départements et les communes inscrivent à leur budget le déficit de leur exploitation. La nécessité d'un effort financier très important s'est traduite par le vote des lois du 31 mars et 24 octobre 1919.

La loi du 31 mars a été complétée le 24 octobre 1919 afin que les Offices puissent obtenir de la Caisse des Dépôts, des prêts au taux de 2,5 %, l'Etat prenant en charge les différences entre ce taux et le taux moyen de revenu des Caisses d'Epargne, soit pour la construction d'Habitations à Bon Marché, soit pour la terminaison d'immeubles en cours de construction avant le 1er août 1914. Ceci à la suite de vœux que l'Office Public d'Habitations à Bon Marché de la Ville de Paris et l'Office Public d'Habitations à Bon Marché du Département de la Seine ont soumis à la conférence nationale des comités de patronage des Habitations à Bon Marché, tenue au Musée Social les 14 et 16 avril 1919 et adoptés à l'unanimité.

Les lois des 31 mars et 24 octobre 1919 permettent d'accorder des subventions et prêts à taux réduits, car il est impossible de tirer des immeubles construits par les Offices un revenu correspondant aux charges normales des capitaux engagés.

Mais le Ministère des Finances et la Caisse des Dépôts s'étant opposés par tous les moyens administratifs à jouer leur rôle "d'aide

à l'initiative publique" il a fallu promulguer une nouvelle loi le 26 février 1921 pour définir plus précisément le rôle des Offices et leur permettre enfin de mener une politique sociale de logement avec les moyens financiers adéquats.

LES PROPOSITIONS D'INTERVENTION PUBLIQUE D'HENRI SELLIER
POUR LE DEPARTEMENT DE LA SEINE

Dès 1914, H. Sellier établit un plan d'extension pour l'agglomération parisienne. Son rapport développe l'idée de la complémentarité nécessaire entre l'action des communes et celle du département, entre l'action de la Ville de Paris et les communes de Banlieue où seul l'Office Public Départemental des Habitations à Bon Marché peut assumer un aménagement rationnel de la banlieue.

Cette complémentarité Paris-Banlieue est justifiée par le fait qu'elle forme une agglomération urbaine, c'est-à-dire un ensemble d'industries, une société urbaine dont certains éléments ne doivent pas être exclus.

Ce sont les ouvriers et employés parisiens qui vont de plus en plus habiter dans les banlieues bien que travaillant à Paris, ou, habitant à Paris, vont travailler dans les usines qui s'installent en banlieue.

Le problème territorial doit donc recouper le problème social et ne pas en être détaché sous prétexte que ce territoire est découpé en communes. Ce problème doit être saisi dans son ensemble, grands terrains libres et non commune après commune avec des solutions partielles, à court terme, ne répondant qu'à des besoins qui ne prendraient pas en compte la situation globale de l'agglomération et de son corps social.

H. Sellier s'étonne que l'agglomération ait pu se développer dans l'anarchie la plus totale alors que depuis déjà 30 ans les pays étrangers ont des plans d'extension rationnels qui permettent à la volonté exprimée de logements salubres de se concrétiser, car seuls ceux-ci ménagent des emplacements qui permettent la construction d'Habitations à Bon Marché.

Il note que ce n'est pas faute d'architectes ou d'urbanistes français (Prost, plan d'extension d'Anvers ; Bérard, Université californienne de Berkeley ; Tony Garnier, projet de ville ouvrière) que la France en 1910, à l'exposition du Town Planning à Londres, avait envoyé les projets élaborés en 1860 par Haussmann et Alphand, tandis que les plans allemands à eux seuls occupaient 6 salles sur 15 et qu'on y trouvait les plans les plus remarquables du monde entier.

Par ailleurs, les pouvoirs publics ont, dans le département de la Seine comme ailleurs, été totalement impuissants face à l'utilisation privée de la plus-value foncière : "Tout l'effort social et politique a contribué à accroître la rente capitaliste du sol sans que les collectivités qui l'ont créée cherchent à en récupérer la moindre part".
L'exemple du métro, où des arrondissements entiers tels que le 15ème ont profité de la plus-value apportée par l'équipement public de transport en commun en est une des caractéristiques la plus évidente.

Exemples européens

Pourtant des exemples européens extrêmement nombreux et connus ne permettent pas à l'Etat de se retrancher derrière un effet de surprise :

En Allemagne, dès 1875 une loi foncière a donné aux collectivités la possibilité d'accroître leurs propriétés territoriales.

Cette politique nationale pour la récupération par les collectivités des plus-values de terrains en donnant les moyens de constituer des réserves foncières ont fourni des résultats positifs, dont le développement de cités-jardins dans un grand nombre de villes telles que Helraut, Calsruhe, Rathof, Stokfeld, Hagen, Guera, Skopau, Leipzig, Hannheim, Hambourg..., ou la construction de 4 563 logements entre 1919 et 1920 à Cologne... Des villes comme Frankfort-sur-le-Main ou Fribourg-en-Brigau ou Mannheim, ont le tiers, quand ce n'est pas la moitié, des terrains en réserves foncières ; la ville d'Ulm, elle, en a les trois quarts, Berlin a 17 930 ha de réserves foncières, Goulitz 31 116 ha. Le "cas français" est cité en Allemagne. Dans un ouvrage sociologique étudiant le développement des cités-jardins en Europe "Die Gardenstadtbeuwegung" Hanskampmayer note que : "En France, sous le régime des deux enfants, il n'est pas possible de prévoir la création de cités-jardins".

En Grande-Bretagne, les terrains régis par des baux amphythéotiques créent une différence entre propriétaires fonciers et propriétaires immobiliers, ce qui donne une grande liberté à une politique de la construction sociale. C'est en Grande-Bretagne qu'on été construites les premières cités-jardins, Port Sunlight, Bownville, Easwick, Gretna, Eastriggs, Letchworth. Cette politique de construction ne s'est pas arrêtée pendant la guerre (Well-Hall ; 1 298 maisons en 9 mois ; Roe-Green), et dès 1917 un projet d'une série de villes satellites autour de Londres "Garden cities and Town Planning Association" a fait apparaître Welwyn, première ville satellite d'initiative privée, inspirée d'Unwin.

Une série d'ouvrages est publiée en Grande-Bretagne sur les projets et l'effort britannique dans le domaine du logement social depuis plus de 20 ans.

- 1899 : Ebenezer Howard :
"Cités-jardins de demain"
- 1904 : Georges Benoist-Levy :
"Les gardens cities : Post Sunlight"
- 1909 : Raymond Unwin :
"Town Planning in practice"
- 1914 : Edward Culpin :
"Garden cities movement up to date"
(50 domaines sur lesquels il y a un projet
d'aménagement rationnel réalisé ou en cours)
- 1917 : Ministère de l'Hygiène :
"Manuel des faubourgs-jardins"

Trois grands congrès internationaux dont l'audience et la participation ont été extrêmement larges ont pris des décisions sur la résolution des problèmes posés par la plus-value foncière privée que le gouvernement français semble continuer à ignorer et pour lesquels H. Sellier combat tant au niveau national que départemental et municipal.

Les résolutions de ces trois congrès sont :

"Que le noeud de la question des habitations économiques et hygiéniques des grandes villes préside dans la considération du terrain ;

Qu'il lui paraît de la plus haute importance que pour combattre les effets de la spéculation sur le sol des villes, les municipalités, à qui incombe la défense des intérêts supérieurs de l'hygiène publique, s'assurent la possession d'étendues notables de terrains à bas prix, pour en user au mieux suivant les circonstances particulières à chaque pays, pour l'amélioration rationnelle des conditions de l'habitation".

1907 - Congrès d'Hygiène et de Démographie de Berlin (9 000 membres)

"Les villes doivent garder jalousement en leur possession tous les terrains qui leur appartiennent sans jamais les rendre. Ceux qui ne leur reviennent pas à un prix élevé et ne sont pas destinés à la création de parcs et de jardins publics doivent être

loués à des baux de très longue durée et aux prix les plus réduits pour faciliter la construction d'habitations entourées d'espaces libres et permettant d'y loger, à des petits loyers, la grande classe des travailleurs.

Les villes doivent saisir toutes les occasions qui se présentent d'augmenter leur domaine en achetant, suivant les circonstances et à bas prix des terrains de grande surface".

1909 - Congrès de Londres.

"Que les municipalités responsables de l'hygiène publique, ont le plus grand intérêt à posséder le plus de terrains possibles en vue de l'amélioration des conditions d'hygiène des logements du peuple, en limitant la surface construite et le nombre d'habitants qu'elle peut loger.

La démonstration de l'utilité publique d'un plan d'extension lui permet de confirmer le rôle que doit jouer le département, rôle d'intérêt général dépassant le régime administratif des communes qui les isole, les unes des autres, ne leur permet pas de saisir qu'elles font partie d'un même corps social, alors que "leur solidarité économique et sociale devient chaque jour plus étroite".

1919 - Congrès International d'Hygiène de Dresde (à l'unanimité).

Acquisitions foncières et création d'Offices Municipaux

H. Sellier propose donc que l'Office départemental ait un rôle de cohésion et même des actions exemplaires en incitant les communes à des acquisitions foncières et à la création d'Offices municipaux qui travailleront complémentirement au département. Car il n'est pas question que le département se substitue aux communes pour résoudre le problème de l'habitation qui est d'ordre local. La mission du département n'est pas d'aider à l'administration des centres existants, mais de créer, sur les immenses surfaces de terrain non encore construites, des lotissements rationnels permettant de réaliser une extension normale de l'agglomération

Programme d'action élaboré par l'Office Départemental des
Habitations à Bon Marché

A l'initiative d'Henri Sellier, un programme d'action, véritable concrétisation d'une politique urbaine, est mis en place sur ses propositions. Les architectes désignés pour élaborer des règles afin d'édifier des cités-jardins sont choisis parmi les primés des concours de la Ville de Paris. Ce sont :

- Payret-Dortail : premier primé au concours d'H.B.M. de la Ville de Paris (groupe Emile Zola), quatrième primé (groupe Henri Becque), deuxième primé (groupe Marcadet), nommé architecte directeur du plan général d'aménagement du Plessis-Robinson et d'Arcueil - Cachan.
- Arfvidson, Bassompierre, de Rutté, premiers primés au concours d'H.B.M. de la Ville de Paris (groupe de la Fontaine à Miland), nommés architectes directeurs du plan d'aménagement de Malabry et de Drancy (sans Arfvidson).
- Maistrasse, primé premier au concours d'H.B.M. de la Ville de Paris (groupe passage Vignon), nommé architecte directeur de Suresnes - Rueil.
- Albenque et Gonnot, premiers primés au concours d'H.B.M. de la Ville de Paris (groupe Henri Becque) nommés architectes directeurs de Stains.
- Pelletier et Teyssière, nommés architectes directeurs de Champigny (le projet fut retardé par les chemins de fer qui voulaient couper le terrain, ce qui a occasionné une non information du curriculum, au concours, de ces deux architectes).
- à ces architectes s'ajouteront d'autres groupes qu'Henri Sellier fera travailler de la même manière.

Les architectes des premières cités-jardins ont du travailler ensemble et travailler Unwin pour élaborer des règles communes afin d'édifier les cités-jardins du département de la Seine. Mais c'est à H. Sellier que revient l'initiative, le choix politique de ces formes de cités.

Avant de reprendre le pourquoi et les règles qui seront déterminantes pour ces cités, j'introduis ici le passage d'un interview, que j'avais fait avec François Laisney, de Lods pour Architecture d'Aujourd'hui le 20.7.1976, et qui n'a pas été entièrement publié puisqu'il ne concernait pas directement le sujet (Drancy : Lods et Beaudoin) mais qui rend bien compte de "l'ambiance" dans laquelle les architectes de l'Office travaillaient :

"Le problème de l'architecture... tel qu'il s'est posé depuis l'origine des temps n'est pas un problème technique mais un problème politique. Le pouvoir politique décide d'entreprendre et les architectes exécutent. Lorsque j'entends attribuer aux architectes l'état lamentable dans lequel se trouve le domaine bâti aujourd'hui, je trouve que l'on se trompe totalement d'adresse car à aucune époque ce ne sont les techniciens qui ont décidé ni de la forme, ni des dépenses à faire, ni de l'intérêt du programme du domaine bâti. Depuis les pharaons avec les pyramides en passant par les romains, l'époque des cathédrales, celle de François Ier, de Louis XIV ou de Napoléon III, c'est la politique qui décide de tout... Drancy, c'est un pouvoir politique avec Henri Sellier, Conseiller Général, puis Sénateur, un pouvoir politique qui aurait mis le problème du bâti au premier rang de ses préoccupations et qu'il avait pris lui-même la peine de travailler, à ce problème, pour en avoir une connaissance très sérieuse. H. Sellier, socialiste, rapporteur du budget de la Ville de Paris, appelé à un moment "le Préfet in partibus" parce que c'est lui qui en avait le rôle, fonctionnaire, Maire de Suresnes après avoir fait partie de la municipalité de Puteaux, dépossédé de sa Mairie par le pouvoir politique pendant l'occupation, H. Sellier estimait qu'il ne savait pas tout ce

qu'il y avait à savoir et prenait la peine de s'informer. En particulier il avait visité beaucoup de choses avec les architectes de l'Office. Moi je travaillais avec Beaudoin, il y avait sept équipes et périodiquement nous recevions le lundi ou le mardi un coup de téléphone de l'Office : "Vous partez à Berlin vendredi" ou "Vous partez à Zurich, Vienne, Rotterdam" etc.. Il n'y avait pas à discuter, on partait dans un voyage organisé et dirigé par H. Sellier. C'était d'un rendement considérable et d'un profit extraordinaire car évidemment en tant que socialiste, il était mandaté et reçu amicalement par tous les socialistes en faveur en Allemagne, en Hollande, etc..., et on voyait en trois jours ce qu'on n'aurait pas vu seul en quinze jours. Donc le point le plus important c'est la compétence d'un homme qui sait ce qu'il veut, qui dresse ses programmes, puis dit aux architectes "débrouillez-vous". Si on réussissait, on était un grand homme ou plus simplement le monsieur qui avait fait son travail (il était avare de compliments), sinon il vous mettait dehors, excellent système. Les moyens, le franchissement des formalités, on avait à s'occuper de rien : pour l'école de Suresnes, après m'avoir donné le programme, Sellier m'a dit : "Vas-y" et il est venu voir un an après : "chapeau !".

Ma collaboration extraordinaire avec H. Sellier représente pour moi un espèce de paradis. C'était l'alliance avec le pouvoir politique qui décide, donne les moyens de travailler".

Lods et Beaudoin ont travaillé de 1930 à 1935 avec H. Sellier pour lequel ils ont fait Drancy - La Muette démolie en 1976, et l'école maternelle aérée pilote de Suresnes.

Dans les années 20, H. Sellier défend les cités-jardins unwiniennes car elles ont un type d'organisation de l'espace habité qui crée certaines relations sociales. H. Sellier et l'Office Départemental portent aux cités-jardins le plus grand

intérêt car ils en perçoivent "le désir d'organiser une vie commune et de procurer à tous les jouissances réservées à quelques uns", et aussi une solution aux maladies sociales, un remède social.

La cité-jardins est une réponse à l'analyse que font les instigateurs et les propagandistes de la loi de 1912. Celle-ci sous-entend une conception systémique de l'agglomération urbaine et plus exactement organiciste ; le "corps social" ne doit pas avoir d'élément "malade". Cette conception permet à H. Sellier d'avoir des arguments pour développer son efficacité sociale dans le domaine de l'urbain :

"Ce n'est pas seulement plus d'air, plus de lumière, plus d'eau que l'on réclame ; on ne borne plus les ambitions à la réforme des règlements sur la construction, à l'établissement de terrains de jeux, à la répartition des zones d'industrie ou d'habitation, à la lutte contre les taudis, on prétend engager la bataille contre l'alcoolisme, la tuberculose, le chômage et les autres maladies sociales par un aménagement plus rationnel et plus humain des conditions d'habitation".

Dans "l'ambiance" décrite par Lods, les architectes nommés par l'Office étudient Raymond Unwin préalablement à l'élaboration des règles et des plans : "Town Planning in Practice", London Fishen, R. Unwin 1909, est non seulement la synthèse de toutes les publications des expériences antérieurement réalisées dans ce domaine, mais aussi donne les règles de conduite des projets telles que, intégration au site, aux groupes locaux existants, aux villes (si ce sont des plans d'extension) qui ont été totalement adoptées - ceci pour la forme ; quant aux équipements, nous retrouverons cette partie du programme, entre autre dans les propositions de programme municipal d'Henri Sellier quand leur sens n'est pas bien précisé dans la première expression de service social public de ce document.

NATURE SOCIALE DES LOTISSEMENTS 1921

	Plessis-Robinson	Chatenay-Malabry	Champigny	Suresnes	Stains	Drancy	Arcueil-Cachan
BESOINS LOCAUX	néant	néant	réseau Est des chemins de fer demandeur : syndicat	surpeuplement demande locale	surpeuplement demande locale	chemin de fer de ceinture demandeur : syndicat	demande locale
AGGLOMERATION INDUSTRIELLE	éloigné	éloigné	oui	oui	oui	oui	oui
TYPE DE POPULATION PREVUE	classes moyennes, employés de bureau, fonctionnaires, professeurs colonie d'artistes		travailleurs qualifiés habitude de vie coopérative	ouvriers mécaniciens qualifiés à très haut salaire	ouvriers non qualifiés salaire bas	travailleurs chemin de fer en priorité peu qualifiés	familles nombreuses exclusivement (3 chambres)
HABITUDES PAR RAPPORT AUX TRANSPORTS HABITAT-TRAVAIL	éloignement (+ de temps pour les transports)	éloignement (+ de temps pour les transports)	proximité	proximité	proximité		train Paris-Arpajon 2 arrêts station à Arcueil
QUARTIERS : centre grands axes	collectifs	collectifs	individuels	collectifs	collectifs - familles - célibat.	individuels	individuels
périphérie	individuels résidentiel le long de la forêt ou du parc	individuels résidentiel forêts et collines	collectifs (pas de site particulier ville ou ligne chemin de fer)	individuels résidentiel le long du champ de courses : villas	individuels familles nombreuses (4 enfants et +)	individuels	individuels
POPULATION	5 000	6 050	3 000	6 000			
LOGEMENTS : Individuels		1 000 210	288 437	530 740		139	258

Le pool des architectes de l'Office se donne donc un ensemble de règles afin d'intervenir selon la même politique sur les terrains acquis :

"Nous entendons faire de nos cités-jardins des cellules sociales complètes ; pour cela il est indispensable que toutes les catégories sociales y soient représentées, depuis les plus miséreuses, jusqu'à celles qui jouissent d'une certaine opulence."

Cette première proposition est immédiatement contredite par le paragraphe suivant intitulé "nature sociale des lotissements" dans lequel nous pouvons constater que pour chaque terrain la clientèle est totalement déterminée et ne couvre pas toutes les catégories sociales, mais bien souvent une seule ou deux et en tout cas jamais les plus miséreuses. Nous verrons dans la suite de notre étude qu'il n'y eut qu'à Suresnes un flot de "familles à adapter". (cf. tableau ci-contre)

Par contre, le paragraphe "nature sociale des lotissements" a permis d'avoir une vision réaliste des besoins sociaux locaux et de répondre concrètement aux différentes situations.

Bien que marqué discrètement, nous constatons que dans les sept premières réalisations projetées, deux étaient des commandes du Syndicat des Chemins de Fer : Drancy, première cité réalisée, et Champigny. Ceci nous permet déjà de supposer que les réalisations de l'Office n'auront pas comme rôle principal de décongestionner les foyers d'infection, de mortalité précoce... comme aurait pu le laisser supposer le début du rapport Sellier, car seule la cité de Stains est projetée pour accueillir une population assez diversifiée pour aller de maisons bourgeoises aux célibataires en passant par les familles ouvrières très nombreuses aux familles ouvrières instables.

Contrairement aux questions que soulève l'analyse de la nature sociale des lotissements par comparaison aux principes

énoncés, ceux qui ont déterminé l'élaboration des différents avant-projets des plans que dresseront les architectes de l'Office, seront assez respectés. Nous en reproduisons la liste qui illustre l'influence d'Unwin et donne une première grille d'explication aux cités-jardins-idéal-typique de l'Office des Habitations à Bon Marché de la Seine.

- Esthétique, hygiène, commodités générales sont hors de la nature sociale du lotissement.
- Maintien des agréments généraux des sites.
- Sauvegarde des plantations.
- Importance de l'ancien aspect du sol.
- Pas de lotissement en damier (inconvenients d'ordre pratique et hygiénique, inesthétique).
- Pas de voies courbes uniquement inspirées de caprices d'architectes.
- Détermination des points centraux et des carrefours pour l'emplacement d'édifices publics, centres de rencontre, lieu des lignes principales de trafic ou à proximité, donc déterminés par la topographie locale et les convenances sociales.
- Ce sont les points centraux et les voies principales qui déterminent les voies secondaires.
- Les voies principales sont de telles dimensions que le trafic est facilité et qu'un bel effet architectural est produit : servitudes de reculement pour les immeubles, allées aménagées pour la circulation piétonne.
- Les immeubles collectifs :
 - . pas de casernes ouvrières
 - . conditions maximales d'hygiène et de confort
 - . limitation de la densité
 - . conditions maximales d'aération et d'ensoleillement
- La proportion d'immeubles collectifs sera pour chaque terrain fonction du prix de revient, des nécessités du milieu social, de la disposition topographique et de l'aménagement esthétique général du plan.

- Les services sociaux seront la jouissance collective des habitants des cités-jardins :
 - . services d'ordre domestique : cuisine, bains-douches, loisirs, garderies.
 - . service d'ordre hygiénique : dispensaire, infirmeries.
 - . service d'ordre éducatif : écoles, salles de cours, conférences...
- Les services d'ordre hygiénique et éducatif seront les plus proches des centres d'habitation les plus compacts ; ils forment les centres de vie sociale avec les locaux commerciaux qui seront groupés dans ces centres.
- Les maisons individuelles ne seront point isolées :
 - . maisons demi-détachées : passages entre chaque paire de maisons pour aller au jardin, étage accolé, résolvent le problème de la perception du bruit de l'autre.
 - . solution pour regrouper 4, 6, 8 maisons
 - . traits dominants pour la construction du milieu.
 - . traits bien acquis pour les ailes.
 - . les maisons isolées utilisables pour compléter un ensemble de façon avantageuse, angles...
- Les clôtures :
 - . réduire au minimum ou supprimer.
 - . sinon murailles qui détruisent l'effet esthétique
 - . éviter les forêts de murs.
- Le caractère des banlieues-jardins de l'Office :
 - . les modèles d'habitations individuelles ou collectives doivent être inspirés par les styles classiques des vieux immeubles de l'Ile de France (pas de style anglais ou méditerranéen).
 - . rechercher l'harmonie, le maximum de variété n'est pas contradictoire avec la standardisation des matériaux qui exigera la construction économique des cités.
 - . un des objets de concours organisés par l'Office, est la construction en série de types de portes, fenêtres, serrures,

ventilation, chauffage, aménagement intérieur, utilisables dans toutes les constructions. Ceci ne pose aucun problème esthétique. Des modifications souvent insignifiantes apportées dans la décoration des façades donnent des aspects diversifiés :

formes de toit, pignons dissemblables

décoration par briques colorées

déplacement des ouvertures, fenêtres ou portes

utilisation judicieuse de plantes (grimpantes)

et les immeubles peuvent avoir : le même type architecturale constructif, les mêmes conditions d'aménagement intérieur.

- Groupement des différentes catégories d'habitation :

- . villas à loyers élevés dans les parties les plus agréables (pour tirer des revenus plus élevés de certaines parties des terrains et diminution des loyers sur d'autres parties.
- . isolement de logements pour les "travailleurs de la pensée" qui permettent la facilité de relation pour des gens de même profession et mêmes préoccupations.
- . logements individuels ou collectifs pour les ouvriers (souvent familles nombreuses) regroupés en plusieurs centres afin que la population enfantine ne soit pas gênante et puisse se permettre de larges ébats avec leurs services collectifs domestiques.
- . les centres commerciaux seront réunis dans une partie du lotissement qui constituera un centre d'activité d'affaires avec un emplacement nécessaire à la tenue des marchés périodiques.

Politique urbaine d'Henri Sellier

Ce texte, produit des travaux dirigés par H. Sellier à l'Office Départemental des Habitations à Bon Marché de la Seine, exprime plus la pensée d'un technocrate choqué, quant à l'organisation pour laquelle il travaille -le service public qui doit défendre l'intérêt général n'agit pas avec sa propre efficacité- que celle d'un social-démocrate.

Attitude de technocrate, car H. Sellier va proposer des solutions de rationalisation qui sous-entendent le contrôle du processus de l'urbanisation à long terme plutôt que des projets par eux-mêmes.

Au service de la collectivité, H. Sellier se bat sur deux plans, l'hygiénisme et le contrôle des plus-values foncières. Il pense que la solution aux problèmes posés est une politique urbaine conséquente qui organiserait l'espace social.

La lutte pour l'hygiénisme, telle qu'elle est montrée dans ce texte, apparaît classique : lutte contre les maladies, le taux de mortalité trop élevé dans les quartiers sur-densifiés, mais nous verrons dans la suite de cette étude que cette appréhension de l'hygiénisme n'est pas aussi circonscrite qu'elle veut bien le montrer ici, (pour convaincre le Parlement d'avoir une politique financière adéquate) qu'elle comporte un deuxième volet plus ample encore que celui d'une simple moralisation. La solution "rationnelle concrète aux maladies sociales", soigner le corps social en réorganisant l'espace construit, contient plus que soigner car le "pool" d'architectes propose des modèles, des normes d'habitations, de relations entre les constructions, de rapports maisons-maisons, maisons-jardins, maisons-jardins-rues, habitations-équipements et les relations de ces voies -ensembles construits avec d'autres que sont les villes existantes, les lieux de travail...

Ces normes ne sont pas déterminantes pour des modénatures, une esthétique des formes, l'architecture, mais comme elles induisent un type d'organisation de l'espace social, on peut en déduire que certaines architectures, dont celle de la ville traditionnelle du tissu urbain historique, ne sont pas reproductibles.

Tout en affirmant "procurer à tous les jouissances réservées à quelques uns", il propose une nouvelle forme d'organisation de l'espace qui ne concerne que la classe ouvrière et la classe moyenne.

C'est bien d'une nouvelle morale sociale qu'il s'agit, d'un mode de vie nouveau pour certains groupes sociaux.

Cet attachement aux descriptions de ce que subissent les classes sociales dominées esquivent totalement leur propre mode de vie, et permet de proposer, sous couvert des besoins en hygiène, équipements, relations sociales, un modèle extérieur aux classes concernées.

Le contrôle de la rente foncière par la collectivité, en récupérant les plus-values créées par l'action publique, transports, équipements, lui apparaît comme purement logique et le mélange public-privé, c'est-à-dire les actions d'utilité publique servant aux intérêts privés, comme aberrante car non rentable sur un niveau plus important, celui du corps social.

Pour avoir une efficacité sociale à long terme qui s'exprimerait par une expansion rationnelle des agglomérations, il faut récupérer la rente foncière. Mot d'ordre politique, cheval de bataille de la gauche, en France et dans toute l'Europe, ce n'est pourtant pas une idée hors de la rationalité gestionnaire des états bourgeois démocratiques européens.

M. Tafuri nous rappelle que dès le milieu du XIX^{ème} siècle, le conservateur Huber étudiait des moyens de lutte contre la

spéculation foncière, constituait avec Hofmann la première Société Berlinoise d'Utilité Publique, et proposait d'organiser les grandes villes du travail selon un schéma radial afin que la distance des habitations par rapport au centre ville-centre de production soit d'un quart d'heure maximum, d'éliminer la rente foncière, de créer des coopératives de consommation et de production en concurrence avec l'initiative privée, de constituer des associations d'utilité publique avec l'aide de l'état et des communes.

A partir des années 1900, tous les congrès internationaux sur le logement, l'hygiénisme etc... font des déclarations contre la rente foncière.

Depuis la loi de 1906, un débat constant est instauré à l'Assemblée Nationale en France sur ce sujet.

C'est parce que la gauche joue la carte de l'efficacité et de la rationalité sociale qu'elle se trouve à en débattre plus vite que la droite.

La droite française s'appuie sur des couches sociales qui, bien que constituantes de la bourgeoisie, ne vont pas toutes dans le sens de l'histoire, elles ne sont pas toutes à l'avant-garde du capitalisme. Bien que l'on puisse interpeller certaines catégories sociales de la bourgeoisie comme "en voie de disparition" sous prétexte qu'elles sont des survivances ou des excroissances historiquement datées, cette disparition ne s'accomplit parfois qu'à très long terme.

La propriété du sol hérite dans tous les pays européens d'une structure organisationnelle féodale. C'est pourquoi tous les pays européens doivent se pencher sur le problème de la rente à partir d'un certain développement capitaliste, à partir du moment historique où le lieu de production indus-

triel engendre un problème de quantité de population travailleuse à organiser spatialement.

Ce n'est pas notre propos central, mais nous pouvons noter qu'en France la survivance féodale de la propriété du sol était constitutive d'une catégorie de propriétaires terriens tellement puissante qu'il fut, pendant très longtemps, interdit à l'Etat bourgeois de trouver des solutions, comme dans d'autres pays européens. Mais il n'apparaît pas, eu égard aux interventions étrangères sur la rente, que ce soit un problème à résoudre à l'intérieur d'un champ révolutionnaire, un vrai cheval de bataille des partis de gauche et des syndicats ouvriers, bien que pendant plus de 50 ans ce problème ait fait partie et des contenus et des programmes de la gauche française. L'Etat "bourgeois", gouverné par la droite, trouvera des solutions, plus tard, pour réduire le rôle du capital foncier, afin de permettre le développement du capital bancaire par l'intermédiaire de l'industrialisation du bâtiment entre autre... (Les Villes Nouvelles des années 1966-1976 en France sont d'abord des milliers d'hectares de terres achetées selon des procédures d'utilité publique et aménagées afin de permettre le développement de l'industrie du bâtiment sans fixer anormalement et à trop long terme du capital privé).

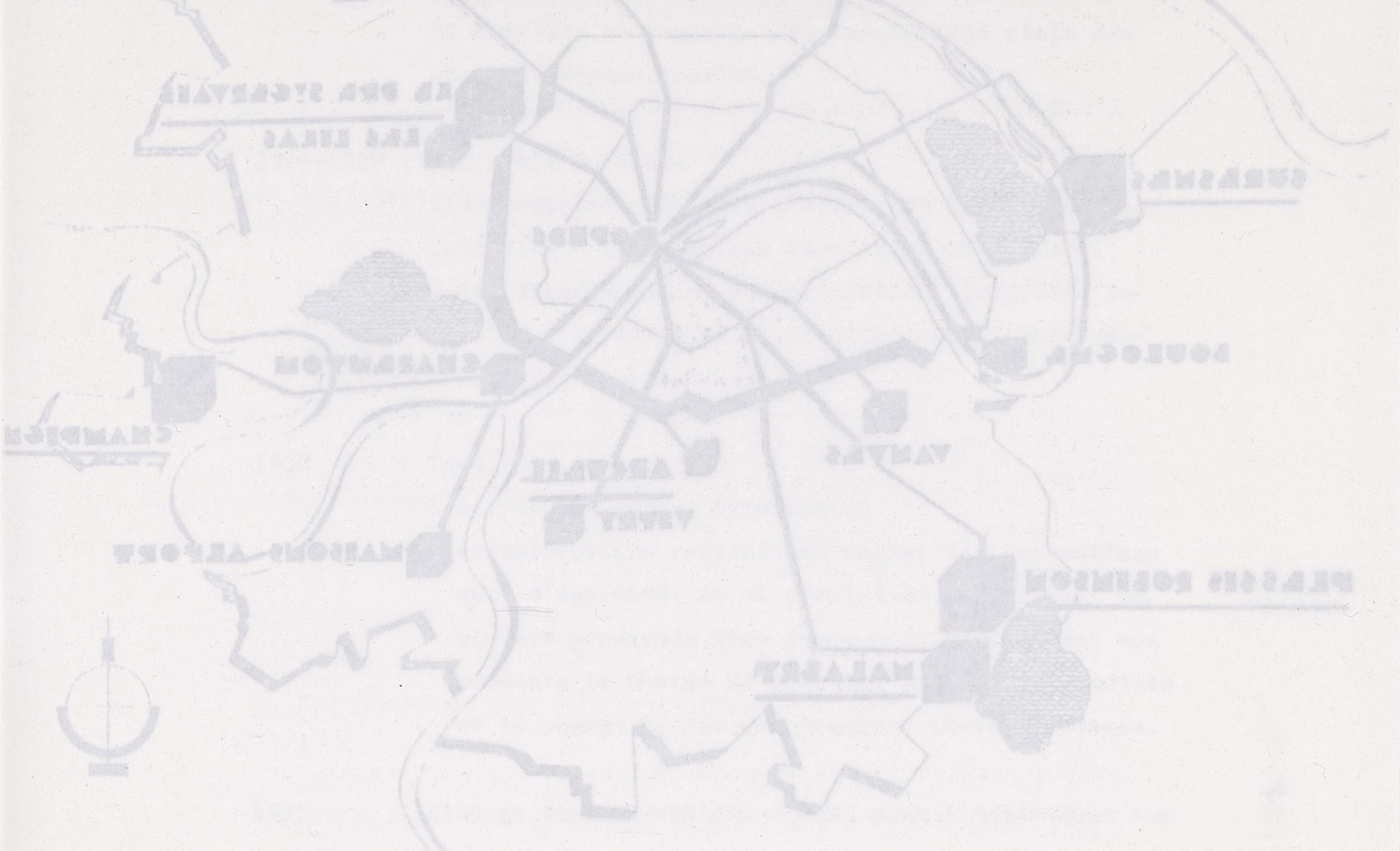
Tout le monde capitaliste actuel aimerait se débarrasser de cette survivance qu'est la rente foncière, et cherche aussi à résoudre les problèmes sociaux que pose la décentralisation territoriale des lieux de production qui va de pair avec le passage au tertiaire des grandes villes.

H. Sellier, en se battant pour une politique de décentralisation de l'habitat, idée qui ne peut apparaître qu'en ayant une conception régionale de l'aménagement urbain, en se battant pour avoir les moyens de cette politique par le contrôle de la rente agit "capitalistement". C'est une des raisons pour les-

quelles nous ne nous alourdirons pas sur cette partie de son action.

Par contre, lorsqu'il propose les cités-jardins comme solution aux problèmes sociaux posés par la ville et comme modèle de vie pour les classes travailleuses manuelles et intellectuelles : ouvriers, employés de bureaux, travailleurs de la pensée, artistes, nous pouvons déjà saisir plus qu'une initiative. Il y a une intuition sociale du développement des classes salariées, qui deviendront la nouvelle majorité quantitative, auront de nouveaux besoins, formeront le nouvel "intérêt général" de la société.

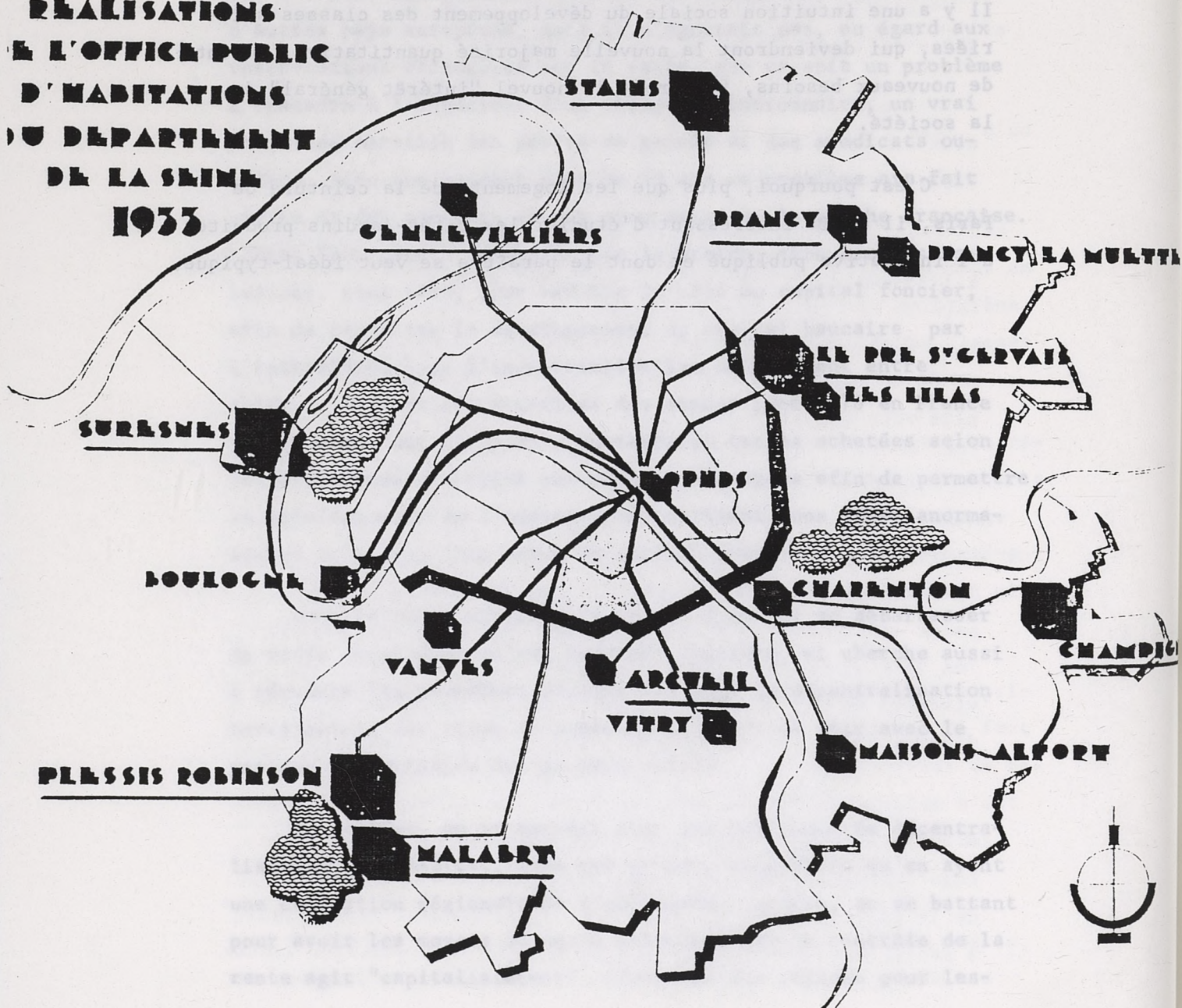
C'est pourquoi, plus que les logements de la ceinture de Paris, il était intéressant d'étudier les cités-jardins produites à l'initiative publique et dont le paraître se veut idéal-typique.



Plan du Département indiquant les réalisations de l'Office, 1933

NEUF CITES-JARDINS

**REALISATIONS
DE L'OFFICE PUBLIC
D'HABITATIONS
DU DEPARTEMENT
DE LA SEINE
1933**



Plan du Département indiquant les réalisations
de l'Office, 1933

parisienne, tout en exerçant, par le dégagement du centre, une pression efficace sur le cours des loyers tant à Paris que dans sa banlieue immédiate.

Quelques communes ont obtenu des résultats précieux par des initiatives exemplaires : Paris et Puteaux ont des Offices Communaux, Saint-Ouen et Levallois sont en voie d'obtenir la création de leur Office.

La Ville de Paris a organisé un concours pour déterminer les directives de son extension et a permis de montrer qu'il y avait des urbanistes et architectes français.

Le rôle de l'Assemblée Départementale doit être de donner les moyens de poursuivre une politique foncière analogue à celle de nombreuses collectivités étrangères et d'organiser des transports publics pour permettre de réaliser la construction de logements individuels dans les meilleures conditions, ainsi que s'est proposé comme but l'Office d'Habitations à Bon Marché de la Seine. En effet, le prix de la construction des maisons individuelles n'est pas plus élevé que celui des logements en immeuble collectif à condition que ne s'y greffe pas le prix du terrain.

- maison individuelle : 43 000 F
(y compris le terrain en banlieue)
- maison collective : 40 200 F

Les avantages sociaux que présentent les constructions individuelles sont tels que l'Office s'est prononcé en faveur de la construction individuelle, sauf pour deux cas : prix relativement élevé du terrain ou proximité d'agglomérations déjà concentrées.

- prévoient un engagement financier de l'Etat qui rende cette intervention publique effective.

Cet essai pour résoudre le problème de la reproduction de la force de travail sera freiné par la Caisse des Dépôts et Consignations qui va rapidement bloquer les financements aux Offices qui se seront constitués : 1500 logements construits en 1920 ; 1150 logements construits en 1921.

La loi Loucheur du 13 juillet 1928

- programme sur 5 ans :
 - 200 000 Habitations à Bon Marché
 - 60 000 Habitations à Loyer Moyen
- crée des facilités aux particuliers pour l'accession à la propriété des maisons individuelles par des prêts à long terme sans intérêt.

La défaite de l'idée de concurrence à la propriété privée avec l'argent du Trésor Public, exprimée par cette loi, est imputable à la gauche radicale qui vient de fortifier ses positions électorales.

La loi Sarraut de 1928

- première intervention physique financière de l'Etat dans un processus de production de l'espace urbanisé.
- résoud le problème des équipements à l'échelle d'ensembles d'habitations.

Pour la première fois, le rapport population/équipements s'exprime dans la législation. Cette nouvelle perception de l'équipement quantifiable par le nombre d'individus auxquels il va être utile, ne sera vraiment généralisée dans la programmation qu'à partir des années 50 où l'on utilisera la loi Sarraut pour les nouveaux essais d'urbanisation dirigée.

travailleurs non seulement un toit mais un cadre de vie" dira Henri Sellier, c'est-à-dire créer l'aménagement, l'organisation du temps hors-travail qui devient un temps répétitif et régulier, comptabilisable et stable, c'est la mise en place du soir et du week-end, hors des vieilles pratiques culturelles des travailleurs. C'est de ce nouveau découpage du temps que l'on peut confondre plusieurs catégories sociales et leur proposer, confondues, une vie domestique commune (jardinage, jeux d'flots pour adultes et pour enfants) ; une vie sociale commune (squares, promenades, vie culturelle et politique, Maison Commune, salles de conférences, théâtre, fêtes...).

LES ALEAS DE L'HISTOIRE

Des Lois-Support

La loi du 14 mars 1919

- concerne les plans d'extension et d'embellissement
- exprime les règles qui doivent présider à l'aménagement rationnel des agglomérations

Cette loi est la première tentative française de mettre fin au désordre qui règne dans les opérations de construction, de viabilité et d'extension des villes en proposant une appréhension globale des cités dans leurs exigences de développement. Elle sera complétée en 1924.

La loi du 31 mars et du 24 octobre 1919

- incitent à la création des Offices d'Habitations à Bon Marché dans les Municipalités et les Départements.

Au-delà du projet des cités-jardins de l'O.P.H.S., il y eu un concours d'idées sur l'extension du Grand-Paris.

De la cité-jardins du Grand-Paris, seule l'idée et les projets d'un concours d'idées sont restés. Quant aux cités-jardins du département, dès 1921 l'Office Public d'Habitations de la Seine en possédait les terrains et les avait déjà mis en chantier ou en projets. Suresnes, Plessis-Robinson, Chatenay-Malabry, Stains, Champigny, Pré St-Gervais, Gennevilliers, Arcueil, Drancy sont les cités-jardins que nous avons repris dans notre étude car elles existent encore, elles ont actuellement entre 57 et 45 ans d'existence.

Les cités provisoires de Bagnolet, Dugny, Arcueil 2, Nanterre ont été détruites. Drancy La Muette, seul terrain acquis après cette époque, opération distincte d'une opération précédente dans la même ville, a eu le sort contenu dans le mauvais sort qui lui avait été jeté dès sa construction (cf. Lods, Architecture d'Aujourd'hui, 78).

- Deux cités-jardins ont été commandées par des syndicats des chemins de fer : Drancy et Champigny.

- Une cité-jardins a été commandée par le département de la Seine pour des familles nombreuses exclusivement : Arcueil.

- Une cité-jardins a été construite pour satisfaire à la demande sociale parisienne : le Pré Saint Gervais.

- Trois cités-jardins ont été construites pour satisfaire à une demande locale diversifiée : Suresnes, Stains, Gennevilliers.

- Deux cités-jardins ont été territorialisées par une proposition de vente à bas prix de propriétaires fonciers acculés économiquement : Chatenay-Malabry, Plessis-Robinson.

Les Maires de Gennevilliers, Stains, Champigny, Pré St-Gervais, Chatenay-Malabry, Suresnes étaient socialistes, dont comme ténors : Henri Sellier à Suresnes, Jean Longuet à Chatenay-Malabry, Antoine Poggioli au Pré St-Gervais, Albert Thomas à Champigny.

Chapitre II

NEUF CITES - JARDINS

UN PROJET SOCIAL

Le projet des cités-jardins en région parisienne est né, comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, de la volonté de trouver une solution à deux grands problèmes que se posent les spécialistes du développement des villes dans les sociétés industrialisées :

- la mortalité élevée, que l'on quantifie et compare dans toutes les sociétés industrielles occidentales, fait naître l'hygiénisme, la volonté de répondre à ce problème de coût social avec toutes les connaissances médico-scientifiques entachées d'une nouvelle morale du comportement industriel et social.
- l'exploitation privée de la double rente foncière et du bâti, due à la survivance sociale de possession archaïque du sol, et qui interdit une politique globale d'intervention, fait naître l'intervention supra-collective d'équilibre social dont le rôle va être dévolu aux services publics.

Le contrôle de la santé et la production de logements sociaux sont les solutions traditionnelles qui permettent enfin la reproduction de la force de travail et non plus la simple exploitation des individus, sans saisir que si les générations ne se reproduisent plus, le système s'écroule, comme on pourrait brosser un tableau noir "d'ignares capitalistes à vraiment court terme" du XIXème siècle, et dont ne se sont pas privés Lion Murard et Patrick Zylberman dans "Naissance du petit travailleur infatigable".

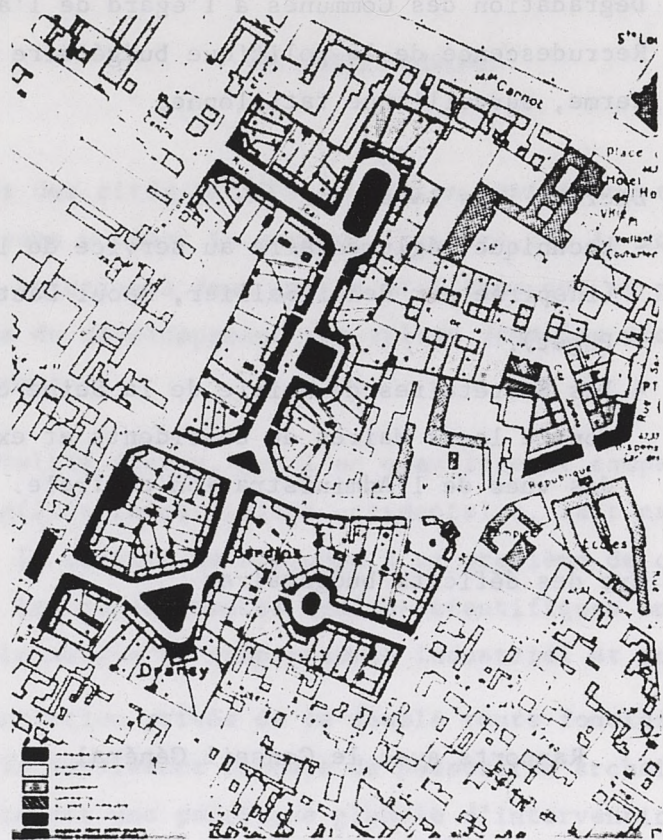
personnels enseignants des écoles pratiques (fonctionnaires d'Etat - fonctionnaires municipaux à la charge des communes).

- 1934 : Décrets-lois Doumergue
Dégratation des Communes à l'égard de l'assistance
Recrudescence de la politique budgétaire à court
terme, surveillance tatillonne.
- 1935 : Décrets-lois Laval
- technique réglementaire au service de l'Urbanisme
(inspirée par Henri Sellier, Raoul Dautry, Henri
Puget).
- les Secrétaires de Mairie de la Seine constitués
contre leurs Maires en confidents et exécuteurs
des vues de l'Administration centrale.
- 1936 : Ere des déficits budgétaires

Rapports avec le Conseil Général

- Subvention départementale pour constructions scolaires dans les cités-jardins (1922) puis subvention pour l'aménagement des logements défectueux.
- Subvention générale pour les dépenses d'aménagement.
- Subvention départementale complémentaire pour l'Assistance médicale gratuite.
- Interventions au soutien des communes champignons de la banlieue N.N.E. : Drancy, Dugny, Bobigny.

Cette ambiance politique est donnée par Louis Boulonnois, Secrétaire de la Mairie de Suresnes, Socialiste, ami d'Henri Sellier, dans la Revue Socialiste n° 5, nov. 1946.



Plan actuel, 1978.

Plan actuel, 1978. (1978)
 L'urbanisme de ce quartier est le fruit de
 une intervention progressive et continue
 de la commune, à l'initiative de son
 maire, M. Jean-Pierre Baudry, et de
 ses adjoints, M. Jean-Claude Baudry
 et M. Jean-Claude Baudry. Cette
 intervention a permis de créer un
 quartier d'habitat collectif de qualité,
 avec des logements sociaux et des
 logements à loyer modéré, dans un
 cadre architectural et paysager de
 haut niveau. Le quartier est
 desservi par les lignes de bus
 n° 10 et n° 11, et dispose d'un
 parking pour les véhicules.
 Le quartier est également doté
 d'un centre de loisirs et d'un
 terrain de sport.

CITE-JARDINS DE DRANCY

Architectes D.P.L.G. MM. Bassompierre et de Rutté

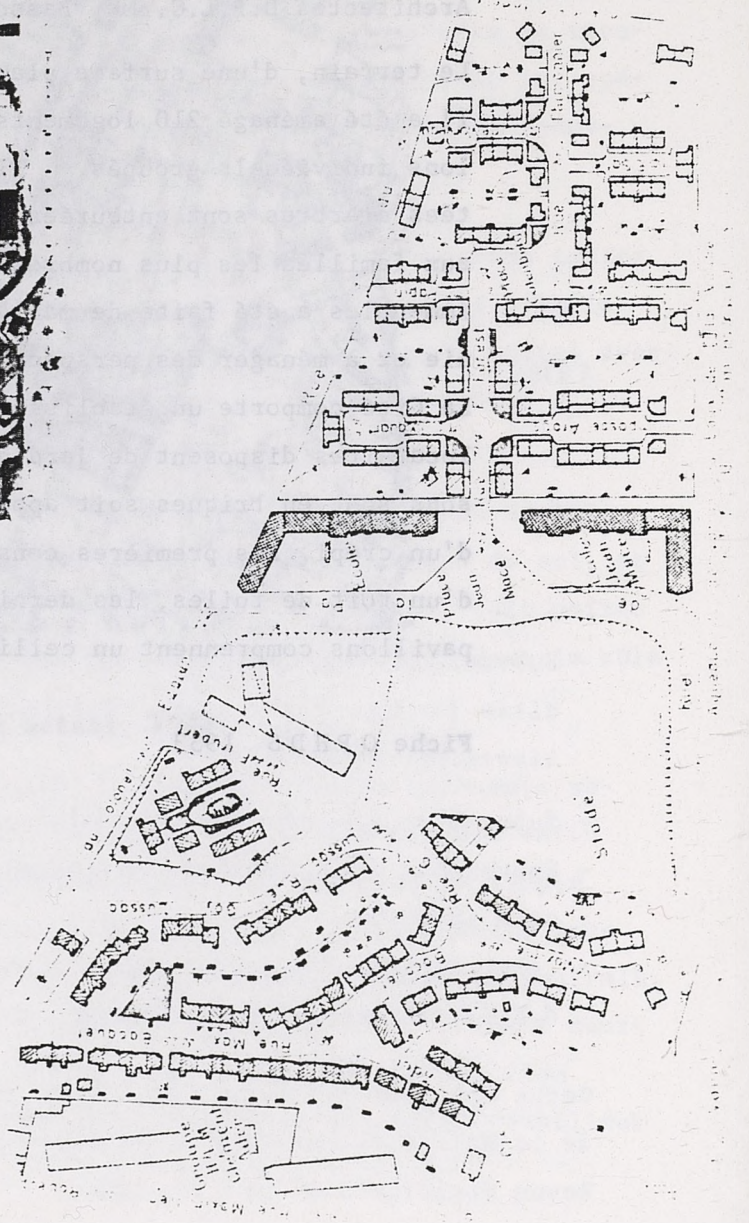
Le terrain, d'une surface plane, mesure près de 5 ha. Il a été aménagé 210 logements, en majorité en pavillons individuels groupés. 4 Places avec pelouses plantées d'arbres sont entourées par les maisons destinées aux familles les plus nombreuses. L'implantation des immeubles a été faite de manière à éviter toute monotonie et à ménager des perspectives pittoresques.

La Cité comporte un établissement de bains-douches. Les locataires disposent de jardins individuels. Les maisons sont en briques soit apparentes, soit recouvertes d'un crépi. Les premières construites sont couvertes d'un toit de tuiles, les dernières d'une terrasse. Les pavillons comprennent un cellier et un réduit à charbon.

Fiche O PHDS 1933



Projet 1920.



Plan actuel 1978

CITE-JARDINS D'ARCUEIL - CACHAN (Aqueduc)

Architecte D.P.L.G. M. Maurice Payret-Dortail

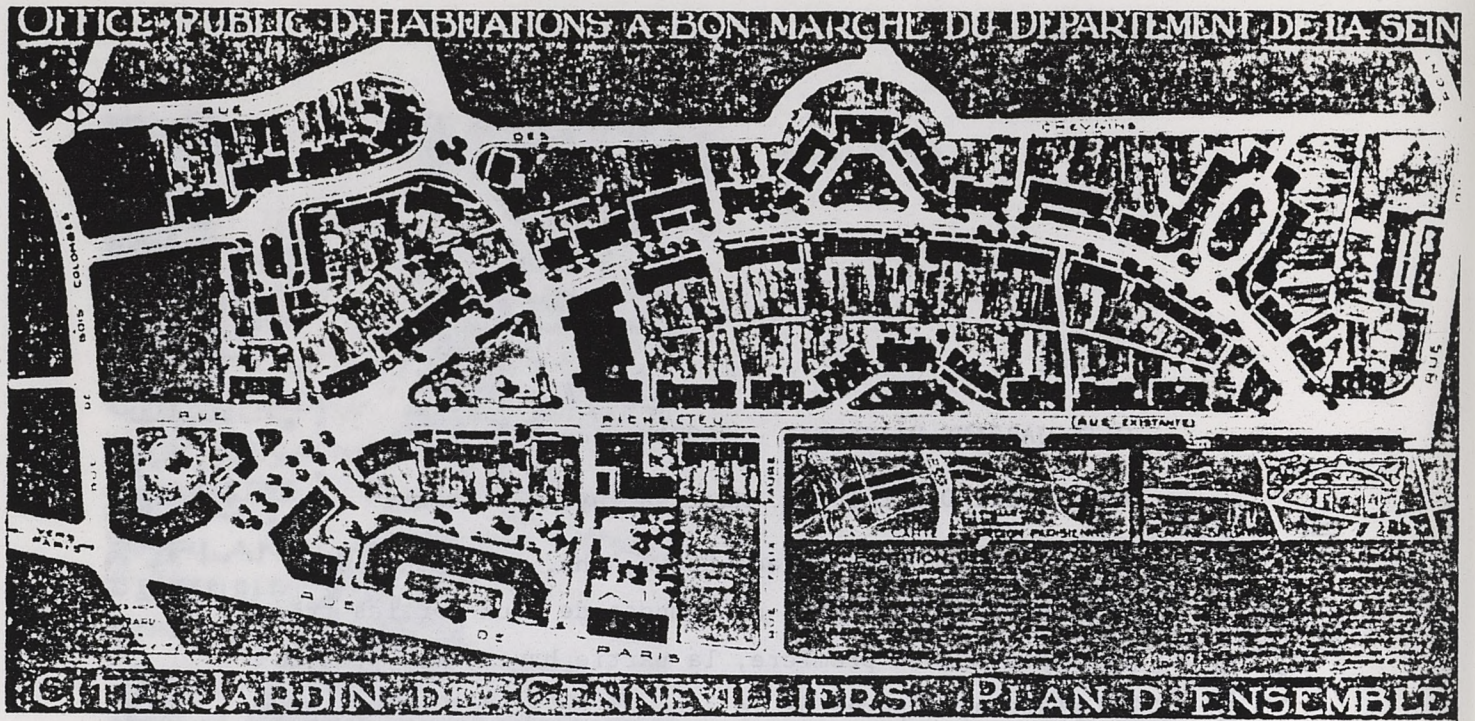
Le terrain, d'une surface de 10,4 ha, en bordure de l'aqueduc de la Vanne, se compose de deux parties très différentes. La première, la partie haute, est presque en plateau, séparée de la seconde très vallonnée, par une ancienne carrière de pierre.

La Cité comprend 231 logements individuels, la moitié composée de trois pièces habitables, avec cuisine, hangar et water-closet, l'autre moitié comportant 4 pièces habitables.

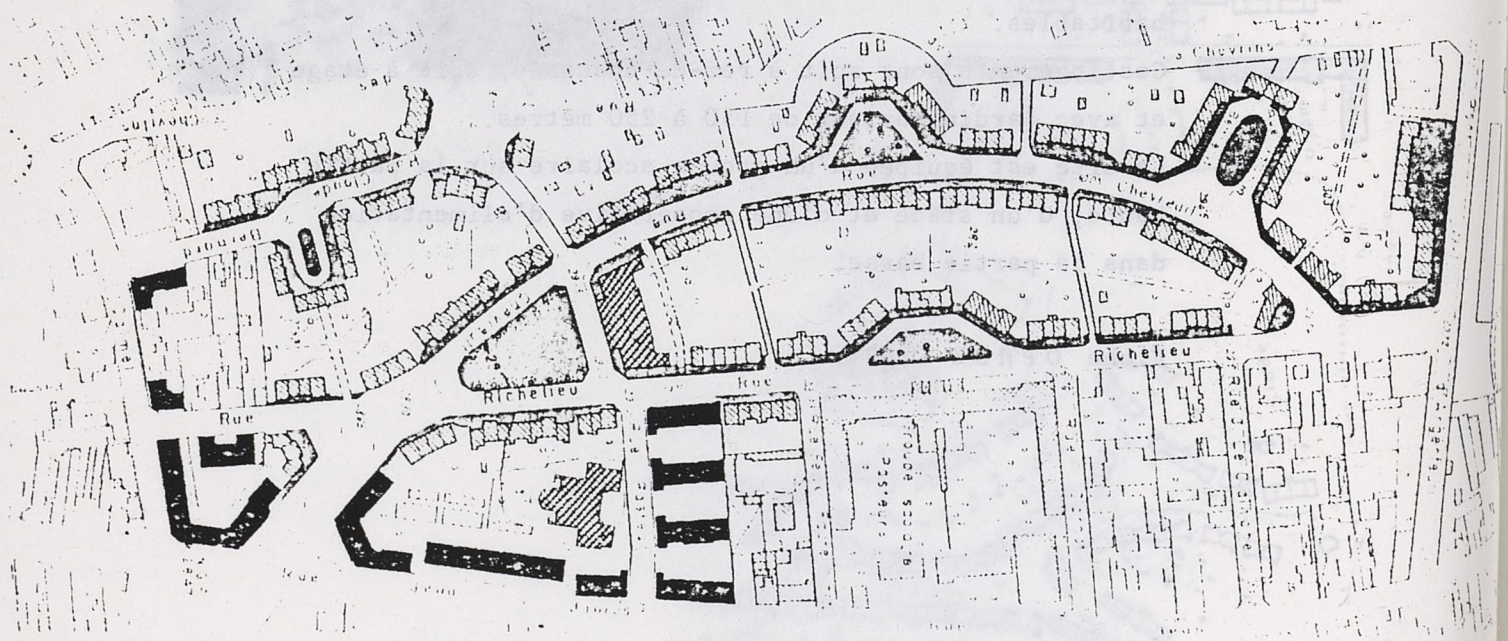
Ces logements sont soit à rez-de-chaussée, soit à étage et avec jardin variant de 150 à 250 mètres.

La Cité est équipée d'un groupe scolaire sur la partie haute, d'un stade et d'une coopérative d'alimentation dans la partie basse.

Fiche OPHDS 1923



Projet 1920



Plan actuel 1978

CITE-JARDINS DE GENNEVILLIERS

Architecte D.P.L.G. M. F. Dumail

Sur un terrain de 8 ha, sensiblement de niveau, ont été aménagés 425 logements : près de 250 en pavillons individuels, construits en 1923-1924, le reste en immeubles collectifs de 3 et 4 étages, de construction plus récente. 150 logements sont de plus prévus.

Les immeubles collectifs sont situés à l'entrée de la Cité.

Au centre de la Cité, sur une grande place, ont été installés un centre social et un terrain de jeux. Les boutiques et magasins sont également groupés à cet endroit.

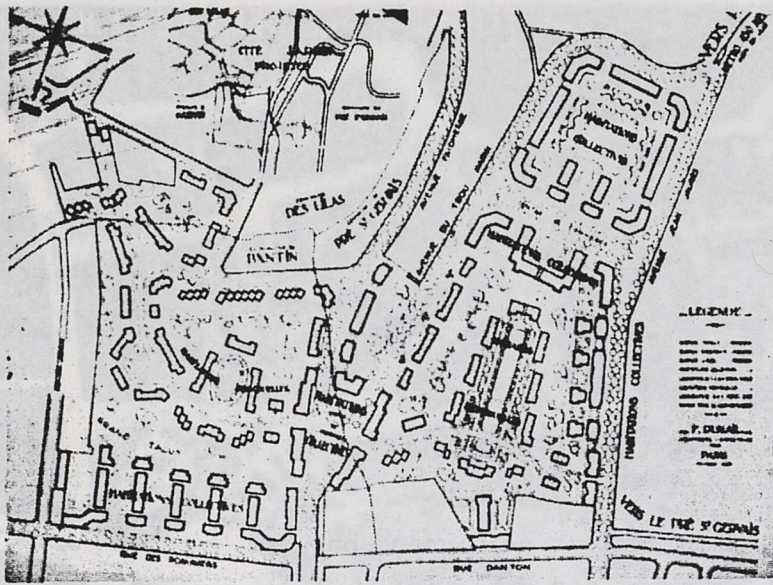
Une école maternelle et une crèche ont été édifiés récemment.

Tous les bâtiments sont construits en mâchefer provenant des usines de la région.

Les pavillons individuels comportent un jardin et, en général, une buanderie.

Dans les immeubles collectifs, les logements comportent une salle d'eau et une loggia.

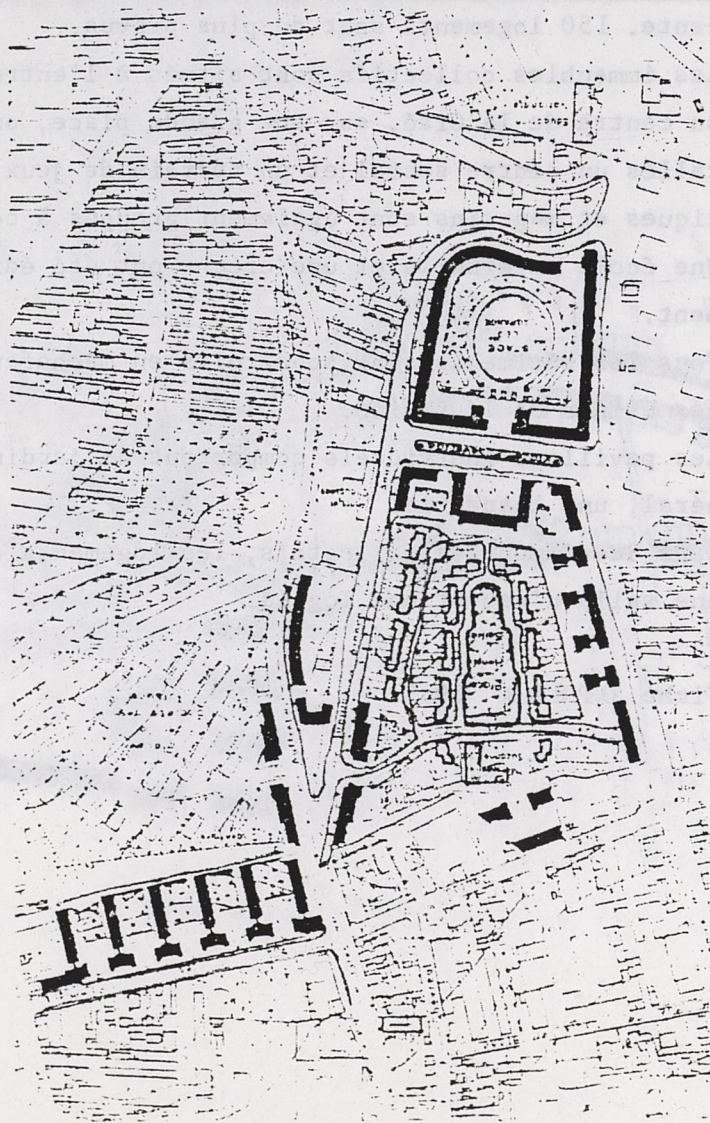
Fiche OPHDS 1933



Projet 1928



Projet 1930



Plan actuel 1978

CITE-JARDINS DE PRE St. GERVAIS

Architecte D.P.L.G. M.F. Dumail

Le terrain, d'environ 12 ha, est extrêmement mouvementé.

Le plan comporte la construction de 1250 logements environ, dont 1000 en immeubles collectifs.

Les voies existantes ont été conservées, et les nouvelles voies aménagées en tenant compte des dénivellations du terrain.

Les immeubles collectifs ont été édifiés sur les emplacements les plus voisins des grands centres environnants, et aux endroits où des dépenses de substructions étaient nécessaires.

Les pavillons sont au milieu des îlots.

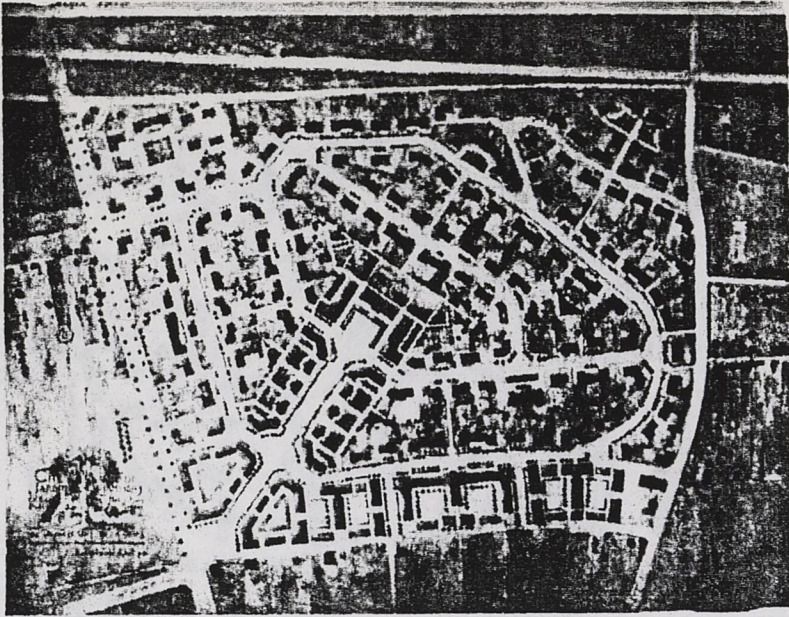
Un centre de commerce groupe les boutiques.

On envisage la construction d'un dispensaire, d'une pouponnière, d'un établissement de bains, etc.

Les immeubles sont construits soit en briques rouges apparentes, soit en briques recouvertes d'un crépi.

Dans un certain nombre de logements une salle d'eau contiguë à la cuisine est munie d'une petite baignoire et d'un chauffe-eau. Les bâtiments comportent en général des loggias.

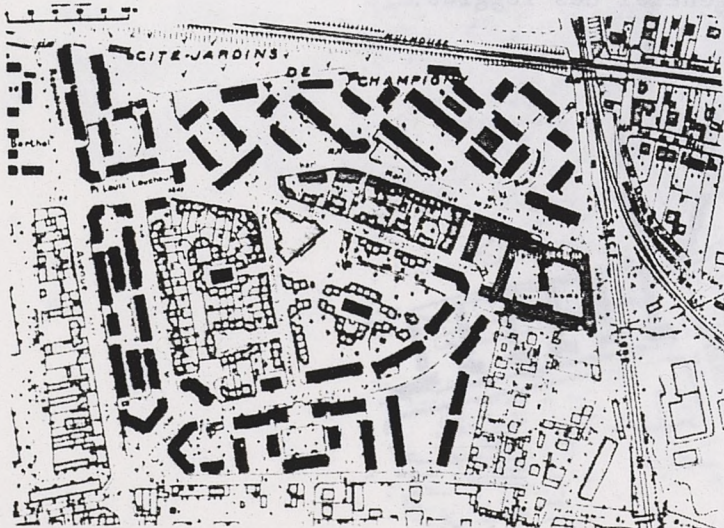
Fiche OPHDS 1933



Projet 1920



Projet 1928



Plan actuel 1978

CITE-JARDINS DE STAINS

Architectes D.P.L.G. MM. Gonnou et A.

CITE-JARDINS DE CHAMPIGNY

Architectes D.P.L.G. MM. Pelletier et Teisseire

Le terrain d'une superficie d'environ 12 ha 1/2 est fortement vallonné et constitue une sorte de cuvette.

La Cité comprendra environ 1200 logements, dont un peu plus de 1000 en habitations collectives.

Les immeubles collectifs (3 ou 4 étages) sont sur le pourtour du terrain - partie la plus accidentée - de manière à éviter un grand développement des voies. Ils sont séparés par de vastes espaces libres aménagés en cour de jeux et jardins.

Le plan de la Cité comporte un Groupe scolaire, une Maison pour Tous, une église.

Les immeubles sont en moellons apparents et briques apparentes ou enduites, avec toitures-terrasses.

Les logements à bon marché sont pourvus d'un bac à laver ; certains ont le chauffage central. Les pavillons (habitations à bon marché améliorées) comportent une salle de bains avec baignoire et chauffe-eau électrique, chauffage central individuel ; dans certains le sous-sol est aménagé en atelier ou en garage.

toitures-terrasses.

Dans une partie des logements à bon marché, on trouve un pédiluve, un évier forain, un

Les appartements et pavillons à bon marché sont pourvus du chauffage central et d'une salle

Fiche OPHDS 1933

HABITATIONS A CARACTERE PARTICULIER.

- A. HABITATIONS COLLECTIVES - Boutiques
- B. ...
- C. HOTEL - CELIBATAIRES FEMMES
- D. ...
- E. VILLAS - LOUES INDIVIDUELLEMENT

SERVICES SOCIAUX DISTANTS.

- AIRIE
- EGLISE
- ECOLE
- P.T.T.

SERVICES SOCIAUX

- A. CRECHES
- F. MAISON COMMUNE :
 - COFFRETRE AVEC SALLES DE RECEPTION
 - SALLES DE RECEPTION
 - SALLES DE RECEPTION
 - BUREAU DE TRAVAIL
 - BUREAU DE TRAVAIL
 - BUREAU DE TRAVAIL
 - BUREAU DE TRAVAIL
- G. SALON PUBLIC
- H. DISPENSAIRE
- I. PISCINE - SALLES DE CULTURE PHYSIQUE
- J. BUREAU POSTE
- K. SALLES SPECTACLE
- L. RESTAURANT COOPERATIF
- M. RESTAURANT COOPERATIF
- N. CAFE SANS ALCOOL
- O. PHARMACIES
- P. FLEURISTE DE LA CITE
- Q. GROUPE SCOLAIRE PROJETE
- R. MARCHÉ FORAIN
- S. MUSIQUE

JEUX ET SPORTS.

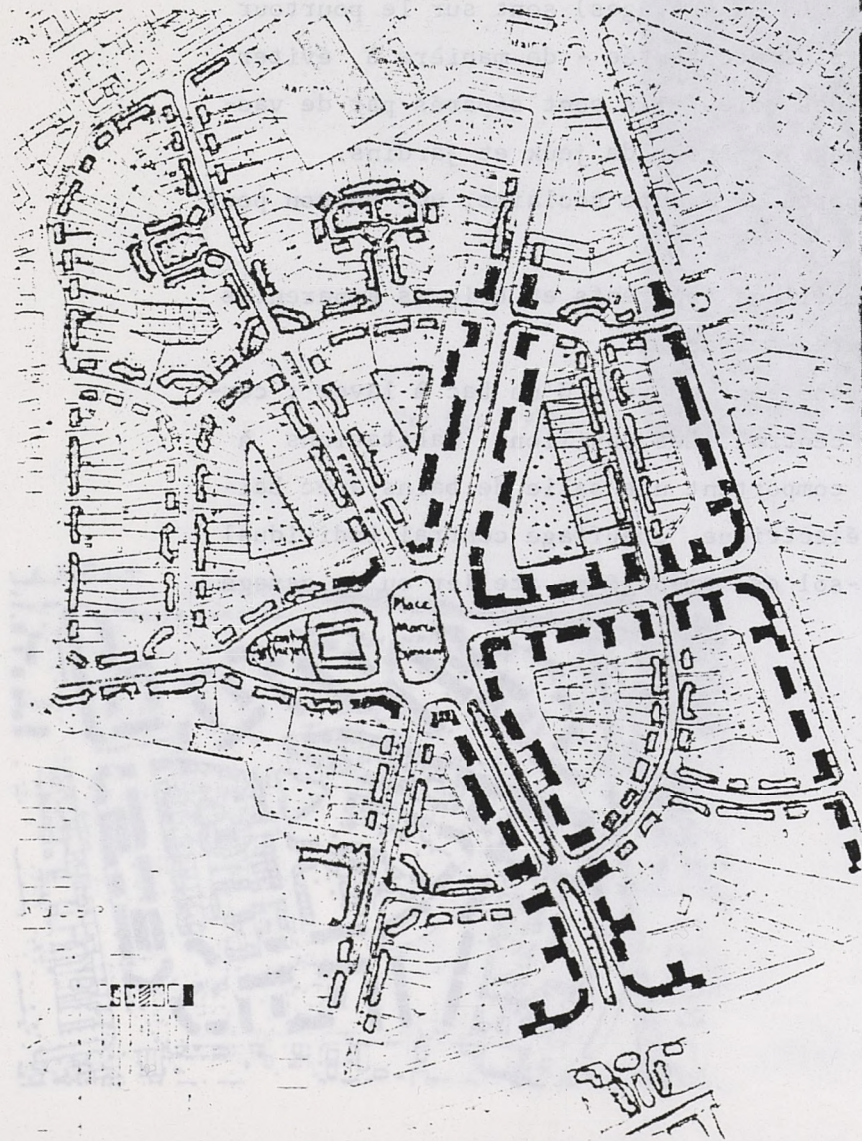
- T. GYMNASIUM PUBLIC
- U. JARDINS - VÉGÉTARIENS
- V. PLACES COOPERATIVES
- X. TERRAINS DE TENNIS ET JEUX DIVERS
- Y. JEUX DE BOULES ET AUTRES
- Z. BUREAU DES HABITATIONS COLLECTIVES



Projet 1920



Projet 1930



Plan actuel 1978

CITE-JARDINS DE STAINS

Architectes D.P.L.G. MM. Gonnot et Albenque

Le terrain, plat, d'une superficie d'environ 28 ha, est traversé par une voie publique en ligne droite.

La Cité est prévue pour près de 1700 logements répartis en maisons individuelles groupées ou en petites collectives de 3 et 4 étages.

Une grande place a été édiflée au centre de la Cité, d'où rayonnent de vastes avenues. Une grande diversité a été cherchée dans le tracé des voies et places secondaires.

Des services sociaux existaient au Nord de la Cité, celle-ci se soudant à l'ancienne agglomération de Stains. Ils ont été complétés par un groupe scolaire, une école maternelle, des terrains de jeux, un lavoir bains-douches. Un dispensaire, une consultation de nourrissons, une goutte de lait, le Foyer des locataires actuellement épars seront réunis dans un bâtiment central qui sera édiflé sur la grande place et comprendra également des salles de spectacle et de réunions.

Les boutiques sont groupées au centre de la Cité. Des jardins entourent les pavillons.

Les maisons collectives sont en briques apparentes rouges et blanches, et les maisons individuelles en briques recouvertes d'un mouchetis. Il a été employé concurremment les toits en tuile et les toitures-terrasses.

Dans une partie des logements, il a été aménagé une douche avec pédiluve, un évier formant bac à laver et un chauffe-eau.

Les appartements et pavillons à bon marché améliorés sont pourvus du chauffage central et d'une salle de bains.

Fiche O PHDS 1933

Schéma de 1921.

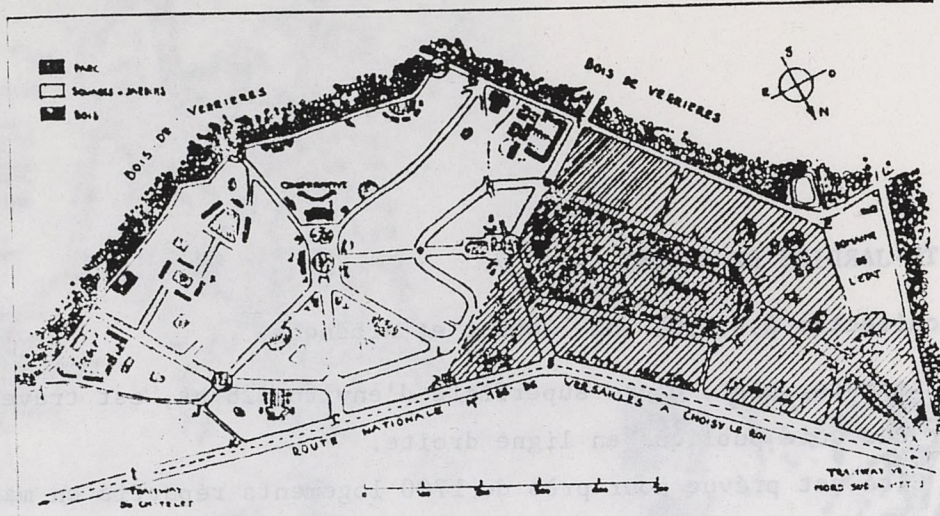
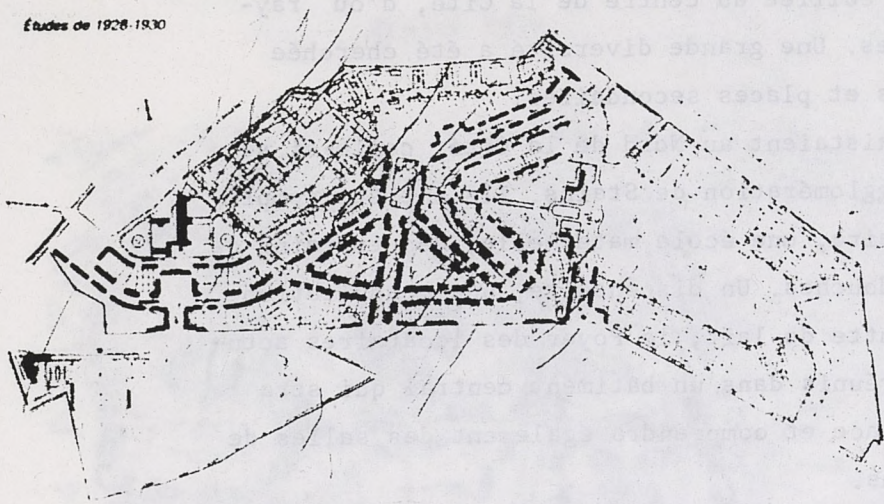


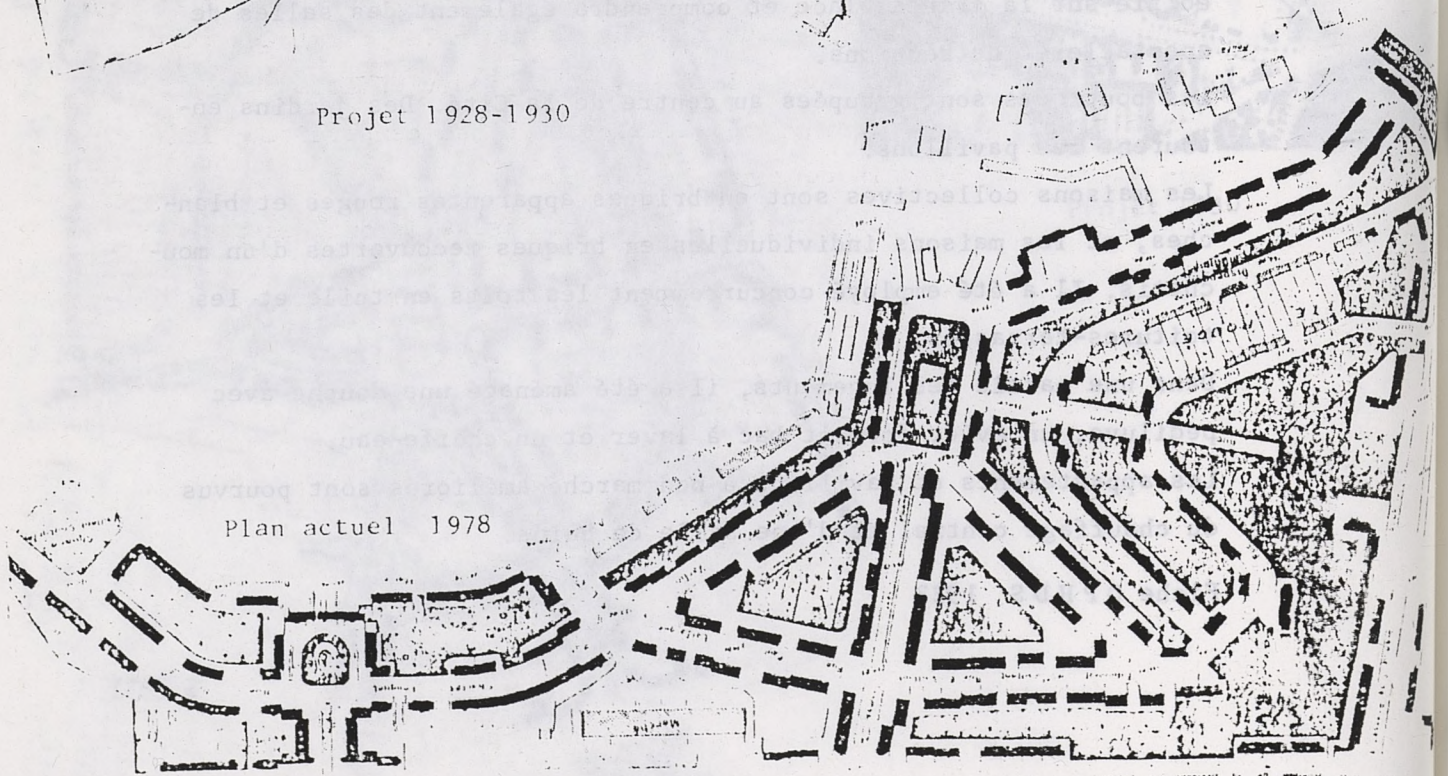
Schéma 1921

Études de 1928-1930



Projet 1928-1930

Plan actuel 1978



CITE-JARDINS DE PLESSIS-ROU

Architecte D.P.L.G. M. Fay

Le terrain, d'une superficie totale

distinctes : 9 ha très accidentés, 2

74 ha ALLIÉS AVEC LA PLEISSIS-ROU. 27

été construits en 1924-1925 (partie)

CITE-JARDINS DE CHATENAY-MALABRY

Architectes D.P.L.G. MM. Bassompierre, de Rutté, Sirvin

Un terrain de 56 ha, extrêmement vallonné, planté d'arbres, bordé d'un côté par le bois de Verrières, permet d'envisager la construction de 4000 logements environ, répartis dans des immeubles collectifs de 2 ou 3 étages, un gratte-ciel de 12 étages et quelques pavillons individuels.

Les voies ont été tracées de manière à ce que la circulation soit facile, malgré les fortes dénivellations de terrain. L'avenue principale relie la route de Versailles à Choisy-le-Roi, laquelle longe la Cité à une grande place centrale ombragée de chênes. A l'extrémité, un emplacement est réservé pour un centre social et peut-être une église. De vastes espaces ont été réservés pour les jeux.

2 Groupes scolaires sont prévus en bordure du bois de Verrières.

Les boutiques sont groupées sur l'Avenue principale. Entre les blocs d'immeubles le terrain est divisé en jardins individuels.

La partie haute du terrain, très boisée, sera peu construite ; il y sera aménagé un terrain de sport.

Les immeubles sont en béton armé avec remplissage de briques recouvertes d'un crépi.

Fiche OPHDS 1933

Des loggias ont été ménagées de

Fiche OPHDS 1933

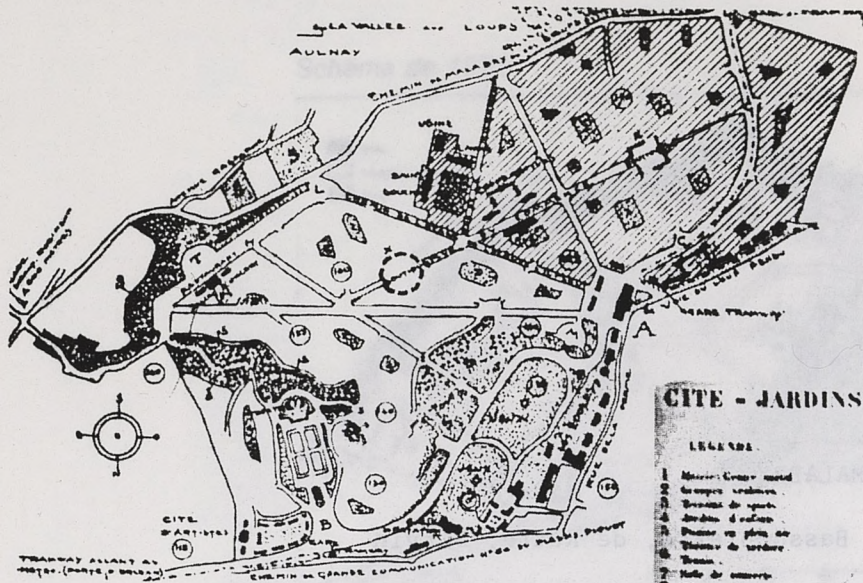


Schéma 1921

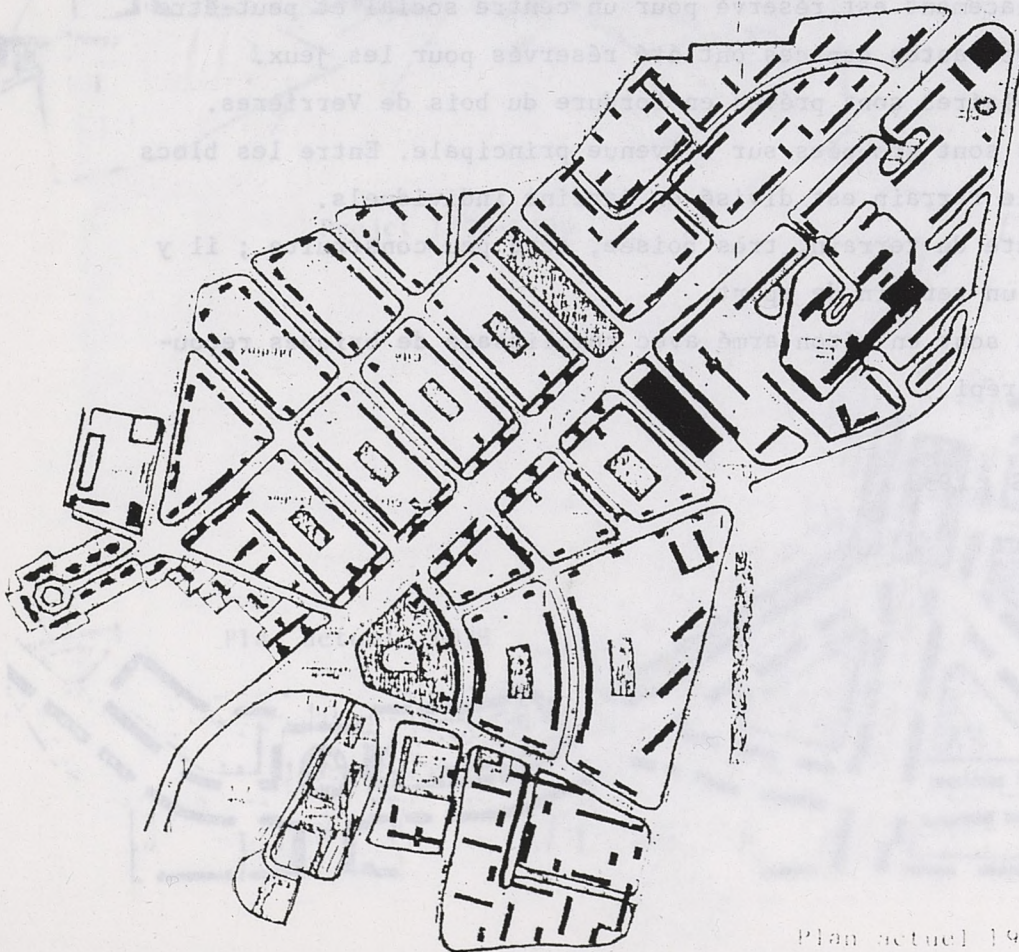
CITE - JARDINS DU PLESSIS - ROBINSON

LEGENDE

- 1 Maison Centre social
- 2 Groupes scolaires
- 3 Terrain de sport
- 4 Jardin d'enfants
- 5 Parcours en plein air
- 6 Terrain de verdure
- 7 Terrain
- 8 Parc de verdure
- 9 Ecole
- 10 Ecole
- 11 Centre social
- 12 Installation des services
- 13 Centre d'usages



Projet 1928-1930



Plan actuel 1978

CITE-JARDINS DE PLESSIS-ROBINSON

Architecte D.P.L.G. M. Payret-Dortail (décédé en 1929)

Le terrain, d'une superficie totale de 104 ha, comporte 3 parties distinctes : 9 ha très accidentés, 21 ha constitués par un parc ; 74 ha situés sur un plateau. Sur la lère partie, 220 logements ont été construits en 1924-1925 (pavillons individuels ou petits immeubles collectifs) le long des voies en lacets.

Le parc sera intégralement conservé. Sur le plateau se construit la plus importante partie de la Cité, qui comprendra une fois terminée environ 5000 logements.

La majeure partie de ceux-ci sont répartis dans des immeubles collectifs accolés les uns aux autres. Les rues sont droites, larges. Entre chaque rangée d'immeubles, de vastes espaces libres sont aménagés en jardins individuels et en jardins d'enfants.

Le plan de la Cité comporte : Mairie et services sociaux, 3 groupes scolaires, église, piscine, terrain de jeux avec théâtre de plein air, salle de concerts, 2 terrains de sport.

Des boutiques sont groupées le long des artères principales et sur la place centrale.

Le chauffage urbain est assuré par une centrale thermique construite en bordure de la Cité. Les ordures ménagères disposées dans des éviers-vidoirs sont véhiculées par des canalisations jusqu'à une usine d'incinération.

Les immeubles sont construits en béton de mâchefer et recouverts de toitures-terrasses.

Dans chaque logement, la cuisine est complétée par une salle d'eau avec évier-vidoir, petite baignoire pouvant servir au lavage du linge, chauffe-eau. Un séchoir doublement ventilé complète cette installation.

Des loggias ont été ménagées de chaque côté des bâtiments.

Fiche O PHDS 1933

CITE-JARDINS DE SURESNES

Architecte D.P.L.G. M. Maistrasse

Le terrain d'une superficie totale de 42 ha, est sensiblement plat. La Cité doit comporter environ 2500 logements, tant en maisons individuelles qu'en immeubles collectifs. Les immeubles collectifs -3 et 4 étages- ont été placés le long de la grande voie limitrophe pour abriter la Cité contre les inconvénients de la circulation intensive, et sur la voie centrale.

La Cité comprend, outre 2 groupes scolaires complets, l'un d'eux étant aménagé avec piscine et salles de gymnastique, cours de pré-apprentissage et d'enseignement ménager, 2 établissements de lavoir bains-douches, un centre d'hygiène et de puériculture avec consultation de nourrissons, une salle des fêtes qui pourra contenir 1500 personnes, une église, un terrain de jeux pour les enfants, un hôtel pour célibataires, un centre pour vieillards aménagé sous la forme de béguinage belge, avec petits logements indépendants et infirmerie centrale, et un immeuble pour les familles d'éducation sociale dou-teuse.

Les maisons sont construites en briques apparentes.

Les logements à bon marché ont soit une cuisine indépendante, soit une salle à manger cuisine, certains comportent le chauffage central et une moitié des W.C. peut être utilisée comme salle de douches.

Les logements à bon marché améliorés sont pourvus d'une salle de bains et du chauffage central.

Des jardins entourent les pavillons.

Fiche OPHDS 1933

SOLUTIONS D'ECONOMIE ENTRE LES PREMIERS PROJETS
ET LES REALISATIONS

Entre 1920 et 1930, la situation foncière et celle de l'industrie du bâtiment se transforment. On voit apparaître, entre les premiers projets et les réalisations retardées, ainsi que par rapport aux premières réalisations, des transformations qui vont toujours dans le sens d'un appauvrissement urbain ou d'une dégradation du tissu.

A partir de 1928, la plus-value foncière joue un rôle qui ne permet plus de saisir le terrain, où qu'il soit, comme en 1920. Cette nouvelle réalité s'ajoute au problème posé par le coût de la construction dû au développement de l'industrie qui, en dix ans, ne permet plus de considérer comme presque égaux les coûts de la construction individuelle et collective de logements.

Des solutions d'économie sont donc prises entre les premiers projets et les réalisations.

- l'influence de la plus-value foncière va être ressentie sur les flots et les voies principales ou elle va provoquer des phénomènes de substitution et de réduction ;
- l'influence du coût de la construction va se ressentir sur les logements et les équipements ou nous pouvons observer des phénomènes de densification et de suppression.

Pour illustrer les solutions d'économie que prendront les responsables des projets de l'O.P.H.B.M. de la Seine, en ce qui concerne les cités-jardins, nous citons à chaque fois la (ou les) cité-jardins la plus exemplaire à laquelle chacun peut se reporter.

Toutes les cités ont eu à subir une économie par rapport au nombre d'équipements prévus et une densification des logements, c'est pourquoi elles ne rendent compte qu'imparfaitement du projet idéal - typique. Mais le système lui-même du rapport logements/équipements urbains, de vie sociale, de quartier... est perceptible bien qu'approximatif.

Réduction par Déplacement - rente foncière -

. Concerne les voies principales et les grands carrefours :

- les logements et les équipements se déplacent sur les places publiques et les voies principales qui sont diminuées ou supprimées.
- Champigny est exemplaire de cette réduction ; le plan de la Cité en est totalement transformé : la voie "royale" qui partait de l'entrée principale de la Cité et s'ouvrait au croisement du tissu pavillonnaire de Champigny est interrompue par un bâtiment de collectifs en angle qui génère un flot de logements individuels, alors que cet axe devait, après un parcours "jardiné", s'ouvrir sur une place publique monumentalisée par la Maison Commune, en toile de fond. Cette Maison Commune ne sera plus qu'une proue d'îlot, dans le deuxième projet, qu'il faudra "découvrir" après quelques méandres.

Réduction par Substitution - rente foncière -

. Concerne les flots.

- les équipements s'enserrent dans les flots et se substituent aux placettes, espaces de jeux, jardins collectifs ouvriers, potagers scolaires définis eux-mêmes comme des équipements par le service concepteur et qui ont servi, en fait, de réserve foncière.
- l'effet le plus immédiat est un appauvrissement des façades arrières des bâtiments collectifs. L'espace devient résiduel, n'est plus appropriable, ni collectivement, ni individuellement, il est donc systématiquement le lieu du sale.

- Gennevilliers, où l'on n'a pas remis en question le jardin-public-square formant un axe visuel qui souligne la Maison Commune, a préféré reprendre des jardins potagers destinés aux collectifs et qui ont donc, comme dans bien d'autres cas en France, servi de réserve foncière. C'est ainsi que la maternelle et la crèche insérées dans deux jardins privatifs d'îlots collectifs en "U", opération non prévue par les architectes, ont créé deux bandes de no man's land inappropriables, et dont l'effet de rejeté-sale est surprenant par rapport à l'entretien général de la cité-jardins.

Réduction par Densification - économie du bâtiment -

. Concerne les collectifs par rapport à la proportion d'individuels.

- les collectifs étaient prévus pour souligner les centres de vie sociale des grandes cités-jardins. A partir des années 30, toutes les cités-jardins qui construiront du logement étendront les collectifs bien au-delà des volontés architecturales, d'organisation urbaine, des plans initiaux.
- pour souligner les centres de vie sociale, il ne restera plus aux architectes que de bien souligner les équipements généraux, tels que Maisons pour Tous, Eglises, etc. qui s'adjoignent aux commerces.
- la répartition des logements selon les catégories sociales dans l'espace de la cité-jardins restera fixée : les logements pour les artistes, travailleurs de la pensée, familles bourgeoises seront toujours situés dans les lieux les plus agréables, en hauteur pour Chatenay-Malabry, près du parc pour le Plessis-Robinson, autour du jardin public pour le Pré St. Gervais, le long de l'hyppodrome

pour Suresnes, mais ils subiront aussi l'effet du coût de la construction quand ils auront été construits tardivement : collectifs à Suresnes...

Exemple (1) : Suresnes

Exemple (2) : Pré St. Gervais - Cité des artistes et musiciens jamais construite

Réduction par Suppression - économie du bâtiment -

. Concerne les équipements prévus.

- toutes les cités-jardins ont eu à subir une réduction, soit en quantité : le nombre d'équipements dans la Cité par rapport à la programmation par flots (cuisines ménagères communes, haltes garderies...), par quartiers (maisons de retraite, hôtel coopératif, salles de gymnastique...), par Cité (Maison Commune non construite à Chatenay-Malabry et Plessis-Robinson, ou seulement le gros-oeuvre à Stains) ;
- soit en qualité : les équipements ne comportent pas tous les éléments prévus initialement (écoles sans piscines, centres d'hygiène infantile réduits en "crèche goutte de lait"...).

Cf. le tableau équipements.

La plus-value foncière et le coût du bâtiment n'expliquent pas pourtant totalement les nouveaux choix pris en 1928.

Ce n'est pas que l'économie des projets n'ait pas été fondamentale, mais il apparaît que d'autres critères sont entrés en jeu dans les programmes suivis à partir des années trente.

Les Cités de Chatenay-Malabry et du Plessis-Robinson sont les plus exemplaires de la pauvreté du nombre d'équipements par

rapport à ceux prévus dans le programme qui devait concerner une "tranche" du Grand-Paris. La Cité de Suresnes a profité d'un maximum d'équipements par rapport à toutes les cités-jardins de la Région Parisienne.

Un même ensemble de causes pourrait expliquer cette opposition. Les cités qui ont été créées ex-nihilo n'avaient aucune infrastructure administrative, financière et une population à déplacer car elles ne correspondaient à aucun besoin local. L'opportunité de grandes propriétés à vendre au moment où l'O.P.H.B.M. de la Seine avait les capacités financières pour les acquérir, a été le seul critère de choix pour Chatenay-Malabry et le Plessis-Robinson. C'est ainsi que l'absence totale de noyau municipal, s'accumulant avec une population réduite par rapport aux logements construits n'a pas dû aider le Maire de Chatenay-Malabry, Jean Longuet, Socialiste, petit-fils de Karl Marx, ami d'Henri Sellier, qui ne devait pourtant pas manquer d'informations sur les possibilités et les rouages des différentes instances de l'administration départementale et nationale. En avance sur son temps, il fallut, pour occuper les logements du Plessis-Robinson, comme pour la Cité de Drancy de Lods, demander au Ministère des Armées d'y loger des gendarmes.

Le programme de Suresnes, par contre, démarrait sur des bases inverses, donc beaucoup plus solides. Une population locale importante et mal-logée, une infrastructure municipale et financière déjà bien existante, et un Maire dont la ville s'était dotée depuis 1919, bien placé dans les instances de décisions administratives. Henri Sellier a fait jouer, très rapidement, toutes les possibilités offertes par la loi Sarrault de 1928 qui, pour la première fois, permettait de saisir légalement les différents Ministères financeurs sur une demande formulée en terme de rapport quantitatif population/équipements publics.

Nous voyons par ces exemples que l'implantation d'une cité-jardins auprès d'une population installée, mal-logée, qu'une structure municipale préexistante, que des personnalités gestionnaires de la commune, sont des facteurs importants pour son développement.

Pourtant il ne faut pas oublier que l'espace aménagé non construit, composé des espaces les moins publics, jardins potagers ouvriers, en passant par les terrains de jeux d'flots jusqu'aux espaces les plus publics tels que parcs, bassins, squares... sont considérés comme des équipements, à l'époque. Ce sont les Cités de Chatenay-Malabry et Plessis-Robinson, où l'on n'a que les écoles comme équipements construits, que les densités sont respectivement de 21,2 et 20,9 logements à l'hectare ; rappelons que ces Cités étaient prévues pour des catégories sociales plus privilégiées que les autres Cités.

Il peut y avoir eu une politique d'aménagement dirigée sur cette forme d'équipement, l'espace, par rapport à des équipements sociaux-culturels dont le besoin pouvait être "différé" vu la population concernée - et surtout vu le peu d'empressement qu'avait cette population d'employés, cadres moyens et intellectuels à venir profiter d'autre chose que la nature, toutes ces "autres choses" qu'elle pouvait trouver et s'offrir à Paris.

Les cités-jardins les plus ouvrières et les plus denses, Champigny, 95,6 logements/ha ; Gennevilliers, 71,6 logements/ha ; Stains, 59,8 logements/ha ; Suresnes, 59,5 logements/ha, sont dotées d'une Maison Commune, le grand équipement public concernant la vie sociale globale de l'ensemble urbain qu'est la cité-jardins, en faisant exception du Pré St. Gervais (87,5 logements/ha) qui est plutôt un appendice de Paris. L'économie faite par cette densification a très certainement permis la construction de ces monuments.

UNE AMBIANCE POLITIQUE

Rapports avec l'Etat

1920-1924 : Bloc National

Obstruction systématique, par l'examen talmudique des dossiers, à l'action communale.

- astuces du maximum subventionnable et de la subvention ventilée en annuités (alors que "prodigalité" des dommages de guerre)
- dans la Seine, deux ans pour un décret !

1924-1925 : Temps trouble d'un ajustement plein de bonne volonté mais pas en rapport avec les besoins réels des administrations locales.

1926-1929 : Ministère Poincaré

Elan technique de collaboration des Administrations centrales - instructions facilitées et rapides.

- les directeurs des Administrations centrales impulsent la création et la stimulation (Enseignement Technique).

1930 : Tardieu

Temps des crises et hypocrisies

- transformation radicale du régime des subventions qui, d'approbatives et préalables, deviennent de simples promesses sans terme précis, laissant aux communes la charge de dotation globale des projets et la charge totale des premiers investissements.

1931 : Blocage des subventions d'Etat pour l'assistance aux

Chapitre III

LE SYSTEME DES EQUIPEMENTS

PERSPECTIVES

DE L'ETUDE DES EQUIPEMENTS

Le mot équipement provoque immédiatement une association mécanique aux mots Etat et territoire. Il en découle sans trop d'effort les effets du pouvoir institutionnalisé, tels que nous les a donnés à penser M. Foucault. La mise en place, dans les moindres détails du contrôle des esprits par l'intermédiaire des Corps, la responsabilisation de l'Etat sur le quadrillage des individus, l'atomisation sociale, la normation des familles par l'enfance contrôlée, la lutte contre les parents indignes, nomades, alcooliques, non mariés, le rejet de l'éducation responsabilisante, de l'apprentissage par l'exemple pour l'éducation encadrée de l'Institution scolaire, la volonté de comptabilisation, de la rente qu'apporte la force de travail, de corps sains et le contrôle maximalisé de la vie quotidienne sous prétexte de destruction génétique par l'Institution hygiéniste, la destruction de la culture populaire, de toute initiative populaire, par l'interdiction des cafés, des lieux des plaisirs et des discours, la destruction des rituels de fêtes hors les grands rythmes de la production... et ne citons ni l'hôpital, ni la prison.

Cette perspective n'a pas été particulièrement retenue pour cette étude, bien qu'elle soit topiquement sous-jacente.

Nous n'avons pas essayé, ici, de dégager le rôle de l'Etat, donc

Mais Henri Sellier, par sa conception urbaine de la ville, soit une perception globale, rationalisable de l'extension des agglomérations, saisit Paris et sa Région hors des problèmes administratifs tels que ceux du découpage municipal, dans sa globalité sociale. La ville conçue comme productrice, lui permet de définir l'excentration des lieux de production et de saisir que les banlieues sont urbaines. C'est pourquoi il propose la cité-jardins du Grand-Paris contre le Paris intra-muros ; la conception d'une agglomération urbaine saisie dans sa totalité productrice, consommatrice et sociale. C'est pourquoi il projette et construit les cités-jardins idéal-typiques, zones d'habitations modèles, hors Paris, dont la population recoupe toutes les catégories sociales salariées ou salariables.

Comme il va au-delà des problèmes administratifs, le projet des cités-jardins va au-delà du logement lui-même, en considérant le logement comme -un- et pas -l'- équipement des familles. Alors que le programme de l'Etat jusqu'en 1928 est "logement-santé", donc basé uniquement sur la reproduction de la force de travail, H. Sellier propose la reproduction des nouveaux rapports sociaux de production découlant de nouveaux rapports de classe, de nouveaux rapports entre le travail et le capital.

Le projet des cités-jardins comporte toujours une analyse de la "clientèle". On construit pour les ouvriers près de leur lieu de travail et pour les employés loin de leur lieu de travail. Cette analyse de la clientèle ne se fait pas d'abord sur la qualité propre de l'ouvrier ou de l'employé, mais sur son temps libre hors-travail, dans un monde du travail stabilisé, où l'ouvrier comme l'employé est un salarié régulier et stabilisé. Les équipements proposés dans les cités-jardins seront des occupations de ce temps hors-travail. Les cités-jardins sont conçues comme des "laboratoires expérimentaux de vie sociale" (cf. Grunebaum-Ballin, président de l'O.P.H.S. - inauguration du monument à la mémoire d'Henri Sellier). Il faut "offrir aux

le rôle du pouvoir politique par l'intermédiaire des institutions afin de ne pas réduire nos informations aux développements raffinés des Institutions de la domination. L'intelligence du pouvoir "carcéral", tentacularisateur, après nous avoir fasciné, nous apparaît être assez rentré dans l'inconscient collectif des chercheurs en sciences humaines pour ne plus être le filtre par lequel tout doit passer sans risquer une mécanisation, une monofonctionnalisation du compte-rendu sociologique qui peut aboutir à une vision stricte d'une société. Le manichéisme raffiné sur une population, qui n'a pour toute perspective de vie que d'en tout connaître et s'en défendre et ne produit plus rien d'autre que le système de mise en esclavage, de la soumission consciente ou inconsciente ou de la revendication, reste donc dans les termes que lui propose le pouvoir.

Les instances culturelles, les capacités de détournement, de dérision, l'adaptation seulement apparente, participant de la survie économique afin de reproduire des modes de vie parallèles et non réductibles en sont si déconsidérés qu'ils commencent à peine à faire l'objet d'études historiques ou sociologiques en France.

Plutôt que faire une approche d'Henri Sellier, homme des institutions par excellence, comme homme du pouvoir qu'il était, ce Socialiste-participateur, ce théoricien-praticien de l'aile droite de la Social-Démocratie française, j'ai essayé de dégager en quoi il participe de l'intériorisation des besoins sociaux de sa classe d'appartenance.

Henri Sellier, à la suite de la pensée théorique d'Albert Thomas, a l'intuition positive qui saisit à l'avance les besoins de la classe salariée. Son sens de l'histoire socio-économique de la société industrielle produit un système d'équipements qui seront pronés et réclamés tant dans les pays socialistes que capitalistes.

La Social-Démocratie apporte à l'Europe le sens de l'urbain qui déplace le rapport au travail et le rapport à l'Etat comme des

lieux spécifiques dont on peut se détourner par la gestion collective territorialisée. En concevant la "classe salariée" comme une totalité et l'urbain comme son lieu d'appropriation, la Social-Démocratie met en place une nouvelle socialisation des individus.

Cette nouvelle socialisation hors du temps de travail, hors des lieux et de la culture du pouvoir, dans un système d'équipement constitutif d'un tissu urbain, apparaît être une proposition révolutionnaire pour la classe bourgeoise au pouvoir qui n'a pas saisi, elle, le développement inéluctable de la société à laquelle elle appartient. Par contre, les Communistes organisés à l'époque en cellules - faisceaux qui regroupent des gens des villes et des champs, donc branchés directement dans l'analyse "exploités, tous unis contre la bourgeoisie dominante" saisissent la lutte pour la gestion urbaine des Socialistes municipalistes comme une trahison révolutionnaire, et l'organisation en cellules de quartier des Socialistes comme une menée de division de classe. A l'éthique sociale de chacun de choisir son sens : entre la révolution du pouvoir et la révolution sociale.

Dans un Paris-Match de 1979, nous pouvons lire un interview de Marcuse (issu de l'Ecole de Franckfort) fait par Ellenstein. A la question : "Que pensez-vous des résolutions sectorielles et technocratiques de la Social-Démocratie" Marcuse répondait : "c'est la forme politique de la transformation du prolétariat marxien en classe ouvrière élargie et intégrée au système capitaliste, c'est le résultat de la dynamique même du capitalisme avancé". Sur quoi Ellenstein donnait une définition de l'Etat, instrument de domination de classe mais aussi produit de la division du travail et, en tant que tel, ayant un rôle économique, social, politique, culturel, idéologique. De là, Marcuse dégagait la prédominance des nouveaux problèmes de société, dénommés : cultures, idéologies, modes de vie, dus au fait historique que le capitalisme ne s'effondre pas et est capable d'adaptation, mais que le tissu social, politique, idéologique qui le soutient s'affaiblissant, il est possible, à

l'aide du concept de Démocratie révolutionnaire, de préparer un système de conseils au niveau local, municipal, régional dans les institutions culturelles et en dehors, dans toute la division sociale du travail, dans l'Etat et pas seulement dans les usines.

Ces réflexions eurent lieu après la constatation par les deux partenaires que 90 % des Américains étaient salariés et 80 % des Français. Elles paraissent être une suite directe de la pensée social-démocrate des années vingt-quarante.

C'est ainsi que le projet d'Henri Sellier, exemplaire et reproductible, représentatif d'un réel historicisable, ne peut se confondre avec un projet utopique, coupure d'une organisation sociale insatisfaisante et dont le modèle ne pourrait s'expérimenter que derrière le miroir d'Alice.

Les équipements participent de la hiérarchie du tissu de la cité-jardins. Les cités-jardins sont toutes conçues avec un principe hiérarchique déterminant pour leur perception : cité, quartier, flot.

Les entrées des cités-jardins sont soulignées. Les axes principaux partent de ces entrées et sont les supports de tous les équipements considérés comme des services généraux, au centre de la vie sociale ; ce sont les équipements culturels, administratifs, de culte, de consommation, renforcés par les logements collectifs et agrémentés d'espaces aménagés publics.

Cette hiérarchie allant des espaces les plus publics aux espaces urbains plus secrets, les voies secondaires accueillent les services de quartier, d'ordre hygiénique et éducatif, tandis que les flots contiennent en leur centre les jardins potagers ouvriers, les espaces de jeux aménageables par les habitants : jeux de boules pour adultes, bacs à sable pour enfants...

Ce n'est pas pourtant l'ordonnancement hiérarchisé des équipements qui nous donne directement leurs relations. Plutôt qu'un ordre du plus ou moins social-global, nous assistons à un recouvrement du système qui gère la reproduction de la force de travail (les services hygiéniques : dispensaires, crèches..., et les services domestiques : logement...) par le système qui gère la reproduction des rapports sociaux de production (les services éducatifs : scolaires, culturels, religieux...). Il est bien évident ici que le concept marxiste de reproduction des rapports sociaux de production, explicité par H. Lefebvre, permet de saisir le comment se perpétue et se développe la vie sociale globale vers la société salariée que l'on connaît actuellement, hors toute considération d'éthique politique.

C'est ce recouvrement qui extrait le projet urbain des cités-jardins de la quantité par la qualité, du monofonctionnel "satisfaction du logement" par le polyfonctionnel "satisfaction de l'urbain" sans pour cela reproduire le modèle traditionnel de la ville puisque nous sommes face à une urbanisation "au service" des salariés ouvriers et employés.

Les coopératives

"L'organisation coopérative est, à l'heure actuelle, la seule force qui constitue le noyau de l'effort de demain. Elle doit méconnaître les luttes de doctrines qui se donnent libre cours dans les groupes."

SCHEMA GENERAL DE PRESENTATION DES EQUIPEMENTS

Les fiches de présentation qui suivent ne sont pas exhaustives. Elles sont construites selon un même schéma qu'il est apparu préférable de présenter sans avoir à le rappeler équipement par équipement :

- degré d'existence dans les cités-jardins
- niveau d'existence par rapport à la hiérarchie tissulaire, flot, quartier, centre.
- présentation morphologique, rôle formel, symbolique... joué par l'équipement dans la cité.
- présentation typologique, architecture, modénature, matériaux semblables ou différents aux autres éléments de la cité-jardins.
- signification, rôle social, de l'équipement. Commentaires par rapport aux textes s'y rapportant...

La coopérative est une cité-jardins avec la différence qu'elle est monumentalisée par ses équipements. Elle est traitée en intégration avec la typologie, l'architecture, le génie pour la cité. Elle est toujours conçue par le même architecte que celui de l'opération de logements. Elle est le signe extériorisé de la possibilité de gestion de la classe ouvrière organisée, à un autre niveau que politique ou syndical.

LES COOPERATIVES



Bassompierre, de Rutté, Coopérative de la Cité-Jardins
de Drancy, 1921

Les coopératives

"L'organisation coopérative est, à l'heure actuelle, la seule force ouvrière pleinement unie. C'est elle qui doit constituer le noyau de l'effort de demain. Elle doit méconnaître les luttes de doctrines qui se donnent libre cours dans les groupements syndicaux ou politiques. Elle doit réaliser l'harmonie des efforts de la classe ouvrière".

Henri Sellier, La Coopérative ouvrière, discours au Congrès Coopératif de Lyon, in la Vie Communale n° 6, 1921.

Les coopératives forment un des éléments importants des équipements des cités-jardins.

Toutes les cités-jardins ont des coopératives, et ces coopératives ont toujours une implantation publicitaire ; soit à l'entrée de la cité-jardins en proue d'îlot, face au tissu pavillonnaire existant (Drancy, Gennevilliers), soit en proue d'îlot face à l'avenue centrale de la cité (Arcueil), soit en angle de début de rue commerçante sous les collectifs dans les cités importantes et toujours sur des places quand il y a différents quartiers : Suresnes, Chatenay-Malabry, Plessis-Robinson, Stains, Champigny, Pré St. Gervais.

La coopérative est le premier équipement implanté dans les cités-jardins avec la première opération de logement, elle est monumentalisée par sa position morphologique mais toujours construite en intégration avec la typologie architecturale choisie pour la cité. Elle est toujours conçue par le même architecte que celui de l'opération de logements. Elle est le signe extériorisé de la possibilité de gestion de la classe ouvrière organisée, à un autre niveau que politique ou syndical.

Elle symbolise la suppression du commerce, des intermédiaires parasites, la création d'un maillon d'une nouvelle forme de société, le lien direct de la production à la consommation. C'est pourquoi elle est implantée dans toutes les cités-jardins et qu'elle est "située" dans toutes les cités-jardins.

Les coopératives sont les drapeaux levés d'une nouvelle forme de distribution des biens de consommation, un premier pas vers l'émancipation prolétarienne. Elles sont aussi, comme tous les équipements, porteuses d'éducation par l'exemple pour la classe ouvrière et le premier niveau d'une conscience de classe.

Le mouvement socialiste est porteur de longs débats sur la coopérative ouvrière.

Au premier Congrès International Socialiste de Genève en 1866, il fut recommandé aux ouvriers de s'engager dans des coopératives de production plutôt que de consommation afin d'attaquer le système économique capitaliste dans ses fondements. Cette décision fut combattue vers les années 1880 par les théoriciens du marxisme intégral dont Jules Guesde pour qui "la coopérative ne saurait être qu'une aggravation des misères prolétariennes". Le débat idéologique ne freina pas pour autant le développement des coopératives. Certains pays comme la Belgique jetèrent les bases d'une coopération socialiste adaptée "aux conditions modernes de la grande industrie qui rend impossible l'absorption du capitalisme par lui-même". La coopération socialiste décide peu à peu d'organiser la production au sein même de la coopérative de consommation et sous sa dépendance.

En France, l'Union des Coopératives a lieu en 1910, elle développe cette nouvelle doctrine dans sa pratique mais celle-ci va être remise en cause en 1921 au Congrès Coopératif de Lyon par les membres du S.F.I.C. qui resteront Communistes. Ceux-ci proposent que le mouvement coopératif écarte tout effort de production et borne son action à la répartition des produits achetés

à l'industrie capitaliste. Henri Sellier, encore membre du S.F.I.C., milite dans les organismes coopératifs depuis une vingtaine d'années : il est un des fondateurs de l'Union Coopérative et est à l'initiative de la création de puissantes sociétés dans la Région Parisienne. Il crée en 1910 la coopérative "La Revendication" à Puteaux qu'il gère selon le modèle proposé.

La production de masse (du pain -pétrins mécaniques d'où sortent 2500 kg de pain par jour dès 1911- ; de la charcuterie -1200 porcs par an- et de la boucherie permettant de réglementer les prix dans toute la région) est au sein même de la coopérative de consommation qui, par ailleurs, distribue, confectionne, mercerie, quincaillerie, charbon (apporté par péniches) et développe deux secteurs parallèles que sont les restaurants coopératifs et les pharmacies mutualistes.

C'est donc Henri Sellier, membre du S.F.I.C., arguant de sa pratique théorique et pragmatique, qui va s'opposer à la politique unidoctrinale des Communistes dans le Congrès de 1921 et proposer de continuer à développer les différentes possibilités coopératives que laisse le capitalisme. Il propose de conserver la possibilité, pour les coopératives, de développer des secteurs de production donc de continuer à engager une partie du capital qui est dans le mouvement ouvrier dans ce secteur.

Il considère que la coopérative joue un rôle idéologique par sa forme de gestion de la distribution et de la production hors de sa fonction économique, à condition qu'elle se développe indépendamment de toute sujétion politique afin d'atteindre la classe ouvrière, y compris dans ses éléments les plus timorés. C'est ainsi que les gens qui viennent pour des préoccupations d'ordre personnel acquièrent fatalement une nouvelle conscience, face à un organisme économique qui fonctionne hors des lois du profit, ainsi qu'une discipline collective en tant que coopérateurs.

Quant aux militants, ils font l'apprentissage du pouvoir qui leur sera dévolu quand ils seront appelés à prendre en main la direction des affaires sociales.

H. Sellier défend donc le développement de la coopérative, plus pour sa valeur éducative que pour son rôle économique, plus pour le rôle que peut jouer le mouvement ouvrier dans ses actions à la base que pour la libération réelle des masses ouvrières du commerce, libération dont il connaît les limites. C'est pourquoi, au-delà du projet des cités-jardins, par ses idées, son militantisme dans ce secteur, il développera des coopératives dans toutes les cités-jardins.

C'est à Suresnes que l'on retrouve les coopératives de consommation et de production, les restaurants coopératifs de la cité-jardins (et non pas rattachés au lieu de travail) et les pharmacies mutualistes. Seule Stains a développé aussi les pharmacies mutualistes, les autres cités-jardins gardent seulement la trace de coopératives de distribution.

Le mouvement coopératif ne s'est d'ailleurs pas éteint en France dans les secteurs de l'alimentation, quincaillerie, ménage, et s'est même développé dans d'autres secteurs tels les produits culturels fournis par la FNAC-Coopérative de 3 500 000 adhérents dont le capital bancaire n'est que de 30 %. Par contre, les devantures de pharmacies mutualistes, que l'on devine encore à Stains, ne sont plus qu'une trace historique de la coopérative ouvrière dans ce secteur.

Les transports en commun

LES TRANSPORTS EN COMMUN

"La banlieue et Paris, encore séparés par des barrières administratives périmées, constituent les éléments essentiels d'un même corps social dont les transports perfectionnés seront les artères".

LES TRANSPORTS EN COMMUN

Les types de population présents au moment de l'acquisition d'autobus de la Cité-jardins de Suresnes, 1937, situation des terrains mais aussi selon le temps de transport pour joindre l'agglomération. C'est ainsi que les cités-jardins de Chatenay-Malabry et Plaisis-Robinson, d'accès difficile et sans demande locale, ont été conçues pour les employés et travailleurs intellectuels (enseignants, artistes...) considérés comme des habitants dont l'envie de plein air, de campagne, de nature, et

LES TRANSPORTS EN COMMUN

Quand les transports en commun sont l'apprentissage du pouvoir qui leur sera développés, ils sont appelés à prendre en main la direction des affaires sociales.

Le principe réside dans le développement de la coopérative.



Arrêt d'autobus de la Cité-Jardins de Suresnes, 1933

Les transports en commun

"La banlieue et Paris, encore séparés par des barrières administratives périmées, constituent les éléments essentiels d'un même corps social dont nos transports perfectionnés seront les artères".

"Nous avons l'avantage de mettre le Département à même de presser l'évolution et l'extension des agglomérations urbaines avec la possibilité de se servir de transports urbains comme d'un facteur social essentiel".

"La conception des tramways déficitaires ? Elle peut et doit être, à l'heure actuelle, universellement admise... De quel droit ferions-nous payer aux seuls usagers l'intégralité des charges de fonctionnement alors que les avantages infiniment plus considérables apportés aux propriétaires ou aux commerçants ne feront l'objet d'aucune imposition ?".

Henri Sellier, Les transports en commun
dans l'agglomération parisienne.
Discours au Conseil Général de la Seine,
1920.

Dans chaque fiche signalétique des projets de cités-jardins de 1920, les moyens offerts par les transports en commun étaient inscrits.

Les choix de catégories d'habitation se sont faites selon les types de populations présentes ou non au moment de l'acquisition des terrains mais aussi selon le temps de transport pour joindre l'agglomération. C'est ainsi que les cités-jardins de Chatenay-Malabry et Plessis-Robinson, d'accès difficile et sans demande locale, ont été conçues pour les employés et travailleurs intellectuels (enseignants, artistes...) considérés comme des habitants dont l'envie de plein air, de campagne, de nature, et

dont le temps de travail plus réduit que celui des ouvriers, pouvaient leur permettre d'occuper une partie de leur temps hors-travail pour satisfaire des exigences de conditions et de cadre de vie qualitativement plus grandes. Cette catégorie de population ayant de plus un intérêt à la vie sociale collective moindre et un intérêt à la vie familiale et individuelle plus important, pouvait de plus supporter un retard dans les équipements sociaux-culturels éducatifs - qu'elle n'eut d'ailleurs jamais. Semblable en cela la cité-jardins du Pré St. Gervais prévue pour la même clientèle mais à 500 mètres de la Porte des Lilas.

Les cités-jardins moyennement éloignées et bien desservies par les transports (Arcueil, Gennevilliers, Champigny, Stains, Suresnes) furent implantées près des lieux de travail des ouvriers, à forte qualification pour Suresnes, basse qualification pour Arcueil et Stains, demande mixte pour Gennevilliers, Champigny. Les transports déjà existants permirent de développer des secteurs d'habitation de population plus différenciée que la demande initiale, ce qui correspondait au projet social de H. Sellier.

C'est ainsi que l'apparence de choix totalement aléatoire, au hasard des propositions, pour l'achat des réserves foncières de l'O.P.H.B.M. de la Seine doit être limitée. Les emplacements des cités-jardins ont été de préférence saisis quand des transports en commun étaient déjà existants. Mais H. Sellier voulait que le Conseil Général de la Seine s'approprie en régie directe les transports en commun afin de contrôler le développement de l'urbanisation, profiter de la rente foncière, créer et implanter des flots d'habitation "dans la verdure" de façon aussi rationnelle que celle qu'il avait pu analyser en Angleterre.

L'École Bien qu'il fut appelé le Préfet in-partibus de Paris pendant presque tout l'entre-deux guerres et qu'il eut obtenu la départementalisation des transports en commun, le Conseil Général ne lui donna jamais les moyens économiques de développer son projet au point de reprendre au compte du Service Public la plus-value économique que peut apporter ce type d'intervention, mais se contenta de le suivre dans ses conseils de gestion, autobus par rapport aux tramways, au développement de la ligne de Sceaux...

Le maître d'œuvre aura travaillé pour tous les enfants et pour toute leur vie. Il agit sur toute leur existence - qu'il l'ait d'ailleurs expressément voulu ou bien qu'il n'en ait pas eu consciemment souci -

Louis Boulonnois

Toutes les villes-écoles sont équipées avec leurs équipements scolaires.

Illiers

Cette école est orientée par une entrée

l'équipement est plus petit, inséré dans un flot, comme l'école maternelle de Gennevilliers. Le corps du bâtiment n'interdit pas non plus la monumentalisation de la façade qui va rééquilibrer l'flot par sa symétrie.

L'ECOLE



Demay, Festoc, Groupe scolaire ouvert sur un stade
de la Cité-Jardins du Plessis-Robinson, 1932

L'Ecole

"A tout enfant l'école est due... dans chaque classe le maître doit avoir pris égard... à ces élans qui s'orientent et puis hésitent, et puis s'arrêtent, pour reprendre ensuite leur course. Stase ou resserrement, détente ou liberté d'accord, expansion et libération, ces trois temps doivent s'inscrire dans les plans, dans les rapports contrepointés des cloisonnements et des espaces libres.

Le maître d'oeuvre aura travaillé pour tous les enfants et pour toute leur vie. Il agira sur toute leur existence - qu'il l'ait d'ailleurs expressément voulu ou bien qu'il n'en ait pas pris consciemment souci -".

Louis Boulonnois

Toutes les cités-jardins sont programmées avec leurs équipements scolaires, à moins qu'elles ne soient construites dans le voisinage d'écoles déjà existantes, comme à Drancy et Gennevilliers.

Les écoles sont considérées comme des équipements de quartiers, une école par quartier, et occupent très souvent un flot. Cet flot est généralement orienté par une entrée en angle ou en milieu d'flot, suivant la morphologie générale du plan. Entrée en angle pour les écoles des quartiers périphériques, entrée au centre d'flot quand une rue principale s'arrête dessus, provoquant par sa perspective une monumentalisation encore plus forte du bâtiment. Les bâtiments filles-garçons peuvent aussi être de chaque côté de la voie et ouvrir le quartier d'habitation. Quand l'équipement est plus petit, inséré dans un flot, comme l'école maternelle de Gennevilliers, le corps du bâtiment n'interdit pas non plus la monumentalisation de la façade qui va rééquilibrer l'flot par sa symétrie.

Les écoles sont construites par les architectes de la cité-jardins auxquels peuvent s'adjoindre des associés pour les grosses opérations, l'école Aristide Briand puis Henri Sellier à Suresnes est construite par Maistrasse et Quoniam en 1929-30, ainsi que la maternelle de la même époque. Ce n'est pas une assurance de continuité du tissu urbain. Selon qu'elles ont été construites dans les années 20 ou 30, elles sont conçues avec les mêmes modernatures et matériaux que les habitations ou ont une présence totalement différente : école de filles et garçons d'Arcueil, école maternelle du Pré St. Gervais, écoles de Stains, écoles de Plessis-Robinson, certaines écoles de Suresnes se détachent du tissu de la cité-jardins.

Tous les groupes scolaires des cités-jardins sont en rupture avec la typologie traditionnelle produite depuis la loi Jules Ferry de l'école obligatoire.

De 1876 à 1914, l'école communale est liée à la représentation de l'Etat sur le territoire. Elle participe du système du pouvoir par son lieu physique direct aux Mairies dans les campagnes, sa non-adéquation au pittoresque régional, son implantation toujours centralisée et liée aux autres équipements plutôt qu'à son rapport de desserte à un taux de population à scolariser.

A partir de 1920, et de façon évidente dans les cités-jardins, l'école participe d'abord du service public, son implantation est toujours liée aux logements, l'équipement scolaire est calculé en fonction du nombre d'enfants à scolariser, il devient un équipement de quartier, l'obligation scolaire est intériorisée, la scolarisation est devenue un besoin.

Dès 1930, on verra apparaître une nouvelle monumentalisation apportée par son lien matériel direct aux activités sportives. La classe d'âge scolarisable a son nouveau rôle totalement défini. L'équipement scolaire sportif est en situation spatiale prédominante. C'est la naissance du programme parfait de l'équipement "jeunesse" que réclameront toutes les municipalités après

guerre ; on dit bien "la jeunesse et les sports". En 1936, en dehors de cette programmation du sportif tâtonnante, puisqu'encore non consciemment généralisée, on avait vu les piscines programmées dans les Maisons Communes (Stains, 1920), les terrains de sports confondus avec les terrains de jeux (Pré St. Gervais, 1928) ; H. Sellier avait un Ministère de la Santé et des Sports, donc ni liés aux loisirs, ni liés à l'éducation, mais seulement à la prophylaxie et à l'hygiène (France 1936).

Dans cette perspective d'un futurisme concret, l'on n'assiste jamais à un appauvrissement du plan, de la distribution des activités, du rapport à l'environnement.

Le préau traditionnel est souvent détourné en jardin, les équipements sportifs minimum y sont adjoints (salles de gymnastique) quand ce ne sont pas des équipements lourds tels que piscines (Suresnes) stade (Plessis-Robinson).

La généralisation de la production de maternelles dans les cités-jardins (ce n'est qu'après-guerre qu'elles seront systématiquement programmées en France), est accompagnée de squares, jeux dehors-dedans, à la dimension des enfants.

Un minimum "hygiéniste", lavabos, placards, vestiaires, peut être développé par des douches, bains, salles de repos avec lits. Les écoles, même non professionnelles, ont des salles aménagées de bricolage pour les garçons, de travaux ménagers, couture, cuisine, pour les filles.

En égard à l'idéologie dominante éducatrice d'H. Sellier, pour tout le peuple, les écoles vont être le point fort des cités-jardins, conceptions nouvelles concomittantes à des expériences nouvelles d'enseignement "avec le plaisir", éducation du corps autant que de l'esprit, hygiène, sport, natation.

Ce sont des projets dont la conception, au moins autant que la réalisation par le maître d'oeuvre, attireront des visiteurs de toute l'Europe. Ils serviront de modèles à l'équipement

scolaire d'après-guerre, le couple école-stade a remplacé le couple école-mairie qui avait prédominé aux productions scolaires de la période 1880-1914. Ce n'est plus le temps de définir et se battre pour la laïcité, de convaincre des principes fondamentaux de la République, Liberté, Egalité, Fraternité, c'est le temps de la santé du corps, de la préparation aux futures activités enrichissantes pour les classes laborieuses, de convaincre des principes fondamentaux du salariat, culture, sport, loisirs.

Quant aux Communistes, ils ne s'y étaient pas trompés, le Parti les invitait à organiser les enfants en cellules d'école "pour lutter contre les Maîtres, la Morale, la Gymnastique et l'Histoire" - dans l'Humanité du 30 décembre 1923.

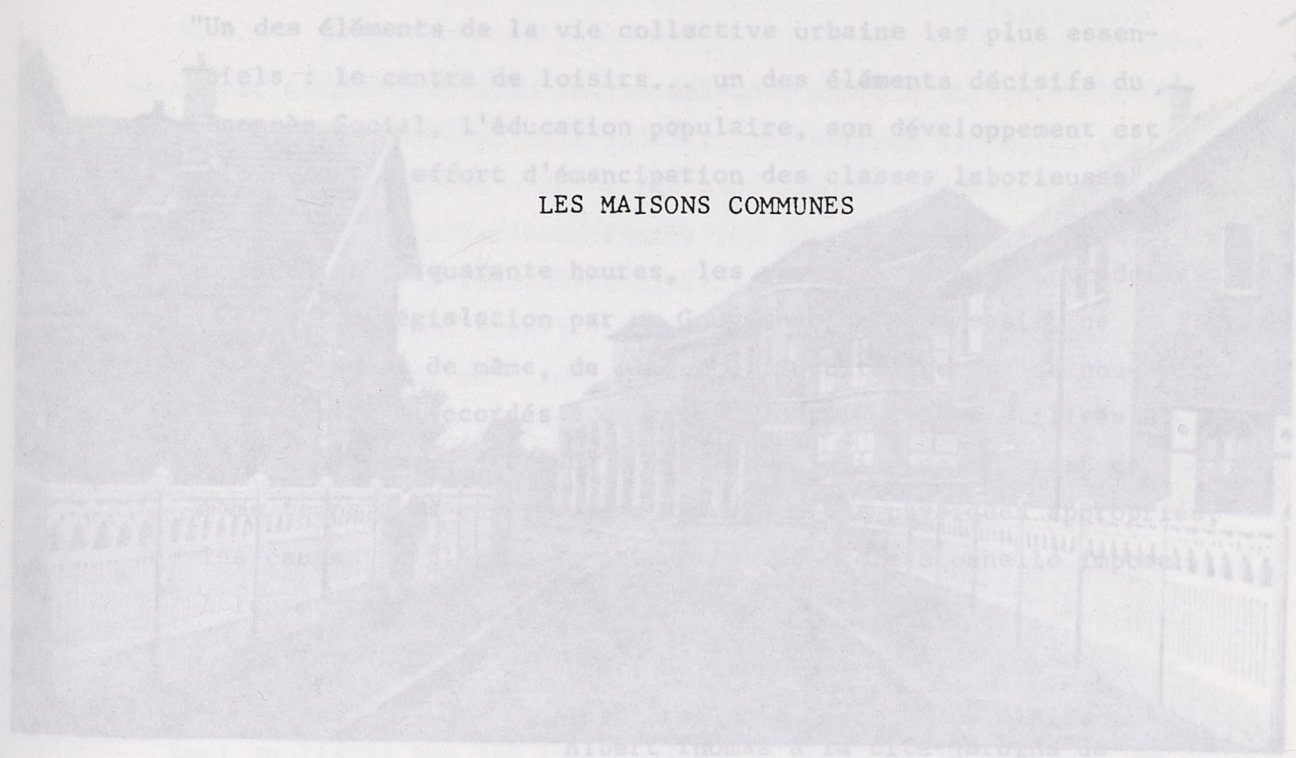
Les Maisons Communes

"Le loisir est la marque d'une nouvelle civilisation. Il doit constituer non une corvée, mais une distraction. L'Education doit y prendre la forme la plus récréative.

Albert Thomas
Directeur du Bureau International du Travail à Genève, discours au premier Congrès de l'Organisation nationale des loisirs-ouvriers, 1936.

"Un des éléments de la vie collective urbaine les plus essentiels : le centre de loisirs... un des éléments décisifs du mouvement social, l'éducation populaire, son développement est un effort d'émancipation des classes laborieuses"

LES MAISONS COMMUNES



Les Maisons Communes sont programmées dès 1920 dans toutes les cités-jardins, sauf à Drancy et Arcueil où ne seront construits que respectivement 210 et 231 logements, et au Pré St. Gervais dont le premier projet est de 1928 (1050 logements).

Gennevilliers : Maison pour Tous inaugurée en 1938 ; Champigny : Centre de Loisirs Albert Thomas inauguré en 1937 ; Suresnes :

scolaire d'après-guerre, le couple école-stade a remplacé le couple école-salle qui avait prédominé aux productions scolaires de la période 1880-1914. Ce n'est plus le temps de définir et de lutter pour la laïcité, de convaincre des principes fondamentaux de la République, Liberté, Égalité, Fraternité, c'est le temps de la santé du corps, de la préparation aux futures activités enrichissantes pour les classes laborieuses, de convaincre des principes fondamentaux du salariat, culture, sport, loisirs.

LES MAISONS COMMUNES

Quant aux Communistes, ils ne s'y étaient pas trompés, le Parti les invitait à organiser les enfants en cellules d'école pour lutter contre les Maîtres, la Morale, la Gymnastique, le "maître" - dans l'Humanité du 30 décembre 1928.

LES MAISONS COMMUNES



Dumail, Hébrard, Maison pour Tous inaugurée en 1928
de la Cité-Jardins de Gennevilliers
(photo OPHS 1933)

Les Maisons Communes

"Le loisir est la marque d'une nouvelle civilisation. Il doit constituer non une corvée mais une distraction. L'Education doit y prendre la forme la plus récréative.

Albert Thomas

Directeur du Bureau International du Travail à Genève, discours au premier Congrès de l'Organisation nationale des loisirs-ouvriers, 1936.

"Un des éléments de la vie collective urbaine les plus essentiels : le centre de loisirs... un des éléments décisifs du Progrès Social, l'éducation populaire, son développement est lié à tout l'effort d'émancipation des classes laborieuses".

"La semaine de quarante heures, les vacances payées, introduites dans notre législation par un Gouvernement progressif, ne peuvent avoir de même, de pleine efficacité que si les nouveaux loisirs accordés à ceux qui produisent sont utilisés à créer chez eux l'aptitude à goûter les joies de l'esprit en même temps qu'à corriger par des exercices physiques appropriés, les causes de fléchissement que la vie professionnelle impose à leur organisme".

Henri Sellier 1937

Inauguration du Centre de Loisirs
Albert Thomas à la cité-jardins de
Champigny.

Les Maisons Communes sont programmées dès 1920 dans toutes les cités-jardins, sauf à Drancy et Arcueil où ne seront construits que respectivement 210 et 231 logements, et au Pré St. Gervais dont le premier projet est de 1928 (1050 logements).

Gennevilliers : Maison pour Tous inaugurée en 1938 ; Champigny :
Centre de Loisirs Albert Thomas inauguré en 1937 ; Suresnes :

Centre de Loisirs Albert Thomas inauguré en 1938, sont les trois villes qui dotent leur cité-jardins de cet équipement avant la guerre. Stains inaugurera sa Maison de la Culture Paul Eluard en 1965 alors que le gros-oeuvre était terminé avant la guerre.

Chatenay-Malabry, Plessis-Robinson participaient d'un programme "Grand-Paris" qui devait doter ces deux cités d'une quantité d'équipements de "ville" parallèle à Paris. De par le bon devenir de ce projet, les deux cités seront les plus non-équipées (hors les écoles, dispensaires, stades, espaces verts, jardins ouvriers, commerces).

Tous les projets programmant des Maisons Communes proposent des bâtiments monumentaux, un seul lieu construit regroupant un maximum d'activités qui auraient pu être différenciées spatialement, monumentaux donc, qui seront construits par les architectes de la ville, avec une modénature harmonisée à l'environnement architectural utilisant les mêmes matériaux. Ces Maisons Communes sont monumentalisées morphologiquement : au fond de la grande place - square d'où arrivent les deux rues principales venant du tissu pavillonnaire traditionnel pour Gennevilliers, sur la grande place, sur l'axe de la voie principale venant du tissu pavillonnaire de Champigny, au croisement des deux axes principaux de la cité qui reprennent les voies de la banlieue traditionnelle pour Stains, en bout d'un bras d'une croix dont le coeur est l'église, la tête le collège "Aristide Briand - Henri Sellier" à Suresnes.

La Maison Commune ou Maison pour Tous est un équipement de service général, considérée comme un centre de vie sociale, toujours placée au "coeur" de la cité ; elle est le symbole de la nouvelle civilisation, la grande invention socialiste en matière d'équipement, elle rassemble politique, éducation, culture pour tous dans une ville construite pour tous, toutes catégories sociales confondues.

Maison pour Tous, Maison Commune, Centre de Loisirs, Maison de la Culture, sont des appellations qui correspondent à trois époques : années 20, années 30, après-guerre, mais aussi aux trois sens donnés à ces grands centres de la vie sociale qui, tout en étant toujours considérés comme des lieux d'éducation populaire, nous expriment les différences de conception de l'éducation populaire. La programmation des années vingt insiste sur les salles de conférences, de cours, et aussi de réunions, cercles, associations, sièges de sociétés donc de petits groupes de discussions politiques, philosophiques, assemblées de co-locataires, exposition des propositions des architectes pour discuter avec la population (Stains) et des bureaux pour gestionnaires, coopératives, associations diverses, service de placement.

L'éducation populaire paraît se faire par le peuple lui-même dans un lieu-support qui lui offre en plus des locaux pour les spectacles. Puis avec le terme de loisir les activités hors-travail apparaissent comme beaucoup plus passives.

La solidarité sociale, base morale de la programmation des équipements est beaucoup plus unilatérale. Le sens communautaire de la société urbaine est perdu dans son égalitarisme pour la prise en main de tous de la gestion collective et s'inscrit comme un des moyens de répondre à l'objet que se donne "la municipalité en service social" de prévenir "l'accident social". C'est ainsi que, au cas où l'on aurait trouvé Foucault un peu trop à l'aise dans sa théorie du contrôle des corps généralisée, on a un petit émoi en lisant que les institutions de culture, de loisirs, de regroupement social sont classées par le panégyriste L. Boulonnois (Secrétaire de la Mairie de Suresnes depuis 1920, assistant fidèle de H. Sellier, familier de la famille...) dans le chapitre 3 des moyens pour prévenir l'accident social, intitulé : prémunir l'enfant, l'adolescent, l'homme par un entraînement hygiénique complet, après "la surveillance sanitaire de l'enfance à domicile" dans "l'ensemble d'oeuvres d'enseignement au-delà de la scolarité légale". Le glissement théorique du socialisme à l'hygiénisme s'est

établi en douceur. On est en France, le Ministre belge de la Santé Publique, E. Vandervelde, s'en vante en 1936. H. Sellier a refusé sa nomination au Ministère du Travail (après son Ministère de la Santé Publique) en 1937. Certains pays n'ont pas eu à faire le pas de l'hygiénisme à l'eugénisme.

La création d'une Maison pour Tous et de deux Centres de Loisirs est très importante "unique". Par rapport aux objectifs de 1920, de cités-jardins exemplaires, H. Sellier aura obtenu que la moitié de son projet se réalise. Il faut rappeler que cet équipement est, même réalisé presque 20 ans après sa conception, d'une innovation totale en France.

Le Centre de Loisirs est la réponse du socialisme municipaliste au temps hors-travail, c'est le lieu symbolique du hors-travail qui n'est pas directement lié à la reproduction de la force de travail (logement-consommation).

Quand Albert Thomas dit que "le loisir" est la marque d'une nouvelle civilisation (on n'en est pas tout à fait à la civilisation des loisirs) il ne définit pas, contrairement à sa pensée révolutionnaire consciente, l'émancipation des classes laborieuses, ouvriers-employés (solution fort discutée entre autre par l'Ecole de Franckfort dans les années 25-30). Albert Thomas, et Henri Sellier à sa suite, fait une proposition de la gestion du temps hors-travail qui aura son lieu, ses activités et son appellation "le loisir". Le loisir conçu comme éducation populaire, hygiène du corps et de l'esprit.

Les prémisses de la civilisation des loisirs sont esquissés alors que les théoriciens socialistes du municipalisme se croient à la naissance de la conscience sociale urbaine généralisée, s'inquiètent de la reproduction de la race. Ce qui est en jeu, l'enjeu, c'est la forme que va prendre la reproduction des nouveaux rapports sociaux de production, la solution à choisir, les besoins à inventer face à la nouvelle demande, créée par la nouvelle étape

de la société capitaliste industrielle, le salariat. Le logement et ses équipements incitent à la stabilisation des corps de la population travailleuse (L. Boulonnois est fier de constater que 10 % seulement de la population est mutante par année à partir de 1925, mais est désespéré de ne pas voir d'autres progrès en 13 ans, ensuite). L'organisation des loisirs, l'encadrement du temps hors-travail nient toute la culture populaire traditionnelle et en proposent une autre, non pas présentée comme substitut à des pratiques sociales communautaires traditionnelles, puisque Albert Thomas dans son discours d'inauguration fait un historique des fêtes et activités sociales des travailleurs en arrêtant tout au début du XIXe siècle, mais comme si les classes laborieuses dans leur entier n'avaient fait que travailler, se reproduire et mourir. Zola, qui écrivait sur le peuple d'après les rapports officiels ministériels, n'avait pas fait mieux.

Actuellement les travaux de Michèle Perrot dont "Enquêtes sur la condition ouvrière en France au 19e siècle", les travaux d'Alain Cottureau dont "Hygiène urbaine, famille et mouvement ouvrier à Paris (1867-1918)", nous éclairent sur l'amalgame fait entre sous-prolétariat et classe ouvrière, sur le mode de vie particulier à la classe ouvrière qui est assez organisée culturellement pour résister collectivement aux contraintes du patronat mais bien évidemment hors de tous les modèles moraux explicitement demandés par les industriels, vie de famille, stabilité territoriale, nombre de jours de travail selon la demande du patronat et non selon les besoins que se choisit l'ouvrier etc...

Albert Thomas reprend les descriptions bourgeoises misérabilistes afin de réclamer des équipements bien évidemment coûteux à la collectivité mais s'il fait l'amalgame de toute la vie ouvrière, taudifiée, au bord de l'extinction génétique... il propose un mode de vie pour un autre amalgame social travailleurs manuels et intellectuels, ouvriers et employés. Ce sont les employés les premiers qui ont subi le nouveau rythme du salariat, la stabilisation territoriale et de l'entreprise. Et c'est de ce nouveau

rythme territorialisé qu'il s'inspire, ainsi qu'Henri Sellier, pour généraliser les pratiques urbaines collectives hors-travail à toutes les classes laborieuses.

De cette volonté encadrante, d'éducation du peuple, seule une analyse en continuum des études de Perrot et Cottureau nous donnera le degré de résistance.

Henri Sellier lui-même, instigateur des grandes fêtes hygiéniques de Suresnes¹, ne résistait pas à une vieille pratique culturelle de classe, même si c'était pour aller tâter le pouls des électeurs comme diront certains. Jour après jour, les Suresnois le voyaient jouer au zanzibar (quatre-vingt et un) dans le café au coin de la Mairie après avoir travaillé sur ses dossiers municipaux, travail qui lui permit entre autre décret municipal de taxer les débits de boissons et autres lieux de plaisir, dont l'intitulé "taxe pour les pauvres" nous parle plus de budget municipal que de moralisation à tout crin.

Henri Sellier l'hygiéniste, pratiquant quotidiennement le jeu de dés au café, est le haut de l'iceberg qui nous permet de deviner que le programme social n'est pas que d'encadrement hiérarchisé, qu'une partie du discours est adressée aux autres, aux non-concernés par ses propositions. A Suresnes, plus on projette et plus les sociétés historiques, de loisirs, de quartier, les associations d'activités diverses, les comités des fêtes, sportifs... se multiplient. Les commissions spécialisées participent

1. Dans "Histoire de Suresnes" de René Sordes on peut vérifier que toutes les fêtes et distractions populaires données par le Comité des Fêtes de la Municipalité à partir de 1926, et dont l'année 1931 marque le point culminant (20 pays participaient aux championnats de natation et d'aviron) sont composées de productions culturelles populaires, locales, défilés et manifestations sportives d'une grande ampleur "l'éducation physique et les sports constituaient une partie nécessaire à l'éducation populaire".

à la gestion urbaine, invitées au fur et à mesure des débats du Conseil Municipal selon leur spécificité (en 1937 plus de 400 personnes sont dans ces commissions). L'énorme contrôle social "de la base" qui est à l'initiative de multiples activités devra être étudié pour connaître la réponse différenciée aux perspectives d'unification de la vie sociale urbaine qu'offre le projet idéal-typique d'Henri Sellier. Ou plus simplement : doit-on se laisser impressionner par des phrases volontaristes d'Henri Sellier citées par L. Boulonnois, telles que "la bâtisse donnera l'habitude et l'habitude fera la discipline" en oubliant que l'organisation de l'espace construit peut limiter certaines activités individuelles ou sociales quand il n'y a aucun moyen matériel qui leur permette de s'exprimer. Et là en effet nous n'avons nulle part de programmation de Bourse du Travail, l'activité syndicale en tant que telle est bien rejetée dans les lieux du travail, mais les lieux de réunion et les moyens de réunion donnés sont suffisants pour être appropriés à la volonté populaire.

<p>ESPACE CONSTITUE</p> <p>baains-douches</p> <p>lavoirs</p> <p>garderies</p> <p>maisons de retraite : petits (béguinage) logements individuels et centre de soins (salle de lecture)</p> <p>habitations collectives pour familles sans-abrîs, centres de rééducation sociale</p> <p>hôtels pour célibataires, ou séparés, avec salons, restaurants</p> <p>habitations pour travailleurs, la pensée, colonies d'artistes, etc.</p> <p>équipements sportifs</p> <p>cheminements</p>	<p>ESPACE CONSTITUE</p> <p>baains-douches</p> <p>lavoirs</p> <p>garderies</p> <p>maisons de retraite : petits (béguinage) logements individuels et centre de soins (salle de lecture)</p> <p>habitations collectives pour familles sans-abrîs, centres de rééducation sociale</p> <p>hôtels pour célibataires, ou séparés, avec salons, restaurants</p> <p>habitations pour travailleurs, la pensée, colonies d'artistes, etc.</p> <p>équipements sportifs</p> <p>cheminements</p>	<p>ESPACE CONSTITUE</p> <p>baains-douches</p> <p>lavoirs</p> <p>garderies</p> <p>maisons de retraite : petits (béguinage) logements individuels et centre de soins (salle de lecture)</p> <p>habitations collectives pour familles sans-abrîs, centres de rééducation sociale</p> <p>hôtels pour célibataires, ou séparés, avec salons, restaurants</p> <p>habitations pour travailleurs, la pensée, colonies d'artistes, etc.</p> <p>équipements sportifs</p> <p>cheminements</p>	<p>ESPACE CONSTITUE</p> <p>baains-douches</p> <p>lavoirs</p> <p>garderies</p> <p>maisons de retraite : petits (béguinage) logements individuels et centre de soins (salle de lecture)</p> <p>habitations collectives pour familles sans-abrîs, centres de rééducation sociale</p> <p>hôtels pour célibataires, ou séparés, avec salons, restaurants</p> <p>habitations pour travailleurs, la pensée, colonies d'artistes, etc.</p> <p>équipements sportifs</p> <p>cheminements</p>	<p>ESPACE CONSTITUE</p> <p>baains-douches</p> <p>lavoirs</p> <p>garderies</p> <p>maisons de retraite : petits (béguinage) logements individuels et centre de soins (salle de lecture)</p> <p>habitations collectives pour familles sans-abrîs, centres de rééducation sociale</p> <p>hôtels pour célibataires, ou séparés, avec salons, restaurants</p> <p>habitations pour travailleurs, la pensée, colonies d'artistes, etc.</p> <p>équipements sportifs</p> <p>cheminements</p>	<p>ESPACE CONSTITUE</p> <p>baains-douches</p> <p>lavoirs</p> <p>garderies</p> <p>maisons de retraite : petits (béguinage) logements individuels et centre de soins (salle de lecture)</p> <p>habitations collectives pour familles sans-abrîs, centres de rééducation sociale</p> <p>hôtels pour célibataires, ou séparés, avec salons, restaurants</p> <p>habitations pour travailleurs, la pensée, colonies d'artistes, etc.</p> <p>équipements sportifs</p> <p>cheminements</p>	<p>ESPACE CONSTITUE</p> <p>baains-douches</p> <p>lavoirs</p> <p>garderies</p> <p>maisons de retraite : petits (béguinage) logements individuels et centre de soins (salle de lecture)</p> <p>habitations collectives pour familles sans-abrîs, centres de rééducation sociale</p> <p>hôtels pour célibataires, ou séparés, avec salons, restaurants</p> <p>habitations pour travailleurs, la pensée, colonies d'artistes, etc.</p> <p>équipements sportifs</p> <p>cheminements</p>	<p>ESPACE CONSTITUE</p> <p>baains-douches</p> <p>lavoirs</p> <p>garderies</p> <p>maisons de retraite : petits (béguinage) logements individuels et centre de soins (salle de lecture)</p> <p>habitations collectives pour familles sans-abrîs, centres de rééducation sociale</p> <p>hôtels pour célibataires, ou séparés, avec salons, restaurants</p> <p>habitations pour travailleurs, la pensée, colonies d'artistes, etc.</p> <p>équipements sportifs</p> <p>cheminements</p>	<p>ESPACE CONSTITUE</p> <p>baains-douches</p> <p>lavoirs</p> <p>garderies</p> <p>maisons de retraite : petits (béguinage) logements individuels et centre de soins (salle de lecture)</p> <p>habitations collectives pour familles sans-abrîs, centres de rééducation sociale</p> <p>hôtels pour célibataires, ou séparés, avec salons, restaurants</p> <p>habitations pour travailleurs, la pensée, colonies d'artistes, etc.</p> <p>équipements sportifs</p> <p>cheminements</p> <p>placettes, ou clos pour les individuels familles nombreuses</p>
--	--	--	--	--	--	--	--	---

Tableau récapitulatif des équipements projetés et construits

entre 1920 et 1939

Les cités-jardins ayant été projetées dès 1920, mais soit interrompues vers 1923, soit même pas en chantier (Pré St. Gervais), il y eut un deuxième projet (et quelque fois un troisième) vers 1928.




Ce tableau, avec une double colonne par cité-jardins exprime l'équipement projeté, construit ou en cours, il permet de dégager les changements qui ont eu lieu entre les deux tranches de travaux ; certains équipements comme les bains-douches, lavoirs, deviennent caducs par les transformations des logements eux-mêmes dues à une nouvelle perception du mode de vie (douche au minimum dans chaque logement).

D'autres équipements ne sont plus programmés, économies ? perte de l'élan social pour ce type ? restaurants coopératifs, hôtels pour célibataires, cuisines communes subissent ce sort.

Le classement des équipements en services, d'ordre domestique, d'ordre éducatif scolaire, éducatif sportif, d'ordre hygiénique et services généraux centre de la vie sociale, est le classement produit par Henri Sellier dans "la crise du logement..." O.P.H.S. 1921.

J'ai vérifié moi-même dans toutes les cités-jardins les équipements réalisés en faisant confiance au type de construction et à la patine du temps pour déterminer si les constructions dataient bien d'avant-guerre.

C'est une des principales raisons pour laquelle je n'ai pas utilisé comme matériau d'analyse les cités-jardins qui avaient été détruites avant le début de l'étude.

-  Equipement projeté
-  Equipement construit
-  Equipement en cours

		Suresnes	Plessis Robinson	Chatenay Malabry	Stains	Champigny	Pré St. Gervais	Genne- villiers	Arcueil	Drancy
ESPACES CONSTRUITS	. cuisines communes, ménagères	■			■					
	. bains-douches	■			■		■			■
	. lavoirs	■			■					
	. garderies	■			■					
	. maisons de retraite : petits (béguinage) logements individuels et centre de soins (salle de lecture...)	■								
	. habitations collectives pour familles sans-abri, centres de rééducation sociale	■								
	. hôtels pour célibataires mixtes ou séparés, avec salons, restaurant	■			■					
	. habitations pour travailleurs de la pensée, colonies d'artistes, cités des auteurs		■	■				■		
	. villas bourgeoises	■	■	■	■			■		
ESPACES AMENAGES PRIVES	. jardins, potagers "ouvriers"	■	■	■	■	■	■	■	■	■
ESPACES AMENAGES SEMI-PRIVES	. terrains de jeux à l'intérieur des flots	■	■	■	■	■	■	■		
ESPACES AMENAGES SEMI-PUBLICS	. cheminements traversants	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	. placettes, ou clos pour les individuels familles nombreuses				■	■		■	■	■

SERVICES D'ORDRE EDUCATIF : QUARTIER-VILLE

Suresnes Plessis Robinson Chatenay Malabry Stains Champigny Pré St. Gervais Gennevilliers Arcueil Drancy

SCOLAIRE	. écoles maternelles	■	■	■	■	■	■	■			
	. écoles primaires	■	■	■	■	■	■	■	■		
	. écoles secondaires - court	■	■	■	■	■	■	■	■		
	. écoles secondaires avec enseignement professionnel	■									
	. écoles de plein air (hors-cité)	■									
	. classes de plein air		■	■							
	. jardins d'écoliers				■	■					
SPORTIF	. salles de culture physique	■	■	■	■						
	. gymnases	■	■	■	■	■					
	. stades - terrains de sport		■	■	■		■		■		
	. terrains de jeux				■	■		■	■		
	. piscines	■	■	■	■	■					

SERVICES D'ORDRE HYGIENIQUE : QUARTIER-VILLE

VIE QUOTIDIENNE	. centres d'hygiène infantile	■									
	. crèches, goutte de lait	■			■		■	■			
	. puériculture - école	■									
	. infirmeries	■									
CENTRE DE VIE SOCIALE	. dispensaires	■	■	■	■	■	■	■	■		■
	. villa-hôpital (hors-cité)		■								

		Suresnes	Plessis Robinson	Chatenay Malabry	Stains	Champigny	Pré St. Gervais	Genne- villiers	Arcueil	Drancy
CULTURE	. Maison pour Tous	■	■	■	■	■	■	■		
	. salle de conférences	■			■	■	■	■		
	. salles de cours	■			■	■	■	■		
	. salles de réunions, cercles sièges de sociétés	■	■	■	■	■	■	■		
	. salles de théâtre, concerts, spectacles	■	■	■	■	■	■	■		
	. cinéma	■	■		■	■	■	■		
	. bibliothèque	■	■	■	■	■	■	■		■
	. musée - expositions	■	■							
ADMINISTRATION	. Bureaux de la Cité : administration, architecture, service de placement		■	■	■					
	. P.T.T. bureau de poste			■	■	■	■			
	. sapeurs-pompiers			■	■					
	. usine force électrique, ordures ménagères		■	■						
CULTE	Eglise	■	■							

SERVICES D'ORDRE EDUCATIF : QUARTIER-VILLE

Suresnes

Plessis
Robinson

Chatenay
Malabry

Stains

Champigny

Pré St.
Gervais

Genne-
villiers

Arcueil

Drancy

08
110

SERVICES GENERAUX : CENTRES DE LA VIE SOCIALE

Suresnes

Plessis
Robinson

Chatenay
Malabry

Stains

Champigny

Pré St.
Gervais

Genne-
villiers

Arcueil

Drancy

CONSUMMATION

. coopérative de consommation

. restaurant coopératif

. hôtellerie-restaurant populaire
célibataires

. commerces liés aux collectifs

. café sans alcool

. pharmacies coopératives

. fleuriste de la Cité

. marché couvert

. marché forain

ESPACES AMENAGES
PUBLICS

. signalisations morphologiques
d'entrée de la cité-jardins :
places, carrefours, portes, arcades...

. places

. terrains de jeux publics

. square-jardin public-kiosque à musique...

. esplanade

. place de jeux forains-théâtre plein air

. parc

BIOGRAPHIE, BIBLIOGRAPHIE

Les renseignements biographiques et bibliographiques réunis ici sur Henri Sellier ne sont pas exhaustifs. Ils forment un premier corpus qui permettra de saisir la relation entre le personnage politique : socialiste, administrateur-technocrate, municipaliste, internationaliste, et l'envergure de sa production qui concerne toujours la "chose" publique sous-tendue par une éthique de "Progrès Social".

Je tiens à remercier Madame Jeanine Sellier-Darieux, fille de Henri Sellier, sans laquelle une grande partie des documents me serait restée inconnue, cahiers d'analyse politique, plaquettes circonstanciées, textes dactylographiés et écrits plus généraux non répertoriés à la Bibliothèque Nationale, à la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris, au Musée Social, et qui a bien voulu corriger et compléter la biographie que je constituais.

Cette étude n'aurait pu se faire si je n'avais pas eu comme document de base à mon travail "Les cités-jardins de la Région Ile de France. Recherche documentaire : les cités-jardins en France et à l'étranger" publié dans les Cahiers de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile de France, volume 51, Paris, mai 1978. Ce rapport est formé d'une documentation historique très précise sur toutes les cités-jardins de la Région Parisienne qui sont fichées une à une avec : maître d'ouvrage, gestionnaire, architecte, réalisation, démolition, nombre de logements, surface de terrain, lieu d'implantation, plans projets, plans réalisés, photos d'époque, actuelles... Il donne toute une analyse typologique et morphologique de chaque cité-jardins avec tous les éléments de classification, ainsi qu'une bonne typologie comparatrice des cellules d'habitation. Ce travail a été un préalable nécessaire à mon étude sur la politique des équipements, il m'a permis de développer un angle d'étude à l'intérieur du sujet "architecture - social-démocratie"

que je n'aurais pu déterminer aussi précisément sans cette très sérieuse information. Je remercie donc vivement l'équipe composée de J.P. Lecoin, M. Roze, M. Hercellin, S. Fresson, C. Basse.

SERVICES GENERAUX CENTRES DE LA VIE SOCIALE

CONSERVATION

ESPACES AMENAGES PUBLICS

place de jeux forains-théâtre plein air

Suresnes	Plessis Robinson	Chatenay Malabry	Stains	Champigny	Pré St Gervais	Gennevilliers	Arcueil	Drancy
----------	------------------	------------------	--------	-----------	----------------	---------------	---------	--------

BIOGRAPHIE

1883-1898 : Période Berrichonne

- 1883 - Naissance à Bourges, Cher, le 22 décembre, d'Henri, fils de Charles-Henri Sellier, Compagnon, contre-maître à la fonderie de canons, et de Jeanne, née Bestron, sans profession.
- deux frères
 - études primaires et secondaires à Bourges
 - connaît Jules Louis Breton, Député socialiste du Cher, ami de son grand-père maternel.
- 1897 - accompagne Jules Louis Breton dans sa campagne électorale.
- 1898 - s'inscrit au Parti Socialiste Révolutionnaire du Berry.
- Secrétaire de Jules Louis Breton
 - constitue avec Tanger le Mouvement de Jeunesse socialiste du Centre.
 - participe à trois Congrès nationaux en tant que représentant du Mouvement.
 - rencontre les "vieux blanquistes" à Vierzon, Edouard Vaillant, Gutton son futur beau-père, militant socialiste régional, ouvrier mécanicien de locomotives, communard, libre penseur (il se fera enterrer dans un drapeau rouge)

1899-1908 : Période Parisienne

1899-1903 - obtient une bourse et monte à Paris

- licence en Droit
- diplôme des Hautes Etudes Commerciales
- passage à la banque
- rentre au Ministère du Commerce
- travaille dans le département de la Direction du Travail.
- ne peut concourir à un poste de rédacteur car il est mêlé aux poursuites intentées contre le "Manuel du Soldat".

1901

- membre de l'organisme central du Parti Socialiste
- milite dans le syndicalisme réformiste (Union Syndicale).
- milite dans le mouvement coopératif socialiste à "l'Avenir de Plaisance" (Administrateur de la Verrerie ouvrière).
- part en Allemagne avec Edouard Vaillant qui l'introduit auprès du "vieux Bebel", le "prophète", lui présente un jeune normalien Albert Thomas (collaborateur à la Revue Socialiste fondée en 1885) qui deviendra son compagnon idéologique à vie (leur premier "mentor commun... vieille barbe de la Social-Démocratie" est Edouard Bernstein).
- retour à Paris, définissant leur tendance contre les parlementaires socialistes, anticléricaux étroits (Combes) pour harmoniser l'indépendance de l'Etat laïque avec le libre exercice des aspirations religieuses (Aristide Briand).
- introduit Albert Thomas dans les milieux coopératifs et syndicaux réformistes (Keufer, organisateur des ouvriers du Livre, trade-unioniste, positiviste,

- Coupat, des mécaniciens, Léon Martinet, des employés, Guérard, des chemins de fer...).
- invite Albert Thomas au Congrès Confédéral de Bourges.
- 1902 - fonde avec Albert Thomas la "Revue Syndicaliste"
- Albert Thomas : Rédacteur en Chef
- Henri Sellier : Secrétaire de Rédaction, Administrateur
- 1903 - Secrétaire du Syndicat des Employés du Ministère du Commerce
- 1906 - création du Ministère du Travail (Cabinet Georges Clémenceau)
- sur interventions de Jaurès, Croussier, Vaillant, est autorisé à concourir au poste de rédacteur.
 - nommé au bureau de l'Inspection du Travail.
- 1906-1912 - chargé de la défense de la nouvelle législation sociale
- responsable de l'application de la loi de 1892, modifiée par la loi de 1900 relative à la durée de la journée légale de travail de 10 h.
 - puis de l'application de la loi de 1906 sur le repos hebdomadaire, l'hygiène, la sécurité des travailleurs...
 - pendant toute cette période, est en contact permanent avec les organisations ouvrières politiques et syndicales. Sa participation à la "Revue Syndicaliste" lui fournit une somme de connaissances sur les revendications des différentes fédérations de métiers et il reçoit au Ministère tous les responsables syndicaux qui le demandent.
 - au comité de rédaction de "L'Avenir, Revue du Socialisme" il a entre autres comme collaborateurs, Marcel Cachin, François Simiand, Albert Thomas, Léon Blum, Dumoy.
 - collabore à la "Revue Socialiste"

- participe de la politique du Parti Radical qui a gagné les élections de 1906 : Concilier le Monde du Travail et la République.

Georges Clémenceau appelé l'auteur de la "Mêlée sociale" veut amener le prolétariat à la République par une politique de réformes sociales ; cette volonté d'intégrer la classe ouvrière à la IIIe République vient non seulement pour faire "oublier" les exécutions de 1871 encore vivantes dans les mémoires, mais aussi immédiatement après, par la pression populaire qui s'exprime, l'unité que venait de réaliser le Parti Socialiste.

- le rôle politique du Ministère du Travail est de redonner confiance au prolétariat dans l'action réformatrice de la IIIe République en habilitant, entre autre, les syndicats professionnels à coopérer à l'exécution des premières lois sociales.

Le choix de Henri Sellier à ce poste était judicieux.

- devient Secrétaire Général du Syndicat du Personnel du Ministère.

- fait adopter un statut-type des fonctionnaires par l'intermédiaire de l'Association des fonctionnaires du Ministère du Travail qui sera étendu aux autres Ministères (statut correspondant à un des points du programme du Parti Socialiste)

1907 - mariage le 30 octobre avec Jessa, Marcèle, Aimée Gutton, à Vierzon-Village (Cher) dont il aura deux enfants.

1908 - collabore à la rédaction du premier programme municipal de la Fédération Socialiste de la Seine - Albert Thomas rapporteur.

1908-1939 : Période nationale et internationale

1908-1939 - Conseiller Général du Canton Puteaux-Suresnes

1912-1919 - Conseiller Municipal à Puteaux

1912 - crée la coopérative "la Revendication" à Puteaux

1919-1941 - Maire de Suresnes, avec un programme municipal politique et administratif.

1.07.1914 - adoption du projet H. Sellier de la création d'un Office Départemental des Habitations à Bon Marché par le Conseil Général de la Seine

18.7.1915 - décret ministériel approuvant la décision du Conseil Général

1915-1939 - Administrateur délégué de l'O.P.H.B.M. de la Seine dès sa création.

HABITAT :

- Secrétaire Général de l'Union des Fédérations nationales d'organismes d'H.B.M. (membre fondateur)
- Président du Comité de patronage des H.B.M.
- Vice-Président du Comité supérieur d'Aménagement de la Région Parisienne.
- Professeur de Droit Administratif à l'Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris, appelé jusqu'en 1924 Ecole des Hautes Etudes Urbaines, qu'il a créé avec Marcel Poète en 1919.

TRAVAIL :

- Secrétaire Général de l'Office de placement et de la statistique du travail du Département de la Seine, dont il a écrit la Charte avec Deslande.

Groupe "Solidarité Sociale", Jean Labes, Ministre du Travail Président.

HYGIENE :

- membre du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France.
- membre puis Président du Conseil d'Hygiène du Département de la Seine.
- membre du Comité National de la lutte contre la tuberculose.
- Secrétaire Général de l'Office National de l'Hygiène Sociale (à l'origine de la fondation)
- Secrétaire Général de l'Institut Prophylactique.

GESTION MUNICIPALE :

- Rapporteur des Syndicats intercommunaux, eau, gaz, électricité.

URBANISME :

- Préfet du Syndicat intercommunal des Employés Communaux du Département de la Seine
- Secrétaire Général de l'Union des Maires de la Seine
- Secrétaire Général de l'Union des Villes et Communes de France (créée à son initiative en 1920).
- Vice-Président de l'Union Internationale des Villes (Bruxelles)
- membre du Bureau de l'Institut International des Sciences administratives
- Vice-Président de l'Association Internationale pour l'Habitation et l'Aménagement des Villes.
- participe à l'élaboration des programmes municipaux socialistes pour les élections de 1925, 1929 et rédige "le Socialisme et l'action communale" pour ces deux élections.
- élabore le Programme Municipal Socialiste avec Antonin Poggioli, Maire du Pré St. Gervais, pour les élections de 1935.

- élabore, en collaboration avec les candidats sénatoriaux du Front Populaire, le programme politique et administratif proposé pour la gestion du Grand-Paris.
- participe à la direction des revues : "La Vie Urbaine", "La Vie Communale et Départementale", "La Revue des Sciences Administratives", "l'Urbanisme".
- collaborateur de l'Institut Carnegie, de nombreuses publications allemandes, anglaises, américaines.

VIE POLITIQUE :

1920 :

- Congrès de Tours
- reste avec la majorité Communiste (sur les 21 points de Zinoviev) pour l'unité, contre les scissionnaires.

9 Juillet 1920 :

- démis de ses fonctions de Rapporteur général du Budget pour ses idées politiques par un Conseil Général à majorité "Républicaine".

Octobre 1921 :

- exclu du Parti Communiste pour avoir affirmé vouloir rester fidèle aux enseignements de Jaurès

1926 :

- remise d'une médaille commémorative en hommage aux services exceptionnels rendus au Département comme Rapporteur général du Budget.

1927-1928 - Président du Conseil Général de la Seine.

Janvier 1936 :

- Sénateur de la Seine - liste Front Populaire

6 Juin 1936 :

- Ministre de la Santé Publique (Gouvernement Léon Blum) Groupe "Solidarité Sociale", Jean Lebas, Ministre du Travail Président.

- au Ministère de la Santé Publique sont adjoints trois Sous-Secrétariats d'Etat : Education Physique, Loisirs et Sports (Léo Lagrange), Protection de l'Enfance (Irène Joliot-Curie, Suzanne Lacorre).

En plus de la politique sociale menée dans le domaine de la santé publique en collaboration avec les syndicats et le corps médical, c'est sur initiative du Sous-Secrétaire Léo Lagrange que le Ministère obtiendra la loi sur les billets de train réduits pour les congés payés par exemple.

21 Juin 1937 :

- remercié. C'est certainement dû à la lutte menée contre les méfaits de l'alcoolisme et surtout la campagne que soulève Henri Sellier contre les "chevaliers" de la prostitution, deux sujets considérés "au-delà de ses attributions" puisqu'on lui propose le portefeuille du Ministère du Travail qu'il refuse.

1939 - 17 000 logements sociaux à l'initiative de l'O.P.H.B.M. ont été construits dans le Département de la Seine

1940 - démissionne de son poste de Sénateur
- reste à son poste de Maire, refuse de faire participer la population de Suresnes à la débacle.

1941 - destitué de ses fonctions de Maire et d'Administrateur de l'Office des Habitations à Bon Marché
- incarcéré par les Allemands à Compiègne
- relâché quelques semaines plus tard.

1943 - meurt d'une crise cardiaque après deux attaques, le 23 novembre.

Congrès du Paris Nouveau, la réforme administrative du Grand-Paris, Paris, 1920.

Voyages politiques et professionnels

Allemagne, Autriche, Angleterre, Belgique, Finlande, Hollande, Hongrie, Italie, Luxembourg, Pologne, Suède, Tel-Aviv, Tchécoslovaquie, URSS, Yougoslavie. Paris, 1920.

Municipal du Parti Socialiste, Société ouvrière d'imprimerie, Courbevoie, 1912. Paris, 1920.

L'Intervention du Département de la Seine en matière d'habitations ouvrières à bon marché, Proposition du Conseil Général, 1913.

"Le problème de la viande" brochure la crise alimentaire. de l'Avenir, Revue du Socialisme, Librairie de l'Humanité, Paris, 1912. (avec Gaston LEVY)

Mesures à prendre pour enrayer la hausse de la viande" Rapport Comité d'Action (Parti Socialiste, CGT, Fédération des Coopé-

La constitution de l'Office Départemental du placement et de la loi statistique du travail dans la Seine. (son action et ses résultats) Rapport du Conseil Général, Impression Municipale, Paris, 1918. (avec Emile DESLANDES)

Programme municipal du Parti Socialiste, observations préliminaires. Rapport au Congrès National Extraordinaire du Parti Socialiste, Paris, 1918. (avec Emile DESLANDES)

Programme municipal du Parti Socialiste, observations préliminaires. Rapport au Congrès National Extraordinaire du Parti Socialiste, Paris, 1918. (avec Emile DESLANDES)

BIBLIOGRAPHIE

Ecrits de Henri Sellier

Elections Municipales du 5 mai 1912, Ville de Puteaux, Programme Municipal du Parti Socialiste. Société ouvrière d'Imprimerie, Courbevoie, 1912.

L'intervention du Département de la Seine en matière d'habitations ouvrières à bon marché, Proposition du Conseil Général, 1913.

"Le problème de la viande", brochure La crise alimentaire, Extrait de l'Avenir, Revue du Socialisme, Librairie de l'Humanité, Paris, 1915. (avec Gaston LEVY)

"Mesures à prendre pour enrayer la hausse de la viande". Rapport Comité d'Action (Parti Socialiste, CGT, Fédération des Coopératives), Librairie de l'Humanité, Paris, 1915.

Les banlieues urbaines et la réorganisation administrative du Département de la Seine. Imprimerie Municipale, Paris, 1917.

La constitution de l'Office Départemental du placement et de la loi statistique du travail dans la Seine, (son action et ses travaux du 1er novembre 1915 au 30 octobre 1918. Rapport du Conseil Général, Imprimerie Municipale, Paris, 1918. (avec Emile DESLANDES)

Programme municipal du Parti Socialiste, observations préliminaires. Rapport au Congrès National Extraordinaire du Parti Socialiste, 1919.

Congrès du Paris Nouveau, la réforme administrative du Grand-Paris, le problème, les solutions. S.L.N.D.

Les banlieues urbaines et la réorganisation administrative du Département de la Seine. Préface d'Albert Thomas. Collection Les Documents du Socialisme, tomes 16 et 17. M. Rivière et Cie, Paris, 1920.

Les transports en commun dans l'agglomération parisienne. Discours au Conseil Général de la Seine le 23 juillet 1920. Librairie de l'Humanité, Paris, 1920.

La cité-jardins du Grand-Paris. in La Vie Urbaine, pp. 63-76, cartes, 1920.

De quelques manifestations de la vie municipale pendant la guerre. in La Vie Urbaine n° 3, 1920.

La création de l'enseignement de l'urbanisme en France. in La Vie Urbaine, 1920.

Le fonctionnement de l'Office Départemental du placement et de la statistique du travail et l'organisation des secours de chômage dans l'agglomération parisienne du 1er novembre 1918 au 31 décembre 1919. Rapport au Conseil Général. Imprimerie Municipale, Paris, 1920. (avec Emile DESLANDES)

L'Office Public d'Hygiène Sociale du Département de la Seine et la lutte contre la tuberculose dans l'agglomération parisienne, Paris, Edition de l'Office Public d'Hygiène Sociale, 1920. (avec Henri ROUSSELLE)

Rapport au nom de la 3ème Commission relative à l'organisation de la lutte contre la tuberculose dans l'agglomération parisienne et

au budget de l'Office Départemental d'Hygiène Sociale pour 1921
au Conseil Général de la Seine. Imprimerie Municipale, Paris,
1920. (avec Henri ROUSSELLE)

Le Parti Socialiste et les finances départementales. Rapport au
Conseil Général du 29 décembre 1920. La Vie Communale n° 4,
Paris, 1921.

Habitations à bon marché du Département de la Seine (Cités-jardins et
maisons ouvrières), Edition Ch. Massin, 44 planches, Paris, 1921.

La crise du logement et l'intervention publique en matière d'habita-
tion populaire dans l'agglomération parisienne. Editions de
l'O.P.H.B.M. de la Seine, 32 quai des Célestins, 1250 p.,
Paris, 1921.

La crise du logement : le problème du logement, son influence sur les
conditions d'aménagement des villes. O.P.H.B.M.S., Paris, 1921.

La coopération ouvrière. Rapport au Congrès Coopératif de Lyon 5 mai
1921. Préface J. Boyet, S.F.I.C. La Vie Communale n° 6, Paris,
1921.

"Rapport" 1ère Conférence Nationale, Union des Villes et Communes de
France, à Paris, 29 rue de Sévigné le 17 Juin 1921, Leroux,
Paris, 1921.

Divers aspects de la politique anglaise en matière d'habitation.
La Vie Urbaine n° 7-8, 1921.

La politique anglaise en matière d'habitation. La Vie Urbaine n° 11,
Paris, 1921.

Le mouvement de la population et de l'habitation à Londres. La Vie
Urbaine n° 15, Paris, 1922.

Rapport au Conseil Général de la Seine sur le fonctionnement de l'Office Départemental de placement pendant les années 1920 et 1921. Préfet de la Seine - Commission départementale de contrôle et d'appel des fonds de chômage - éléments de jurisprudence. Paris, 1922. (avec Emile DESLANDES)

Le fonctionnement de l'Office Départemental du placement et de la statistique du travail et l'organisation des secours de chômage dans le département de la Seine pendant l'année 1922.

Rapport au Conseil Général de la Seine. Imprimerie Municipale, Paris, 1923. (avec Emile DESLANDES)

L'Office Public d'Hygiène Sociale du Département de la Seine. Rapport au Conseil Général de la Seine, décembre 1922. Editions de l'O.P.H.S., Paris, 1923. (avec Henri ROUSSELLE)

Les aspects nouveaux des problèmes de l'habitation dans les agglomérations urbaines. Librairie de la Vie Communale, Paris, 1923.

Cités-jardins et groupes d'habitations de Paris et du Département de la Seine. La Vie Urbaine n° 21-22, août-octobre 1923, pp. 326-378, fig. plans.

La ceinture agricole de Kiel. Exemple allemand d'économie urbaine. La Vie Urbaine n° 23, Paris, 1923.

Le fonctionnement de l'Office Départemental du placement et de la statistique du travail et l'organisation des secours de chômage dans le Département de la Seine pendant l'année 1923.

Rapport au Conseil Général de la Seine. Imprimerie Municipale, Paris, 1925. (avec Emile DESLANDES)

Le Parti Socialiste et l'Action Communale. Commentaire du Programme adopté au Congrès National de Grenoble le 12 février 1925 à l'usage des Conseillers Municipaux Socialistes. La Vie Communale n° 7, Paris, 1925.

Comité Municipal d'Union Socialiste de Suresnes. Bloc des ouvriers et employés. "Pourquoi nous ne sommes pas Communistes". Paris, Section Socialiste de Suresnes, 1926.

"Paris pendant la guerre". Histoire économique et sociale de la guerre mondiale. Publications de la Dotation Carnegie pour la Paix Internationale. P.U.F., Paris, 1926. (avec A. BRUGGEMAN, P. POËTE)

Le problème du logement, son influence sur les conditions de l'habitation et l'aménagement des villes. P.U.F., Paris, Yale U.P. (New Haven), 1927. (avec A. BRUGGEMAN)

Rapport au nom de la Commission de l'extension de l'aménagement et de l'habitation dans l'agglomération parisienne relatif à l'établissement d'une route entre le rond-point de la Défense à Courbevoie et la forêt de St. Germain. Conseil Général de la Seine, Paris, 1928.

La lutte contre la tuberculose dans la région parisienne, 1826-1927.

Le rôle de l'Office Public d'Hygiène Sociale. Rapport au Conseil Général de la Seine, décembre 1927, O.P.H.S., Paris, 1928.

L'oeuvre de Vienne en matière d'habitation populaire. La Vie Urbaine, Paris, 1929.

"Trois discours... un programme". Discours à l'occasion de la remise en 1926 d'une médaille commémorative de l'action de H. Sellier, Rapporteur Général du Budget du Département de la Seine de 1916 à 1920. Discours inaugural de H. Sellier élu Président du Conseil Général, 1927, Discours aux commerçants et artisans de Suresnes, 1928. Union typographique, Villeneuve St. Georges, 1929.

L'effort français pour l'habitation populaire. L'Illustration n° 4491, 30 mars 1929.

Réalisations de l'Office Public d'Habitation de la Seine, 1933.

Les banlieues urbaines. Préface d'Albert Thomas. Collection Les Documents Socialistes. Rivière, Paris, ?

Le Socialisme et l'action municipale. Discours prononcé le 28 octobre 1934 au Congrès de Lille, Fédération des Municipalités Socialistes. La Vie Communale, Paris, 1934.

Parti Socialiste - France - Elections Municipales 1935. Programme SELLIER Henri et POGGIOLI Antoine. S.F.I.O. Le programme municipal pour les élections de 1935. Union des élus municipaux socialistes, Paris m 8e 96 p.

Le Front Populaire aux électeurs sénatoriaux du Grand-Paris, 20 octobre 1935. Les candidats. La réforme administrative. La réorganisation du Grand-Paris. La Productrice, Paris, 1935.

Le logement ouvrier contemporain. Architecture d'Aujourd'hui n° 6 (6ème année), Paris, 1935.

La santé publique et la collectivité, hygiène et service social. Rapport Commission d'Hygiène de la IIIe Conférence du Service Social, Londres, juillet 1936. Maretheux et Pastat, Paris, 1936. (avec R.H. HAZEMANN)

Discours au Congrès des Syndicats Médicaux Français. L'Hygiène Sociale, n° 159, décembre 1936.

Parti Socialiste - France - 10e Conférence Nationale des Municipalités Socialistes, 11, 12, 13 septembre 1937. Evian, Comptes-Rendu. L'Union Typographique, Villeneuve St. Georges, 1937.

"En mémoire d'Albert Thomas". Discours prononcé à l'inauguration du centre de loisirs "Albert Thomas" à la cité-jardins de

Champigny le 7 février 1937. Union des Elus Municipaux Socialistes, Paris, 1937.

Préface à "la mortalité à Paris et dans le département de la Seine" de ICHOCK, Paris, 1937.

Les scandales de la prostitution réglementée. L'Union Temporaire, Paris, 1938. (avec Paul GEMAEHLING, Marcel PINARD, MATRY)

L'urbanisme et l'organisation administrative. Urbanisme n° 92-93, juillet-août 1943, pp. 142-145.

Ecrits sur Henri Sellier et son Oeuvre

GRUNEBAUM-BALLIN, Allocution à l'occasion du Bronze Le Rhône et la Saône offert à Monsieur H. Sellier par ses collaborateurs de l'O.P.H.D.S. Office Public d'Habitation du Département de la Seine, Paris, 1931.

André GAYOT, "Hommes Nouveaux : M. Henri Sellier". Grande Revue n° sept., Oct., Nov., Déc., 1936.

Louis BOULONNOIS, Suresnes - Réalisations. La Municipalité en Service Social. L'oeuvre municipale de M. H. Sellier à Suresnes. Préface de M. le Professeur Jacques Parisot : Nancy, Paris, Strasbourg. Berger-Levrault, 1938 In 8. VIII. 134 p. plans dans le texte et hors-texte (1255).

Louis BOULONNOIS, Urbanisme, sagesse de la cité. Urbanisme n° 103-104, 1945.

Louis BOULONNOIS, "Mon Maître H. Sellier". La Vie Communale et Départementale. "Le mouvement communal français". Organe de l'Union des Villes et Communes de France, n° 199 à 203, Paris, 1945.

Louis BOULONNOIS, "Henri Sellier". La Revue Socialiste, n° 5, Paris 1946, pp. 616-625.

Louis BOULONNOIS, "Henri Sellier". La Revue Socialiste, n° 6, Paris, 1946, pp. 749-761.

Louis BOULONNOIS, "La gestion financière de la Municipalité H. Sellier". Rapport au Conseil Municipal de Suresnes, 23 octobre 1947.

Louis BOULONNOIS, "L'Architecture Communale Française, Essai de doctrine... les Ecoles... les Centres de Santé...". in Oeuvres et Maîtres d'Oeuvres n° 10, 3e année, juin 1949, pp. 1 à 40.

Dr. R.H. HAZEMANN (Ancien Chef du Cabinet Technique du Ministère de la Santé 1936-1937), "Une vie consacrée au bonheur concret des hommes". in Collectivités Express, 20e année, n° 403, 25 février 1973.

Marcel LEGROS (Maire de Suresnes), J.P. BONCOUR (ancien Ministre du Travail), Suzanne LACORRE (Sous-Secrétaire d'Etat, Ministère Sellier), GRILLOU (Conseiller Général de la Seine), Albert LAPRADE (Architecte urbaniste), Georges DARDEL (Président du Conseil Général de la Seine), CAZELLES (Secrétaire adjoint du Parti Socialiste S.F.I.O.), GRUNEBAUM-BALLIN (Président du Conseil d'Administration de l'O.P.H.L.M. de la Seine, Président de section honoraire au Conseil d'Etat) "Inauguration du Monument à la mémoire de Henri Sellier", ville de Suresnes, 1er décembre 1962.

Municipalité de Suresnes, "Il y a 50 ans Henri Sellier installait la première municipalité à direction socialiste à Suresnes 1919-1969". Plaquette commémorative municipale, Suresnes, 1970.

A. ROSIER (Président de la Confédération des Travailleurs Intellectuels de France), "Un grand Ministre : Henri Sellier est mort il y a 30 ans". in Collectivités Express, 20e année, n° 403, 25 février 1973, p. 1 et 3.

Textes dactylographiés sur H. Sellier - Mlle LEMAYRIE (Secrétaire d'H. Sellier)

- Henri Sellier, le politique, son activité de Ministre (5 p.)
- Henri Sellier et le syndicalisme (10 p.)
- L'action coopérative (2 p.)

Anonyme (article), Biographie (55 p.)

Ecrits sur les cités-jardins et leurs équipements dans la Région Parisienne

Léon AUTONNE-BOUR, H. CARLES, "Les groupes scolaires de Suresnes". Ville de Suresnes, 1930 ?

BARDY-REGENSTREIF et DURANTON, "Les Ecoles à Suresnes". Thèse Institut d'Urbanisme, Paris.

C. BASSE, S. FRESSON, M. HERCELIN, M. ROZE, J.P. LECOIN, "Les cités-jardins de la Région Ile de France. Recherche documentaire : les cités-jardins en France et à l'étranger". Cahiers de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile de France, vol. 51, mai 1978.

- LE DENNAT, "Gestion comptable et budget à Suresnes, doctrine et documents. Thèse Institut d'Urbanisme, Paris, 1946.
- O. SERON, "Suresnes d'autrefois et d'aujourd'hui". Préface de Léon Brosselette, Suresnes, chez l'auteur, école Jean Macé, 1926.
- René SORDES, Jean BECKER "Histoire de Suresnes". Editions Municipales.
- Réalisations de l'Office Public d'Habitations du Département de la Seine, 1933. EDARI, Edition d'Architecture, d'Industrie et d'Economie Rurale.
- in L'ARCHITECTURE D'AUJOURD'HUI
- BASSOMPIERRE, cité-jardins de Chatenay-Malabry n° 8, nov. 1931, n° 5, juin 1933.
 - GUTTON, Cité-jardins à Trappes, n° 4, mai 1933.
 - Numéro spécial H.B.M., 1935.
 - H.B.M. 2e partie, n° 7, juillet 1935.
 - Drancy - La Muette, n° 187, oct.-nov. 1976.
 - BASSOMPIERRE, Cité Ungemach à Stresbourg, n° 4, Janv. 1935.
- in A M C. Architecture Mouvement Continuité.
- Chatenay-Malabry, n° 35, déc. 1974.
- in CHANTIERS
- Drancy - La Muette, n° 2, mars 1933.
- in LA CONSTRUCTION MODERNE DEPUIS 1920
- Chatenay-Malabry, février 1953.
- in LE MAITRE D'OEUVRE
- Plessis Robinson, n° 27-28, oct.-nov. 1928.
 - L'Architecture Communale Française, n° 10, juin 1949.

in URBANISME

- Cités-jardins, 1e année, 1932.
- Cité de La Muette, 2e année, 1933.
- Suresnes, 4e année, n° 32, 1935.
- Chatenay-Malabry, 6e année, 1937.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	5
Chapitre I : NAISSANCE D'UN PROJET IDEAL-TYPIQUE	7
ETAT DE LA CRISE DU LOGEMENT A PARIS ET DANS LE DEPARTEMENT DE LA SEINE	7
Législation caduque	8
Conception de la ville insuffisante	8
Carence des services publics	10
Coût social et coût urbain	11
PROPOSITIONS POUR RESOUDRE LA CRISE DU LOGEMENT	15
L'effort privé	16
L'évolution de la législation concernant le domaine de l'intervention privée	17
L'intervention publique	18
Evolution de la législation dans le domaine de l'intervention publique	18
LES PROPOSITIONS D'INTERVENTION PUBLIQUE D'HENRI SELLIER POUR LE DEPARTEMENT DE LA SEINE	20
Exemples européens	21
Acquisitions foncières et création d'Offices Municipaux	24
Programme d'action élaboré par l'Office Départemental des Habitations à Bon Marché	26
NATURE SOCIALE DES LOTISSEMENTS 1921 (tableau)	30
Politique urbaine d'Henri Sellier	35
NEUF CITES-JARDINS (plan)	40
" " (tableau)	41

Chapitre II : NEUF CITES-JARDINS	43
UN PROJET SOCIAL	43
LES ALEAS DE L'HISTOIRE	46
Des lois-support	46
La loi du 14 mars 1919	46
La loi du 31 mars et du 24 octobre 1919	46
La loi Loucheur du 13 juillet 1928	47
La loi Sarraut de 1928	47
UNE AMBIANCE POLITIQUE	48
Rapports avec l'Etat	48
Rapports avec le Conseil Général	49
SOLUTIONS D'ECONOMIE ENTRE LES PREMIERS PROJETS ET LES REALISATIONS	68
Réduction par déplacement - rente foncière -	69
Réduction par substitution - rente foncière -	69
Réduction par densification - économie de bâtiment-	70
Réduction par suppression - économie de bâtiment-	71
Chapitre III - LE SYSTEME DES EQUIPEMENTS	75
PERSPECTIVES DE L'ETUDE DES EQUIPEMENTS	75
SCHEMA GENERAL DE PRESENTATION DES EQUIPEMENTS	81
Les coopératives	83
Les transports en commun	89
L'école	93
Les maisons communes	99
Tableau récapitulatif des équipements projetés et construits entre 1920 et 1939	106 à 110
BIOGRAPHIE, BIBLIOGRAPHIE	111
BIOGRAPHIE	113
BIBLIOGRAPHIE	122

E : MEDE C...-L...DIA

VILLE RECHERCHE DIFFUSION
E.A.N. Rue Massenet - 44300 NANTES

ARCHITECTURE ET SOCIAL-DEMOCRATIE

Q Q A

Ginette Baty-Tornikian